

L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

PROBLÈMES DE LA NAISSANCE D'UNE NATION. TONNAGES, TAUX DE FRET ET RENDEMENTS PORTUAIRES. PRÉVISIONS SUR L'EXODE RURAL. L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE. LES MESURES POUR PARER A L'INFLATION.



L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 12

SEPTEMBRE 1964

Publication bi-mestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service d'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
Paris (16^e).

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
l'Observateur de l'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement annuel : F 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15-;
\$ 2,50.

Le numéro : F 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3-; \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Peter Tewson
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Couverture : Marc Nicolas - OTAN; Page 3 : Agence Dalmas;
Page 10 : Robert Doisneau - Rapho; Page 15 : Otto Karminsky - OCDE;
Page 16 : Gaz de France; Pages 36 à 39 : Robert Mottar - OCDE; Page 40 :
Miltos Toscas - Le Club de la Mer; Page 42 : Sabine Weiss - Rapho.

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES par le Bureau de Dessin de l'OCDE.

SOMMAIRE

3 LA NAISSANCE D'UNE NATION ET SES PROBLÈMES

*par Willard L. Thorp, Président du
Comité d'Aide au Développement de
l'OCDE*

8 PROPOSITIONS EN VUE D'UN REN- FORCEMENT DE L'EFFORT D'AIDE

10 TONNAGES, TAUX DE FRET ET RENDEMENTS PORTUAIRES

14 INSTALLATIONS MOBILES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEI- GNEMENT SCIENTIFIQUE

16 L'INDUSTRIE DU GAZ AU SERVICE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

19 LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

31 PRÉVISIONS SUR L'EXODE RURAL

34 LA CONDUITE DE L'ÉCONOMIE BRI- TANNIQUE DE 1945 À 1960

*Les conclusions d'ensemble d'un livre
récemment paru de J.C.R. Dow, Secré-
taire général suppléant de l'OCDE*

36 LE RÉACTEUR DRAGON ET LES PER- SPECTIVES D'UNE NOUVELLE SOURCE ÉCONOMIQUE D'ÉNERGIE POUR L'EUROPE

40 LES AIDES FINANCIÈRES AUX INDUSTRIES DE LA PÊCHE

42 COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE DE LA POLLUTION DES EAUX PAR LES DÉTERGENTS

44 COMMENT ORGANISER LA RECHERCHE INDUSTRIELLE?

*par F.N. Woodward, Conseiller scienti-
fique à l'OCDE*

LA NAISSANCE D'UNE NATION et ses problèmes



*par Willard L. THORP,
Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE*

LES discours prennent fin. Les tambours roulent. Un drapeau est amené, un autre est hissé et une nouvelle unité politique indépendante est née. La transformation politique menant à l'indépendance a duré l'espace d'un instant. L'objectif immédiat de la souveraineté est atteint.

On peut se demander si ces cérémonies et festivités ont effectivement créé une nation. Selon la définition du dictionnaire, une nation est un ensemble d'hommes formant une race ou un peuple distinct et ayant une origine, une langue, une histoire ou des institutions politiques communes. Le mot clé est « communes » et la condition primordiale est l'existence d'un facteur de cohésion, d'une force unificatrice. Bien entendu, il y a autant de situations diverses que de cas. Certains des pays nés récemment n'ont en commun ni l'origine, ni la langue et ils n'ont rien que l'on puisse appeler une histoire commune. Ils ont peut-être eu précédemment certaines institutions politiques communes, mais uniquement

parce que leurs divers éléments constitutifs faisaient partie des unités administratives d'un empire beaucoup plus vaste. Et l'institution politique commune peut précisément avoir été celle dont ils sont maintenant séparés.

Un Gouvernement commun, nouveau et indépendant, doit maintenant entreprendre de créer une nation. Ce n'est pas une tâche que l'on puisse mener à bien rapidement. Dans la mesure où l'indépendance a été obtenue au terme d'une longue lutte, à laquelle n'ont pas seuls participé les quelques membres d'une élite, l'effort commun peut avoir engendré une force unificatrice et un élément d'expérience politique commune, comme dans le cas de l'Inde. Une certaine unité peut aussi s'être instaurée si l'accession à l'indépendance a été convenue longtemps à l'avance et que de nombreux mécanismes institutionnels aient pu être établis, comme cela a été le cas pour les Philippines. Mais nombreuses sont les naissances récentes qui se sont déroulées si facilement et si rapidement que le temps a manqué pour

créer une nouvelle allégeance capable de faire pièce aux nouvelles forces de dissociation engendrées par les divisions locales et les divergences politiques au sein du jeune État.

Ces luttes et ces efforts auraient pu non seulement faire naître le sens de l'unité et de l'allégeance nationales, mais ils auraient aussi permis de s'affirmer à des dirigeants bénéficiant d'un large soutien populaire. Dans le cas où il n'y pas eu d'effort prolongé de ce genre, le nouvel État risque d'être le siège d'une lutte acharnée entre plusieurs candidats au pouvoir ou de commencer son existence sous l'autorité d'un chef qui ne sera que partiellement reconnu. Là même où existe une certaine unité, le chef qui aura fait ses preuves lors de la conquête de l'indépendance pourra ne pas être l'homme capable d'assurer la stabilité et le fonctionnement d'un Gouvernement. L'esprit révolutionnaire ne coïncide pas forcément avec le sens de l'administration. On oublie facilement que les dirigeants des vieilles nations ont été au service de l'État pendant de nombreuses années et qu'ils sont connus du public depuis longtemps. Une nouvelle nation peut très bien ne pas avoir eu la possibilité de former un tel groupe de futurs dirigeants. Ceux qui réussissent à s'imposer manqueront vraisemblablement d'expérience pour concevoir clairement l'intérêt public et pour le faire respecter. Enfin, il n'existe évidemment pas un ensemble de traditions susceptible de fournir des facteurs de stabilité au nouveau Gouvernement.

L'ÉTABLISSEMENT d'une allégeance commune au nouvel État peut être encore plus difficile si la population présente des clivages nets, différences de races, de religions ou de langues, par exemple. Il peut y avoir d'importantes différences culturelles et institutionnelles (qui sont souvent liées à la race ou à la religion) dans des domaines tels que : droit, famille, succession, façon de travailler, fêtes, comportement individuel, etc.

Ces conflits étaient en grande partie, sinon tout à fait, étouffés tant qu'une puissance étrangère disposant d'une forte police assurait le maintien de l'ordre. Mais l'indépendance a entraîné le retrait du facteur externe qui souvent avait réussi à empêcher l'antagonisme qui divisait les divers groupes de se déchaîner en actes de violence. Chacun acceptait la situation tant qu'il était soumis à une juridiction extérieure. Sans doute la puissance sortante avait-elle eu pour but initial d'organiser une forme viable de collaboration, mais celle-ci a souvent échoué devant les différences fondamentales entre groupes et les conflits provoqués par les ambitions politiques.

En pareil cas, les groupes différents tolèrent difficilement que l'un d'entre eux s'assure, quelle qu'en soit la cause, la position de suprême autorité; la confusion interne et les conflits actuels semblent souvent beaucoup plus violents et tenaces que la lutte qui avait opposé l'ancienne colonie à la métropole.

L'émigration, de gré ou de force, fournit parfois une solution à ce problème épineux; si cruel soit-il, ce processus, consistant à éliminer de la population les groupes qui ne peuvent s'y intégrer facilement, n'est pas sans avantages. Les exemples ne manquent pas : le départ des Français et des Italiens d'Afrique, des Musulmans d'Inde, des Chrétiens et des Indous du Pakistan, des Indiens de Birmanie, des Watutsi du Ruanda, des Hollandais et des Chinois d'Indonésie, etc. Hélas, dans quelques cas, très rares, la solution adoptée a été le génocide. Mais dans de nombreux pays il existe encore des groupements importants qu'il faut tenter de réunir dans l'effort commun de construction de la nation.

Les vieilles nations, elles-mêmes, ne sont pas forcées à l'abri des dissensions internes. Dans l'histoire, les guerres civiles sont un phénomène courant (cf. Grande-Bretagne, États-Unis, Italie, Mexique, Espagne), mais elles semblent pour la plupart appartenir à un passé éloigné. D'autre part, il importe de distinguer les changements de régime (révolutions, coups d'État, contre-révolutions et contre-coups d'État) ou la politique des partis, des forces de désintégration indiquées ci-dessus, encore qu'ils puissent ne pas être sans lien. Certaines difficultés ont la vie dure. Quinze ans après la division de l'Empire des Indes entre le Pakistan et l'Inde, on entend toujours parler d'émigrations qui tiennent essentiellement à des difficultés d'ordre religieux. La récente séparation du Ruanda et du Burundi résulte principalement de différends tribaux qui ont pris des proportions tragiques. Et à Chypre, depuis l'indépendance, ce sont les drapeaux grec et turc, plutôt que le drapeau chypriote, qui continuent d'être arborés.

Le premier problème du nouveau pays est donc de parvenir à réaliser une certaine unité, à trouver un facteur de cohésion, qui lui permette de poursuivre sa tâche de développement social et économique. C'est loin d'être facile, et il faut reconnaître que certains pays risquent pendant de nombreuses années encore d'être la proie de dissensions internes.

MÊME si la stabilité intérieure a pu être atteinte, le nouveau pays se trouve aux prises avec une autre complication; il lui faut établir des relations satisfaisantes et pacifiques avec les États voisins, surtout si ceux-ci appartiennent à la même génération que lui. Il se posera inmanquablement divers problèmes de juridiction intéressant les personnes, la propriété et les biens. Dans les vieux États, ces problèmes se posent toujours, mais on s'est généralement mis d'accord sur les principes de leur règlement, et il y a souvent une multitude de précédents. Les nouveaux pays auront tendance à être particulièrement susceptibles au sujet de ce qu'ils estiment être leurs droits.

Les causes virtuelles de friction se trouveront aggravées si les frontières ne sont pas nettement définies ou s'il est évident qu'elles ont été tracées arbitrairement sur les cartes au lieu de tenir compte des lignes de partage

naturelles. Ainsi le problème du Cachemire a été l'une des principales sources d'irritation tant pour l'Inde que pour le Pakistan, la question de la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie a été soumise aux États Africains, et celle de l'utilisation des ressources hydrauliques aggrave la tension qui existe entre Israël et ses voisins. Les différends frontaliers ne sont pas le fait des seuls nouveaux États (cf. la dispute entre la Bolivie et le Chili) et, malheureusement, les États n'abandonnent pas facilement leurs revendications territoriales. Au pire, cette situation mène à la guerre. Dans le meilleur des cas, elle engendre des facteurs d'incertitude qui perturbent la vie normale et obligent à entretenir une armée plus nombreuse qu'il n'aurait été nécessaire, détournant à cette fin des ressources indispensables au développement.

Ces problèmes d'unité politique et de bonne entente internationale ne sont que le début des difficultés du nouvel État. S'il ne s'instaure pas une période d'anarchie et de destruction, il n'apparaîtra peut-être pas, de prime abord, que le nouveau statut politique ait entraîné une révolution dans la vie économique et sociale du pays. Ce sont les mêmes biscuits et la même pâte dentifrice que l'on continuera de voir à la devanture des magasins. Les succursales des banques étrangères poursuivront leurs opérations. Le palais du Gouverneur deviendra celui du Président. Et ce qu'il est convenu d'appeler l'élite continuera de se comporter conformément à l'éducation qu'elle aura reçue de l'ancienne métropole. S'il s'agit d'une ancienne colonie britannique, les juristes auront tous en commun l'expérience d'avoir dîné dans les Inns of Court. S'il s'agit au contraire d'une ancienne colonie française, l'organisation de l'enseignement sera soigneusement calquée sur celle de la France. Quelque puissant que soit le désir d'échapper à l'emprise étrangère, il est extrêmement difficile de changer ces goûts, ces habitudes et ces institutions hérités de l'ancienne métropole qui sont intimement liés à la vie même.

Le nouveau statut politique du pays peut toutefois entraîner certaines modifications des droits et privilèges de ses ressortissants. Dans la mesure où le nouveau pays faisait partie d'un ensemble politique plus vaste, certains privilèges et préférences peuvent se trouver réduits. Auparavant les ressortissants avaient peut-être la possibilité de se déplacer librement entre la colonie et la Métropole ou même d'émigrer dans cette dernière sans être soumis à des formalités légales. Souvent, on faisait confiance à sa monnaie parce qu'elle était rattachée à celle de la Métropole. Et selon toute probabilité le commerce de marchandises s'effectuait librement, ou selon un accord préférentiel, entre les deux zones. En général, ces avantages s'appliquaient également aux échanges avec les autres régions de l'empire.

MAIS à présent les liens anciens sont rompus et les deux pays se retrouvent étrangers l'un à l'autre. Certes, il peut y avoir une certaine prolon-

gation des dispositions antérieures. Une ancienne colonie britannique peut devenir membre du Commonwealth; une ancienne colonie française peut devenir membre associé de la Communauté Économique Européenne; les États-Unis et les Philippines ont conclu un accord d'adaptation progressive, échelonnée sur une période de vingt années, au terme de laquelle le régime préférentiel aura totalement disparu. On tend cependant à diminuer ou à supprimer les anciennes préférences. Le processus d'accession à l'indépendance entraîne, entre autres, l'affaiblissement des liens spéciaux qui existaient auparavant et la création de nouveaux liens avec un certain nombre d'autres pays.

Outre la situation du nouveau pays en ce qui concerne l'émigration et les échanges, l'indépendance risque d'avoir certaines conséquences immédiates. Si limitées que soient ses ressources, il se produit de nouvelles pressions sur celles-ci aussi bien en personnel qu'en capitaux. Diverses craintes dues à l'incertitude qui plane sur l'avenir du nouveau pays ou à l'attitude probable du groupe qui détient le pouvoir politique, peuvent provoquer le départ des individus qui, pour des motifs d'appartenance raciale ou religieuse, estiment que leur situation, leurs biens, ou même leur vie sont menacés. De même, il peut se produire une fuite de capitaux, liée à celle des personnes, ou simplement à l'accroissement des risques et des incertitudes tenant aux nouvelles conditions. Ces faits peuvent ne pas dépendre directement de la politique du Gouvernement, mais être la conséquence naturelle du désir des hommes de préserver leur vie et leurs biens. Il n'en résulte pas moins une perte immédiate de ressources précieuses pour la nouvelle nation.

En général, cette situation se trouve encore aggravée par des efforts délibérés pour éliminer les éléments étrangers. Le jeune nationalisme ne limitera pas sa campagne contre la domination politique étrangère au seul domaine de la politique. Tous les étrangers seront soupçonnés de représenter un obstacle à l'indépendance intégrale et c'est ce personnel étranger qui est l'élément dont on se débarrasse le plus facilement. Cette politique possède un attrait immédiat, car la présence d'étrangers aux postes de responsabilité met en question la réalité de l'indépendance nouvellement conquise. La procédure adoptée pourra rendre difficile l'emploi d'étrangers; c'est le cas de Chypre, où la constitution attribue les postes de l'administration à raison de 70 % aux Chypriotes grecs et 30 % aux Chypriotes turcs, aucune marge n'étant laissée aux autres nationalités. Dans certains pays, il existe des comités spéciaux qui veillent à ce qu'aucune fonction ne soit attribuée à un étranger lorsqu'il y a un autochtone pour la remplir. A cette politique de substitution (ou d'expulsion) suivie par le nouveau Gouvernement s'ajoute le fait que les indemnités généreuses accordées par l'ex-puissance coloniale aux fonctionnaires qui perdent leur emploi a ce résultat non intentionnel d'encourager l'ancien personnel à partir.

Cette perte d'une grande partie de l'ancien personnel technique et administratif, aussi bien que des personnes qui occupaient les postes de direction, peut être aggravée du fait que le personnel autochtone, naguère au service

du Gouvernement colonial, est désormais considéré comme suspect et dans certains cas licencié. Le discrédit où l'on tient dans de nombreux pays, ceux qui n'ont pas fait preuve de rébellion est en quelque sorte le revers du prestige dont bénéficient ceux qui ont participé à la longue marche en Chine Communiste, ou qui ont été emprisonnés pour défense passive en Inde. Comme la possibilité de démissionner à des conditions excessivement généreuses est aussi offerte, dans certains cas, aux hauts fonctionnaires autochtones, le nouveau Gouvernement dispose souvent au départ d'un personnel autochtone plus réduit qu'on ne l'avait prévu.

Mais les difficultés qu'éprouve le nouveau Gouvernement ne s'arrêtent pas là; le degré de préparation à l'indépendance auquel il était parvenu pendant la période coloniale a beaucoup d'importance. Certains pays, comme les Philippines, l'Inde, et le Tanganyika avaient une assez grande expérience du fonctionnement des pouvoirs législatif et exécutif lorsqu'ils ont accédé à l'indépendance; le Congo, en revanche, ne disposait que de quelques diplômés d'Université, et moins de deux cents personnes terminaient leurs études secondaires chaque année. Pendant les dernières années de colonisation, Chypre ne possédait aucun pouvoir législatif ni judiciaire. Même si le pays disposait de fonctionnaires nombreux et expérimentés, il est vraisemblable que la puissance coloniale tenait fermement à se réserver quatre domaines : armée, justice, finances publiques et politique étrangère, domaines extrêmement complexes même pour ceux qui ont beaucoup d'expérience.

COMME s'il ne suffisait pas du manque et des pertes de capitaux et de personnel qualifié, le nouveau pays s'aperçoit soudain que des exigences nouvelles pèsent sur ses ressources. Il lui faut établir des relations diplomatiques, c'est-à-dire qu'il lui faut des ambassadeurs et tout l'appareil nécessaire au fonctionnement des chancelleries. Le nombre des ambassades nécessaires, leur coût, le personnel dont on peut se passer au Gouvernement ou qu'il conviendrait peut-être d'éloigner de la scène politique intérieure, sont autant de problèmes immédiats, auxquels s'ajoute le monde déroutant des organisations internationales, ayant chacune ses examens annuels, ses réunions auxquelles il faut assister, ses besoins de personnel, sans parler les insatiables demandes de renseignements de son secrétariat.

Certes, à longue échéance, toutes ces charges peuvent se révéler utiles. Du point de vue de la balance des paiements, les rentrées fournies par les ambassades étrangères établies dans le pays peuvent être supérieures aux sorties qu'occasionne l'entretien de nouvelles ambassades à l'étranger. Mais, d'un autre point de vue, le personnel des ambassades étrangères représente une charge supplémentaire. Et il ne saurait compenser la perte de services résultant de l'expatriation du personnel autochtone qu'il faut prélever sur le trop petit nombre de per-

sonnes compétentes. Les affaires étrangères exigent qu'on leur consacre plus de temps à l'intérieur du pays. Ses représentants auprès des organismes internationaux doivent recevoir des instructions sur la position à adopter à propos de questions totalement étrangères à sa vie et à son expérience. Il doit assumer la responsabilité de ses ressortissants qui voyagent à l'étranger. En fait, un nouveau Ministère des Affaires Étrangères est indispensable pour traiter la multitude de questions diverses qui ne s'étaient jamais posées auparavant.

De même, pour la police et l'armée, le pays doit faire face à de nouveaux besoins de crédits et de personnel. Le coût de ces activités était certainement en partie pris en charge par la métropole, qui, au surplus, et c'est encore plus difficile à remplacer, assumait l'ultime responsabilité de la direction et de l'orientation politique. Sous ces rubriques générales de police et armée se posent toute une série de problèmes spécialisés, problèmes de sélection, de formation, d'équipement, d'entretien notamment. C'est un domaine particulièrement délicat, étant donné que dans le pays les chefs militaires risquent d'être les seules personnes qui se trouvent à la tête d'un groupe organisé et puissant. Mais, pour revenir au problème des nouvelles charges à assumer, il y a d'autres questions liées au maintien de l'ordre. Ainsi, la gestion des prisons était normalement du ressort de la puissance étrangère, et dans bien des cas, il n'y avait pas dans ce domaine de cadres autochtones. Et la justice doit désormais fonctionner sans qu'il soit question d'en référer en dernier ressort à une instance supérieure.

De même, de nouveaux besoins apparaîtront probablement dans le domaine de la politique financière, de l'établissement du budget, de la perception des impôts, et de la gestion des dépenses publiques. Là encore, l'incidence de ces nouvelles charges sur les ressources du Gouvernement varie selon le degré de contrôle étranger qui existait auparavant, selon l'expérience acquise en la matière par le pays et selon la part des dépenses qu'il assumait dans le passé. Dans quelques cas particuliers la métropole a fait des efforts pour faciliter la transition soit en instituant un « cabinet fantôme », soit en essayant d'opérer un transfert progressif d'autorité avant la date de l'indépendance.

Dans d'autres cas, les tensions étaient trop fortes pour qu'un effort de ce genre fût possible. Toutes ces fonctions nouvelles, ou nouvellement assumées, ne représentent pas seulement une charge pour le budget, elles réclament aussi des qualifications et une expérience dans des secteurs où, souvent, la nouvelle nation ne dispose pas de réserves de personnel auxquelles elle pourrait faire appel.

A ce stade où s'affirme le nouvel orgueil national, l'aide des pays industriels sera certainement suspecte, bien qu'il y ait eu récemment des exceptions à cette règle. C'est ainsi que l'Inde a progressivement assoupli ses restrictions initiales visant les techniciens et les capitaux étrangers. Une fois passée la première explosion de violence contre les Belges, le Congo a demandé l'aide du Gouvernement belge dans de nombreux domaines. Certains pays d'Afrique orientale ayant récemment accédé à l'indépendance ont demandé l'aide de la Grande-

Bretagne pour assurer le maintien de l'ordre au sein de leur propre armée. Et le fonctionnement du Gouvernement de presque toutes les ex-colonies françaises d'Afrique dépend de l'aide française.

Mais, la notion d'indépendance fait naître chez ces pays une répugnance fondamentale à accepter l'aide technique ou les capitaux étrangers, alors même qu'il est évident que cette aide est essentielle à leur progrès et à leur développement. Jusqu'à un certain point, l'aide technique des Nations Unies a pu être mieux acceptée, bien qu'elle ait été limitée en volume. La différence est plus théorique que réelle, puisque l'aide technique des Nations Unies consiste essentiellement en personnel fourni par les pays développés pour des missions temporaires; elle diffère donc peu de l'aide que les intéressés pourraient recevoir au titre d'accords bilatéraux.

DANS les paragraphes précédents, ont été exposées quelques-unes des difficultés particulières qui sont la conséquence directe de la naissance d'une nation et qui varient bien entendu d'un cas à l'autre. A l'heure actuelle, ces problèmes sont très frappants, du fait que le taux de natalité des nations est très élevé depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Sauf l'éventualité de nouveaux fractionnements cette vague d'expansion démographique ne peut continuer bien longtemps. Mais les difficultés qui ont été brièvement exposées ci-dessus ne sont qu'un début. La quasi-totalité des pays nés après la guerre sont sous-développés. Pour beaucoup d'entre eux, le revenu par habitant n'atteint pas 100 dollars par an. Aux problèmes décrits ci-dessus, il faut donc ajouter tous ceux que pose la croissance d'une économie insuffisamment développée : amélioration, mobilisation et bonne organisation des ressources, de la main-d'œuvre, des capitaux, et des entreprises; adoption des techniques modernes; développement des marchés; encouragement du processus d'épargne et d'investissement.

Si l'on envisage le développement futur du nouveau pays, un autre problème particulier pourra se poser. Selon toute probabilité, la configuration et la superficie du nouveau pays sont le résultat accidentel d'un enchaînement de faits historiques sans grand rapport avec ses ressources et possibilités économiques. Il peut donc disposer de peu de ressources naturelles, avoir une population si réduite et constituer un marché si étroit que sa capacité de production soit extrêmement limitée, et il peut avoir des difficultés d'accès au reste du monde. Si par hasard il souffre de l'un de ces inconvénients et s'il n'a pas la chance d'être producteur de quelque produit d'exportation très demandé, il n'y aura pas grand espoir qu'il parvienne à se doter d'une économie viable, tout en améliorant sensiblement le niveau de vie de sa population. A cette étape de son histoire, il lui sera peut-être difficile d'établir avec d'autres pays les liens spéciaux et étroits qui pourraient atténuer les désavantages d'une semblable situation.

Mais malgré tout, on s'attend à ce que les conditions économiques et sociales s'améliorent. Dans la plupart des nouveaux pays, l'homme de la rue, s'il y avait pensé, était persuadé que l'indépendance politique apporterait une amélioration des conditions de vie. C'est ce qu'on lui avait répété maintes et maintes fois. Dans la lutte pour l'indépendance, ses chefs accusaient le précédent régime de l'exploiter et ils peignaient l'avenir sous un jour radieux. Ils insistaient plutôt sur les vices, réels ou imaginaires, du régime d'alors, que sur le détail des moyens effectivement prévus pour réaliser cet avenir brillant. Les difficultés inévitables dont il a été question plus haut étaient rarement admises. Il faut aussi constater que les pays développés n'ont guère fait de suggestions utiles pour assurer la transition dans de meilleures conditions ou pour améliorer les perspectives de certains des nouveaux États les plus défavorisés. Les conservateurs ont beaucoup maugré, mais ils songeaient surtout à la perte de l'empire. Et les milieux libéraux, dans les pays avancés, résistaient difficilement à l'attrait de « la Liberté immédiate ». Ils se sont laissés entraîner par un mouvement d'idéalisme philosophique et n'ont pas assez réfléchi aux immenses difficultés qui attendaient les nouveaux pays.

On plaçait alors l'accent sur l'indépendance politique, et rares étaient ceux qui se rendaient compte que cette indépendance politique était avant tout un transfert de responsabilités qui, en lui-même, ne mettrait nullement le nouveau pays mieux à même d'élever son niveau de vie, mais au contraire, réduirait sans doute les ressources et compétences dont il disposait. Mais une fois atteint l'objectif initial de l'indépendance politique, la nécessité d'améliorer les conditions économiques et sociales passe au premier plan. C'est ainsi que le nouveau Gouvernement, affligé de toutes les faiblesses et autres difficultés du premier âge, est contraint de s'attaquer aux nombreux problèmes, nouveaux et très complexes, du développement économique.

Parmi les diverses difficultés qui ont été évoquées, certaines étaient vraisemblablement inévitables; mais une plus grande prévoyance aurait permis d'en éviter quelques-unes. Ayant été étroitement liées à l'histoire politique et économique de ces régions, les vieilles nations se doivent de les aider de toutes les manières possibles. Elles leur fournissent déjà un volume croissant d'aide technique et financière.

Devant un dossier qui laisse apparaître tant de difficultés, les pays développés pourraient être tentés de penser qu'il y a peu de chances de progrès dans ces nouveaux pays. Mais, il faut replacer le moment présent dans une perspective d'ensemble. Ces nations sont très jeunes. Il importe de reconnaître et de bien comprendre les difficultés spéciales des débuts de l'indépendance. Peut-être pourra-t-on mettre au point des méthodes de coopération et de coordination qui permettront d'établir des unités plus viables. Il est permis d'espérer que, d'une façon ou d'une autre, on parviendra sans violence à poser les fondements de la stabilité politique, et qu'il sera alors possible de réaliser de rapides progrès économiques et sociaux.

Propositions en vue d'un re

En tant que Président du Comité d'Aide au Développement (CAD) () de l'OCDE, Willard L. Thorp est responsable de la préparation d'un Examen Annuel des Efforts et Politiques d'Aide au Développement. Le texte suivant contient les propositions incluses dans l'examen de 1964 en vue de renforcer l'effort d'aide.*

De toute évidence, il est indispensable d'accélérer le processus de développement dans les pays moins développés. Les membres du Comité d'Aide au Développement souhaitent sans réserve contribuer aussi efficacement que possible à la réalisation de cet objectif. L'étude constante des problèmes d'aide à laquelle se livre le Comité, et en particulier les conclusions qui se dégagent des débats menés lors de l'Examen Annuel de l'Aide, ont conduit à formuler certaines Recommandations, exposées ci-après, concernant les mesures que le Comité et ses divers membres devraient prendre.

Nouvelles initiatives visant à amplifier le courant d'aide

L'aide aux pays moins développés ne pourra progresser encore largement que si des initiatives nouvelles lui donnent l'impulsion nécessaire. C'est là un fait dont les Gouvernements devraient tenir compte lorsqu'ils fixeront le montant des fonds à inscrire à cette fin dans leurs budgets de 1965. Les crédits budgétaires au titre de l'aide économique aux pays moins développés devront manifestement être renforcés dans la plupart des pays du CAD si l'on veut que les apports d'aide continuent d'augmenter de façon satisfaisante.

Des efforts particuliers devront être entrepris pour que l'assistance technique continue de progresser à un rythme rapide, d'autant plus qu'elle peut aider à augmenter les engagements éventuels par des études sur les possibilités de réalisation, à réduire l'écart entre les engagements et les versements de fonds par une mise en œuvre plus efficace des projets, et à améliorer la capacité qu'ont les pays bénéficiaires d'absorber l'aide en capital.

Sur le plan politique comme sur le plan économique, il importe que tous les pays avancés prennent leur juste part de l'effort commun d'aide. Certes, l'année 1963 a vu quelques améliorations à cet égard, mais elles devront être consolidées et renforcées par des mesures énergiques.

Il sera encore fait appel aux pays membres et au marché des capitaux privés pour fournir des fonds supplémentaires aux organismes multilatéraux. Etant donné l'œuvre extrêmement utile que ces organismes accomplissent, ils méritent d'être énergiquement soutenus. Mais les pays membres ne devront pas considérer que le fait de verser des contributions multilatérales les dispense d'aide bilatérale.

(*) Le Comité d'Aide au Développement comprend les Gouvernements des pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni — ainsi que la Commission de la Communauté Economique Européenne. Environ 90 % du total mondial de l'aide au développement provient des pays membres du CAD.

Afin d'obtenir un large soutien de l'opinion publique et parlementaire, les Gouvernements devraient accentuer l'effort mené pour démontrer que leurs programmes d'aide sont gérés efficacement, compte tenu des multiples problèmes opérationnels existants, et qu'ils contribuent d'une manière aussi effective que possible aux progrès des pays moins développés. Espérons aussi que l'on puisse démontrer avec de plus en plus de force que les pays moins développés eux-mêmes s'emploient résolument à mobiliser leurs ressources propres et à les utiliser au mieux.

La possibilité d'augmenter le volume de l'aide et d'accélérer le développement est toutefois conditionnée par l'aptitude qu'ont les pays moins développés d'utiliser efficacement les ressources extérieures; aussi une action énergique pour accroître cette aptitude sera-t-elle nécessaire. Cela exigera des pays donateurs qu'ils aident plus activement les pays moins développés à recenser les possibilités de développement que leur donnent leurs propres ressources naturelles et humaines, à élaborer des projets de développement et à les mettre à exécution. Les procédures suivies par les pays membres pour l'examen des demandes d'aide, les critères en fonction desquels ils apprécient ces demandes et les méthodes qu'ils emploient pour mettre en œuvre leur programme d'aide devront être constamment revus et adaptés aux besoins et à la situation des pays moins développés intéressés.

Amélioration des modalités et conditions de l'aide

Les conditions financières dont l'aide est assortie sont de mieux en mieux adaptées à la situation économique des pays moins développés et aux possibilités qu'ils ont d'assurer le service de la dette, bien qu'il y ait encore une très grande disparité entre les conditions pratiquées par les différents pays donateurs. Il serait extrêmement souhaitable que les pays dispensateurs d'aide harmonisent davantage leurs conditions de prêts, ce qui serait certes plus facile s'ils convenaient d'une base commune pour apprécier l'aptitude qu'auraient à l'avenir les pays débiteurs considérés à assurer le service de la dette.

La question de savoir à quel point les crédits des fournisseurs à court et à moyen terme et d'autres courants de capitaux concourent à un accroissement de la charge du service de la dette pour les pays moins développés doit à l'avenir retenir davantage l'attention. Il n'est possible de pratiquer une politique rationnelle de prêts à des conditions adéquates que si cette politique se fonde sur des renseignements suffisamment complets concernant le montant total de la dette en cours, y compris l'endettement du secteur privé et les arriérés commerciaux. Il faudra donc s'efforcer que les organismes compétents fournissent des renseignements plus satisfaisants et plus complets.

Débiteurs et créateurs devraient se préoccuper d'établir un calendrier des règlements conçu de telle sorte que soient évités les défauts de paiements ou les périodes de resserrement du crédit. D'une façon générale, ce problème perdra de son acuité si les pays qui pratiquent encore des conditions relativement dures assouplissent les modalités d'octroi des apports nouveaux, dans les cas appropriés.

Il serait souhaitable qu'un nouvel effort soit fait pour renverser la tendance actuelle à l'accroissement de l'aide liée. Cette action serait plus aisément menée à bien si les pays donateurs convenaient de s'unir pour suivre une politique commune, même si les pays n'ayant pas de difficultés graves de balance des paiements devaient seuls y participer.

Mesures visant à accroître l'efficacité de l'aide

Il importe de réviser l'opinion que l'on avait sur l'importance primordiale qui s'attachait aux projets et aux besoins de l'infrastructure. Sans nul doute, les travaux intéressants l'agriculture et le développement rural revêtent une importance considérable. D'autre part, il faudrait encourager davantage les petites et moyennes entreprises industrielles, en particulier au moyen de la coopération technique. En outre, on a de bonnes raisons de penser qu'il faudrait ajouter aux formes directes d'aide en ces domaines, l'appui financier et technique plus solide que pourraient fournir des banques de développement industriel et agricole dotées d'un personnel hautement compétent.

Les Gouvernements membres devraient être dûment habilités à fournir une aide non affectée à des projets dans les cas où cette politique est justifiée par les besoins du pays bénéficiaire et son aptitude à assurer l'utilisation effective de ces ressources.

Il faudrait, chaque fois que cela sera possible, que les besoins d'assistance technique soient examinés dans leurs rapports avec les besoins globaux d'enseignement et de main-d'œuvre des pays bénéficiaires. A cet égard, les membres devraient envisager les moyens de renforcer encore les institutions et les possibilités de formation qui existent dans ces pays.

renforcement de l'effort d'aide

Il devrait être tenu davantage compte de ce que projets et programmes contiennent à coûter après que l'investissement même a été réalisé : entretien, pièces détachées, frais de fonctionnement. Les plans initiaux devraient en général contenir des dispositions assurant le projet d'un soutien pendant un certain temps, jusqu'à la reprise définitive des opérations par le pays bénéficiaire.

Un effort particulier devrait être fait pour simplifier et normaliser les dispositions administratives relatives à l'aide financière et à l'assistance technique. Coordination et simplification sont nécessaires

pour les projets d'équipement ainsi que pour les programmes d'enseignement à l'intention d'étudiants et de stagiaires.

Une coordination internationale plus efficace

Une proportion croissante de l'aide est accordée dans le cadre de consortiums, de groupes consultatifs et d'autres arrangements visant à coordonner l'aide sur le plan international, mais la portée et la nature de ces arrangements varient beaucoup. Le CAD devrait examiner de façon détaillée qu'ils correspondent bien à leur objet et formuler des propositions pour les renforcer ou, le cas échéant, en instituer de nouveaux.

L'emploi et la répartition de ces ressources rares que représente l'assistance technique doivent être décidés après mûres réflexions. Cela exige des pays bénéficiaires et des pays donateurs un effort pour améliorer leurs plans et la coordination.

Nécessité d'insister davantage sur l'effort propre des pays moins développés

Il conviendrait de donner plus d'importance à l'action actuelle et future des pays moins développés, ce qui pourrait être réalisé soit par des engagements réciproques, soit par un recours à des entreprises communes. On devrait s'efforcer de définir des normes concernant l'effort que l'on pourrait raisonnablement attendre des pays se trouvant à divers stades de développement.

Eu égard à la faible superficie et aux ressources limitées de nombreux pays moins développés, il faudrait les encourager à poursuivre l'effort entrepris pour réaliser l'intégration économique, la planification régionale et l'institution de services communs. Le CAD devrait examiner de plus près l'ensemble de cette question.

Amélioration de la coopération technique

Étant donné que les raisons qui s'opposent à un accroissement de l'assistance technique sont surtout matérielles, il serait souhaitable qu'une politique plus active soit suivie pour surmonter ces obstacles. Peut-être faudrait-il par exemple créer à cet effet des cours spéciaux supplémentaires (et notamment des cours de langue) pour former des conseillers, et mettre sur pied un plan visant à accroître les moyens de formation offerts aux stagiaires et étudiants originaires de pays en voie de développement.

Les membres devraient étudier avec une attention particulière les moyens d'accroître rapidement les disponibilités en personnel de niveau moyen dans les pays moins développés. A cet égard, les projets de type Volontaires de la Paix présentent un intérêt particulier en ce qu'ils utilisent généralement de jeunes volontaires.

Le moment est venu où les pays membres devraient admettre la nécessité de constituer sur place tout au moins une petite équipe permanente d'experts, et reconnaître que les experts détachés temporairement dans les pays moins développés devraient être assurés de leur réintégration à leur retour. De plus, les difficultés rencontrées pour recruter des experts pourraient être surmontées plus facilement si les pays pouvaient trouver plus souvent des experts et l'équipement dont ils ont besoin dans des pays tiers.

Il faudrait étudier les moyens d'améliorer encore l'efficacité des activités d'enseignement et de formation; ces améliorations pourraient porter par exemple sur la sélection des étudiants et stagiaires, l'adaptation des programmes et de la formation elle-même aux besoins des pays moins développés, une insistance encore accentuée sur la formation dans les pays moins développés, et l'évaluation des résultats.

Encouragement des efforts du secteur privé

Bien que les apports de capitaux privés soient principalement déterminés par la situation économique et politique que les investisseurs étrangers privés peuvent s'attendre à trouver dans les pays importateurs de capitaux, les membres du CAD devraient examiner attentivement les propositions de l'OCDE relatives au recours à des stimulants fiscaux et à un éventuel système multilatéral de garantie.

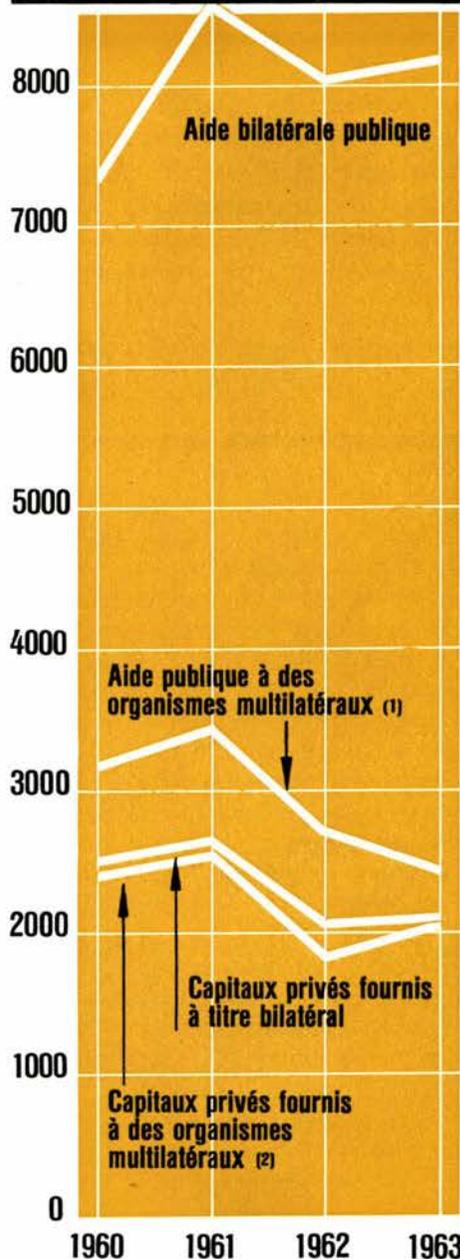
On se rend de mieux en mieux compte du rôle important et croissant joué par des organismes privés sans but lucratif qui fournissent une assistance, technique ou autre. Il est indispensable que ces activités conservent leur caractère privé, mais les Gouvernements devraient envisager la possibilité de soutenir certains de leurs projets dans les pays moins développés ainsi que l'opportunité de coordonner dans une certaine mesure ces activités avec les programmes d'aide officiels.

Relations entre commerce et développement

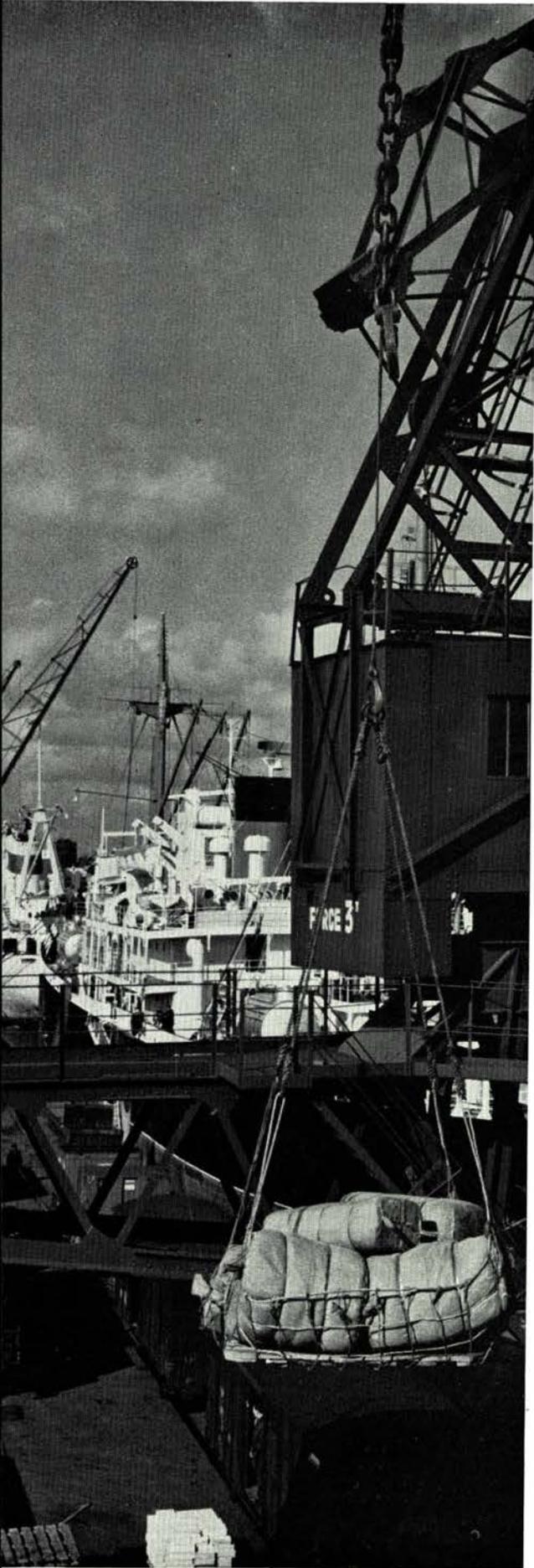
Les Gouvernements membres n'ignorent pas que la possibilité pour les pays moins développés d'accroître leurs recettes en devises est d'une importance décisive pour le succès de leur effort de développement comme pour la réalisation des programmes d'aide extérieure.

Les propositions qui se sont dégagées de la récente Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement comportent des implications pour les activités de plusieurs organismes de l'OCDE, y compris le Comité des Échanges et le Comité Exécutif. Dans la mesure où les Recommandations de la Conférence ont des répercussions sur les politiques et les objectifs de l'aide, elles devraient être attentivement étudiées par le Comité d'Aide au Développement.

CONTRIBUTIONS DES PAYS DU CAD AUX PAYS MOINS DEVELOPPES en millions de \$



(1) Non compris le FMI (2) Non compris les crédits garantis d'une durée inférieure à 5 ans et les contributions des organismes privés non lucratifs



Tonnages, taux de fret et **RENDEMENTS PORTUAIRES**

Dans son rapport annuel, paru en juillet, le Comité des Transports Maritimes de l'OCDE consacre tout un chapitre à une étude de l'importance économique des ports et en particulier à la possibilité d'améliorer les mouvements de navires dans les ports et d'accroître ainsi la capacité des transports maritimes mondiaux, en assurant une meilleure utilisation des navires.

Les graphiques qui accompagnent cet article sont fondés sur les tableaux statistiques contenus dans le rapport du Comité.

En 1961, le Conseil de l'OCDE, agissant sur la proposition du Comité des Transports Maritimes, a adressé certaines recommandations aux Gouvernements en vue d'accélérer les mouvements de navires dans les ports. Une étude détaillée de la question, effectuée par le Comité, a fait l'objet d'un compte rendu dans le rapport de 1958. Le Comité attribuait à deux causes essentielles les difficultés des ports : d'une part, le manque de fonds, auquel étaient dus la pénurie de matériel moderne, la faiblesse des moyens de transport intérieur et de manutention, l'insuffisance des surfaces d'entreposage et le trop petit nombre de postes en eau profonde ; d'autre part, les problèmes de main-d'œuvre, notamment le manque de personnel qualifié et les conflits de travail. Une troisième pierre d'achoppement était constituée par la lourdeur excessive des formalités de documentation.

De rapides progrès ont été réalisés depuis la guerre dans la construction navale et les techniques de propulsion. Les navires sont plus grands, plus rapides et leur entretien est plus économique. Des efforts ont été faits pour adapter l'équipement des ports à l'expansion du commerce mondial et aux conditions nouvelles qui en découlaient, mais les échanges se sont développés encore plus vite, de sorte que le temps gagné sur le trajet est souvent perdu par les navires obligés d'attendre leur tour dans les ports de chargement ou de déchargement. De plus, dans bien des ports — sauf quelques exceptions notables — les frais de manutention des cargaisons s'élèvent au point d'absorber une fraction de plus en plus considérable du fret total.

De nos jours, un cargo de 10 000 tonnes desservant des lignes régulières doit rapporter environ 690 livres sterling par jour pour couvrir ses frais

ÉVOLUTION DE LA FLOTTE MONDIALE à l'exclusion des navires de moins de 100 Tonnes de jauge brute (En millions de t.j.b.)

MILIEU DE L'ANNÉE	NAVIRES AUTRES QUE LES PÉTROLIERS ¹		PÉTROLIERS	
	Millions de T.J.B.	% d'accroissement par rapport à l'année précédente	Millions de T.J.B.	% d'accroissement par rapport à l'année précédente
1952	67,0	1	20,0	10
1953	68,1	1	22,0	10
1954	69,1	2	24,6	12
1955	70,6	1	26,5	8
1956	73,6	4	28,2	6
1957	77,0	5	29,8	6
1958	81,2	5	33,4	12
1959	83,7	3	37,7	13
1960	84,9	1	41,3	10
1961	88,7	4	43,7	6
1962	91,4	3	45,1	3
1963	95,5	4	46,9	4
% d'accroiss. par rapport à 1952		43		135

1) Y compris les navires à passagers.

SOURCE : Lloyd's Register of Shipping (à l'exclusion des flottes des Grands Lacs des Etats-Unis et du Canada).

ficie d'un abaissement des coûts de transport. Les Gouvernements ont donc un intérêt primordial à dégager, sur les ressources nationales, des moyens suffisants pour financer la modernisation des ports.

Seul le tonnage de marchandises traité permet d'évaluer la capacité d'un port. Or, ce tonnage dépend de plusieurs facteurs : longueur des quais, hauteur d'eau le long des quais, nombre et puissance des grues de quai, moyens généraux de manutention, surface d'entreposage dans la zone portuaire, possibilités de transport intérieur des marchandises par rail, route ou voie fluviale. Pour chaque port, on doit s'attacher à équilibrer au mieux ces divers éléments. Le capital requis pour la modernisation de l'équipement est relativement peu élevé : un petit port traitant 500 000 tonnes par an peut être modernisé pour quelque 700 000 dollars, soit pour un coût d'environ 15 cents par tonne de marchandises traitée, sur une période de dix ans. Cette somme est à inscrire en regard des gains mentionnés plus haut.

Il est essentiel de réaliser une bonne coopération entre employeurs et tra-

d'exploitation et l'amortissement du capital investi. Si le rendement des ports permettait de gagner six jours sur le chargement, cela représenterait plus de 11 000 dollars et l'on pourrait abaisser le fret de 1,25 dollar par tonne de marchandises. Avec un gain identique au port de déchargement, cette réduction pourrait être doublée. Pour les marchandises en vrac, un navire de 12 000 à 15 000 tonneaux transportant des minerais peut économiser environ 15 cents par tonne de port en lourd, par jour gagné au chargement ou au déchargement, ce qui n'est pas négligeable quand il s'agit d'une marchandise pour laquelle les taux de fret sont faibles.

Plus le rendement portuaire est grand, plus on peut économiser sur le coût total du transport; mais on ne perçoit pas toujours l'importance des économies qui peuvent ainsi être réalisées. Cela est dû parfois au fait que les ports sont sous le contrôle d'autorités locales qui s'attachent essentiellement à tirer le maximum des capitaux investis, alors qu'en réalité c'est toute l'économie d'un pays qui béné-

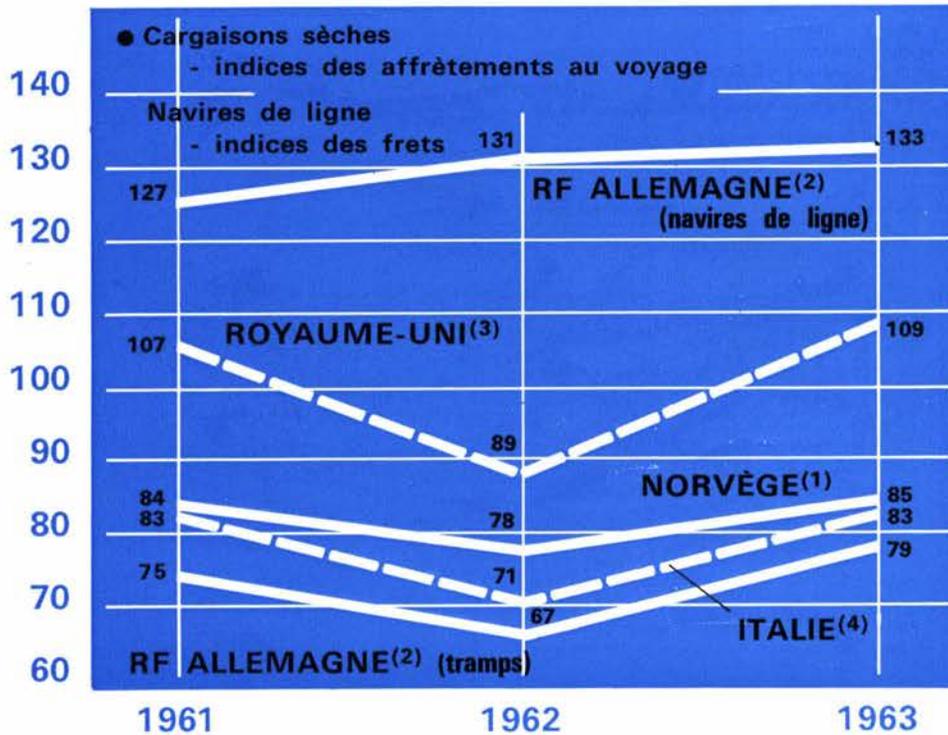
ENSEMBLE DU TRAFIC MARITIME MONDIAL (en millions de tonnes)

ANNÉE	CARGAISONS SÈCHES		PÉTROLE	
	Millions de tonnes	% d'augmentation sur l'année précédente	Millions de tonnes	% d'augmentation sur l'année précédente
1951	385		255	
1952	375	-3	285	12
1953	385	3	295	4
1954	410	6	320	8
1955	480	17	350	13
1956	520	8	390	11
1957	540	4	420	8
1958	490	-9	440	5
1959	520	3	470	7
1960	570	10	520	11
1961	590	4	570	10
1962	580	-2	650	14

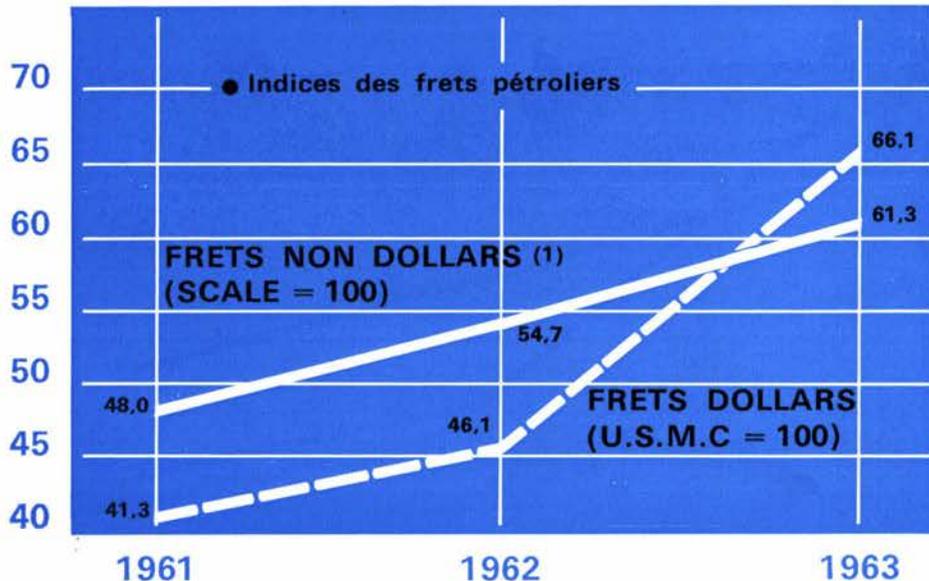
1. Estimation.

SOURCE : Annuaire statistique de l'ONU (1951-1962).

INDICE DES FRETS (moyenne annuelle)



- (1) Chiffres établis sur la base des taux d'affrètement au voyage des tramps sur 23 routes, répartis en 5 groupes de produits en vrac, avec application d'indices de pondération approximatifs en vue d'obtenir une estimation pour le monde entier, juillet-décembre 1947 = 100.
- (2) Chiffres établis sur la base des taux d'affrètement au voyage des navires de lignes régulières appliqués aux cargaisons transportées via les ports d'Europe septentrionale pour le compte de l'Allemagne, mais non pas forcément sous pavillon allemand. Moyenne du deuxième semestre 1954 = 100.
- (3) Chiffres établis sur la base des affrètements pour sept produits en vrac 1960 = 100.
- (4) Chiffres établis sur la base des taux mensuels d'affrètement au voyage concernant certaines routes et cargaisons en vrac, 1954 = 100. Moyennes mensuelles : 1959 = 77; 1960 = 79; 1961 = 83.



- (1) Depuis le 1^{er} janvier 1957, les frets non dollars sont basés sur le « London Tanker Nominal Freight Scale n° 3 » (« Scale »), une version légèrement ajustée du barème « M.O.T. » (cf. ci-dessous). Depuis mai 1962, la base « Scale » a été perfectionnée et est désignée sous le nom d'« Interscale ».

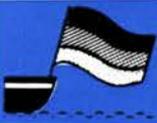
NOTE : Les taux d'affrètement au voyage sont donnés en pourcentage des taux maxima en vigueur pendant la seconde guerre mondiale, époque à laquelle les frets en dollars de l'U.S.M.C. (United States Maritime Commission) étaient aux mêmes taux que les frets sterling du M.O.T. (Ministry of Transport) (ajustés par rapport au « Scale » et maintenant par rapport à l'« Interscale »). A la suite de la dévaluation de la livre en septembre 1949, les frets sterling ont augmenté proportionnellement à la dépréciation du sterling et à l'heure actuelle, les taux uniformes U.S.M.C. = les frets « Scale » (et maintenant « Interscale ») + 43,93 %.

SOURCE : Norwegian Shipping News qui pour les frets non dollars utilise la « London Tanker Nominal Freight Scale » maintenant « Interscale » et pour les frets dollars l'U.S.M.C. (actuellement A.T.R.S.).

vailleurs et d'améliorer les relations de travail, si l'on veut que les ports fonctionnent de la façon la plus économique. Ces problèmes doivent être abordés et résolus en même temps que l'automatisation et la modernisation des installations. Quant à la pénurie de personnel qualifié, employeurs et syndicats doivent être incités à élargir et à intensifier la formation des dockers et autres travailleurs des ports.

La dernière étude de cette question par le Comité des Transports Maritimes a suscité une Conférence syndicale internationale sur la productivité dans les ports, qui s'est tenue à Copenhague il y a plusieurs années. Les problèmes d'aménagement des ports sont aussi à l'étude dans de nombreuses parties du monde, où l'on a compris que les avantages économiques d'une modernisation sont élevés, comparés aux investissements très modérés que cette amélioration requiert.

TONNAGE MONDIAL AU

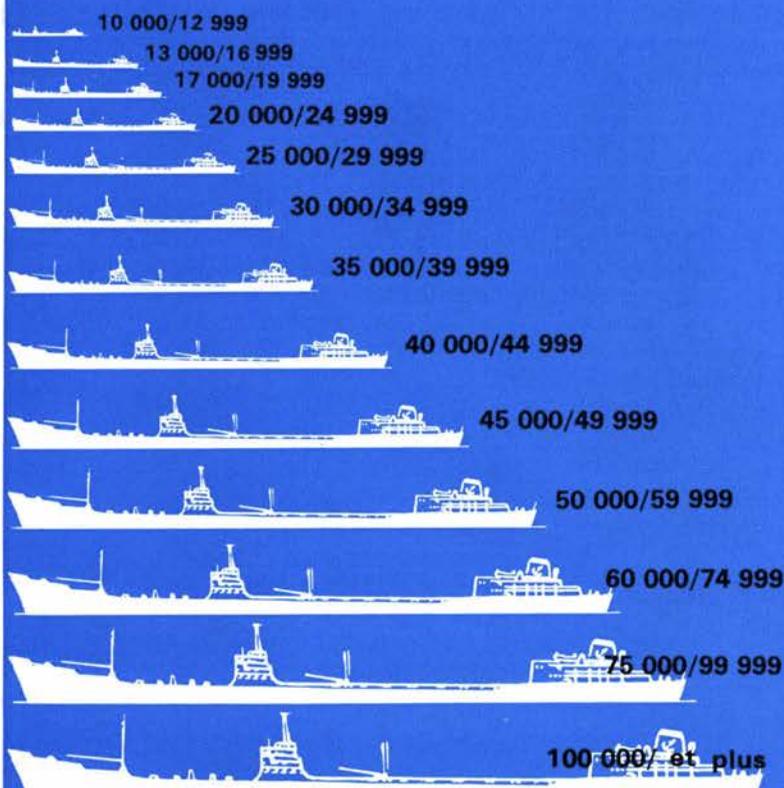
Type	 ALLEMAGNE (R.F.)	 BELGIQUE
Transporteurs de cargaisons sèches ¹	4 273,8	517,7
Pétroliers	776,5	200,6
Comparaison avec les totaux de 1962	+ 126,5	- 27,0

Type	 JAPON	 NORVÈGE
Transporteurs de cargaisons sèches ¹	7 143,0	6 605,0
Pétroliers	2 833,7	7 063,8
Comparaison avec les totaux de 1962	+ 1 106,5	+ 1 157,7

PÉTROLIERS

Répartition selon le tonnage (navires de 10 000 tonnes de port en lourd et au-dessus) au 31 décembre 1963 (en tonnes de port en lourd)

SOURCE : John I. Jacobs and Co. Ltd.



FLOTTE EXISTANTE		CONSTRUCTIONS NEUVES	
Comp. pétrolières	Indépendants	Comp. pétrolières	Indépendants
1 918 658	349 102	75 000	
3 367 823	5 070 868	15 000	
3 424 323	7 380 129	286 800	
871 394	3 964 864	319 200	84 900
3 000 112	3 159 569	78 600	25 000
3 876 259	5 842 281	65 500	100 600
3 115 854	2 492 296	315 000	36 000
1 289 906	3 344 876	—	127 500
3 499 560	3 808 339	723 200	710 700
1 698 980	2 661 199	649 800	3 840 800
1 121 910	1 194 500	1 392 300	4 074 800
1 368 500	1 050 441	981 900	3 271 400
130 250	338 240	325 500	487 400
Total	28 683 529	5 227 800	12 759 100

Total 28 683 529 40 656 704 5 227 800 12 759 100

MILIEU DE 1963 (Navires de 100 tonnes et au-dessus) (En milliers de t. j. b.)

1. Y compris les navires à passagers.
2. A l'exclusion des flottes des Etats-Unis et du Canada en service sur les Grands Lacs, mais y compris la flotte de réserve des Etats-Unis, estimée au milieu de 1963 à 12 millions de t. j. b.

CANADA ²	DANEMARK	ESPAGNE	ETATS-UNIS ²	FRANCE	GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE
443,8	1 543,3	1 441,8	16 344,0	5 089,5	5 449,4	147,3	97,1	3 683,1
81,5	874,9	565,5	4 564,0	2 126,6	1 644,6	29,5	19,9	1 921,5
— 3,8	+ 19,0	+ 12,2	— 107,2	+ 54,0	+ 556,6	+ 9,8	+ 5,3	+ 192,9
						Total OCDE		Transporteurs de cargaisons sèches
3 580,7	541,5	13 773,1	2 734,6	176,2	604,2	106 023,3		73 189,1
1 646,1	132,3	7 792,1	1 441,7	—	119,4	Reste du monde		Pétroliers
+ 60,6	+ 6,8	— 92,8	+ 9,6	— 10,9	— 5,3	36 344,2		33 884,1
						Total mondial		Transporteurs de cargaisons sèches
						142 367,5		22 346,1
								Pétroliers
								13 048,2
								95 435,2
								46 932,3

SOURCE : Lloyd's Register of Shipping.

Une Unité Mobile a été créée par l'OCDE en vue de démontrer comment cette nouvelle méthode peut contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement des sciences dans les régions ne disposant que d'écoles insuffisamment équipées. Cette Unité, après avoir fonctionné pendant deux ans avec succès dans le sud-est de la Sicile, sous les auspices de l'OCDE et du Gouvernement italien, a maintenant été prise en charge par les responsables italiens de l'enseignement. L'Unité sera utilisée pour étendre ce projet à la Calabre. Des projets similaires sont en cours en Grèce et en Turquie.

Le problème du recrutement de personnel scientifique et technique assez nombreux pour faire face aux exigences de la croissance économique prend une acuité toute particulière dans les

tiques. Il manque aux écoles le matériel moderne nécessaire à la réalisation d'expériences; des salles de classe trop petites et mal conçues doivent jouer le rôle des laboratoires qui existent dans tout établissement scolaire moderne. Alors que l'intérêt de la plupart des écoliers peut être facilement éveillé à l'aspect expérimental de la physique et des autres sciences enseignées, les professeurs aussi bien que les élèves ont tendance à s'en désintéresser dans des conditions aussi décourageantes. Différentes solutions ont été proposées et chacune d'entre elles a été accueillie avec un enthousiasme nuancé de doute ou de scepticisme. C'est parce que l'OCDE a réalisé que seule l'expérience peut apporter des réponses valables qu'elle a décidé de mettre au point ce projet pilote dans le cadre du programme de son Comité de Personnel Scienti-

pour l'enseignement de la physique selon la méthode américaine du Physical Science Study Committee; il a été convenu de faire également construire quelques appareils simples de ce type par le personnel de l'Unité Mobile pendant la période d'instruction et de fonctionnement. Une camionnette et une remorque spécialement aménagées ont été mises à sa disposition.

Lorsque l'Unité Mobile est entrée en activité, on s'est rapidement rendu compte que les installations scolaires de la zone choisie laissaient beaucoup à désirer. Sur les dix-huit écoles et instituts inclus dans l'expérience, un grand nombre étaient installés dans des locaux fort mal adaptés et les cours devaient être

INSTALLATIONS MOBILES POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

pays méditerranéens qui n'ont pas encore atteint un niveau de développement économique élevé ou qui comprennent certaines régions dont le progrès est freiné par l'insuffisance des ressources locales. Il est évident que ces problèmes doivent au départ être traités au niveau de l'enseignement secondaire. La question qui se pose est la suivante : par quels moyens peut-on remédier, au cours des dix ou vingt prochaines années, à la pénurie actuelle d'enseignants, de matériel et d'instruments nécessaires aux premières étapes de la formation de ce personnel scientifique et technique?

C'est en raison de ces pénuries que l'enseignement des sciences a été relégué à l'arrière-plan dans ces régions moins développées. Les professeurs de disciplines scientifiques, quand ils ont une spécialisation, tendent à être surtout des spécialistes de mathéma-

tique et Technique, en collaboration avec les autorités italiennes responsables de l'enseignement. Une Commission Mixte composée de spécialistes italiens de l'enseignement et de représentants de la Direction des Affaires Scientifiques de l'OCDE a suivi le déroulement de l'expérience et a fait rapport sur ses résultats.

Afin de familiariser le personnel de l'Unité Mobile, qui comprend deux professeurs de sciences et deux techniciens de laboratoire, avec les méthodes les plus récentes d'enseignement de la physique, un cours préliminaire a été organisé à son intention, d'abord au Musée de la Science à Milan, puis à l'Institut de Physique de l'Université de Rome. L'OCDE a commandé les appareils modernes indispensables dont la liste avait été établie d'un commun accord, ainsi que deux séries d'instruments utilisés

donnés dans des espaces beaucoup trop restreints; la presque totalité de ces écoles ne possédaient pas de salle spécialement affectée à l'enseignement des sciences ni de laboratoire. La moitié environ disposait d'un technicien de laboratoire et les appareils, lorsqu'il y en avait, étaient trop peu nombreux, anciens et périmés. La plupart des professeurs étaient chargés d'enseigner les mathématiques et d'autres disciplines en plus de la physique, et la majorité d'entre eux n'étaient pas professeurs en titre; certains même étaient encore des étudiants d'Université.

Dans ces conditions, les visites bi-mensuelles de l'Unité Mobile aux établissements scolaires ont été accueillies avec enthousiasme aussi bien par les professeurs que par les élèves. Les leçons de l'Unité, qui s'intégraient au programme de l'école visitée, com-



prenaient des hypothèses et principes fondamentaux dont la validité était vérifiée et expliquée par des démonstrations et des expériences didactiques; les leçons s'accompagnaient de travaux pratiques exécutés directement par les élèves à l'aide d'appareils bon marché fournis par l'Unité et les professeurs de l'Unité Mobile proposaient des exercices numériques et graphiques que chaque classe pouvait effectuer par la suite.

L'un des résultats particulièrement heureux de l'activité de l'Unité Mobile est le désir qu'elle a fait naître chez les professeurs des écoles visitées de mettre à jour et de perfectionner leurs connaissances en les familiarisant avec les méthodes expérimentales modernes d'enseignement de la physique. Des réunions centrales, organisées chaque semaine dans les provinces

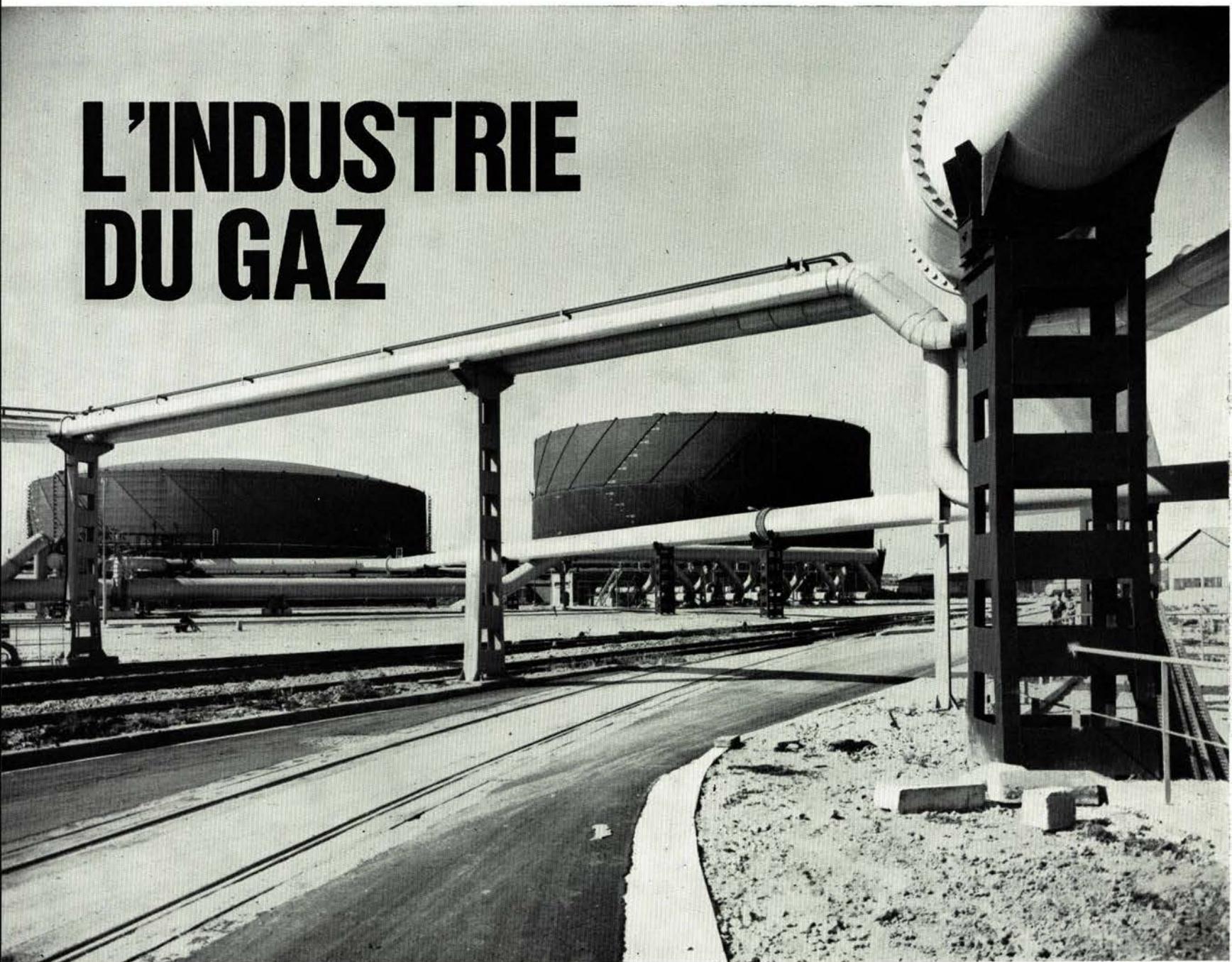
visitées, ont permis des discussions sur l'expérience tentée et des échanges de vues et d'informations; en fait, ces réunions ont joué le rôle d'une véritable formation pratique répondant à des objectifs précis et concrets. Dans son rapport sur le projet, la Commission Mixte souligne l'importance capitale de cette formation sur place des maîtres pour améliorer le niveau de l'enseignement des sciences.

Résumant ses impressions sur le succès de ce projet pilote, la Commission Mixte déclare que « cette nouvelle façon de remédier à l'insuffisance actuelle des établissements d'enseignement, dans une région où le problème est particulièrement aigu, a donné des résultats positifs; en

effet, non seulement l'intérêt du corps enseignant et des élèves pour la physique s'en est trouvé stimulé, mais on parvient ainsi à donner un caractère plus concret et plus efficace à l'enseignement et à l'étude de la physique, et on ouvre la voie à une action plus vaste, permettant d'espérer des résultats encore meilleurs ».

A cela, le Comité National, institué par les autorités italiennes pour surveiller l'expérience, ajoute que « les résultats très encourageants obtenus à la fin de la première année se sont confirmés; le niveau de l'enseignement de la physique dans les classes qui ont ainsi participé à l'expérience pendant deux années consécutives s'est très nettement élevé... Cette expérience, qui était la démonstration d'une méthode nouvelle d'enseignement de la physique moderne, a fait largement ses preuves... »

L'INDUSTRIE DU GAZ



au service de la croissance économique

Sur le marché de l'énergie, l'un des événements les plus marquants survenus au cours de ces dernières années en Europe est l'apparition du gaz naturel et l'essor qu'a déjà connu sa production. Après des débuts assez modestes, son rythme d'expansion va s'accélérer avec la découverte d'un gisement important aux Pays-Bas et avec les possibilités d'importation en provenance d'outre-mer. Sans pour cela révolutionner le bilan énergétique des pays Membres de l'OCDE, il va y apporter des modifications importantes.

Dans un Rapport sur l'industrie du gaz (qui vient de paraître), le Comité Spécial du Gaz de l'OCDE trace, dans la perspective de la croissance économique, les grandes lignes de la situation actuelle de cette industrie et indique notamment comment se présentent les modifications structurelles récentes qui y sont intervenues, la place du gaz dans la consommation d'énergie à usages finals, la production et les disponibilités, les diverses utilisations du gaz, la part de cette source d'énergie dans le cadre énergétique général de la zone européenne de l'OCDE, les problèmes du transport intercontinental du gaz.

L'accélération générale de l'économie des pays européens Membres de l'OCDE affecte particulièrement l'industrie gazière et son histoire. Celle-ci a commencé, dans une première phase, par la production, dans chaque ville de quelque importance, de gaz tiré de la distillation de la houille et destiné à l'éclairage ou à certains usages domestiques. Après cette période de démarrage, commença avec la fin de la première guerre mondiale une deuxième phase de son évolution qui s'est manifestée par l'accroissement de la consommation de gaz pour la cuisine et le chauffage, et l'utilisation de gaz de fours à coke; en même temps, l'industrie gazière rationalisait sa production, concentrait ses installations, augmentait la puissance de ses unités tandis que l'on procédait au raccordement des différents réseaux existants et que l'on s'orientait vers une utilisation toujours plus large des hydrocarbures liquides ou gazeux comme matières premières de la production.

Aujourd'hui, le gaz naturel a fait entrer l'industrie gazière dans une troisième phase qui a concerné tout d'abord l'Autriche, la France et l'Italie. La récente découverte d'un gisement aux Pays-Bas et les immenses réserves du Sahara sont de nature à donner une impulsion nouvelle à l'industrie du gaz et une accélération à sa transformation.

Le gaz naturel, un nouveau venu bien placé

Des éléments d'appréciation à ce sujet peuvent être tirés de l'évolution prodigieuse qu'a connue l'emploi du gaz naturel aux États-Unis. Aux États-Unis, le gaz naturel assurait en 1950, 18 % de l'approvisionnement total du pays en énergie; en 1960, ce pourcentage était passé à 28,3 % et en 1962 à 29,50 %. En valeur absolue, la production de gaz naturel en 1960 s'est montée à quelque 360 milliards de mètres cubes et en 1962 à 390 milliards.

La croissance phénoménale de l'industrie du gaz a nécessité depuis 1945 la pose de 160 000 km de pipe-lines de transport, la longueur totale de ceux-ci atteignant à la fin de 1962 près de 315 000 km. Pour les dix dernières années, les dépenses annuelles de construction ont atteint en moyenne plus de 1,5 milliard de dollars, la majeure partie ayant été consacrée aux installations de transport. Ces chiffres reflètent bien les aspects de l'évolution extrêmement rapide qui a caractérisé l'industrie du gaz naturel aux États-Unis.

De son côté, la progression de la production de gaz naturel en Europe s'est déjà faite à un rythme extraordinaire : 33,8 milliards de mètres cubes en 1962 contre 2,9 milliards de mètres cubes en 1960 en gaz ramené aux normes valables pour le gaz manufacturé, à savoir 4 200 kcal/m³. La place du gaz naturel dans le contexte énergétique européen a été estimée pour 1965 à 30 millions de tonnes d'équivalent-charbon, c'est-à-dire à quelque 3 % des besoins totaux en énergie cette année-là.

Les estimations initiales pour 1975 varient entre 5 % et 10 % des besoins totaux. La découverte du gisement néerlandais de Groningen et l'éventualité d'importations en provenance du Sahara permettent de penser que l'évaluation supérieure de 10 % sera atteinte et même dépassée en 1975.

Ceci ouvre une ère nouvelle à l'industrie du gaz. Pour réaliser cette consommation de gaz naturel, il faudra que des mesures soient prises pour favoriser les livraisons de gaz aux régions où il est susceptible de trouver des débouchés, régions parfois très éloignées des lieux de production, ce qui suppose la création de vastes réseaux de gazoducs s'étendant sur plusieurs pays.

Le rôle spécifique du gaz

Lorsque l'on se pose la question du rôle spécifique du gaz, on rencontre immédiatement le problème de la substitution du gaz à d'autres formes d'énergie. L'évolution qui s'est dessinée depuis quelques années déjà montre que le charbon est appelé à être remplacé dans certains usages par d'autres combustibles; parmi les possibilités de remplacement offertes aux utilisateurs figurent les produits pétroliers et les combustibles gazeux. A leur tour, certains produits pétroliers pourraient se ressentir d'une offre fortement accrue de gaz naturel, d'autres devant trouver des débouchés importants en tant que matières premières pour la fabrication de gaz manufacturé. La part plus ou moins grande que le gaz naturel occupera dans ce phénomène de substitution dépendra du jeu combiné des avantages et désavantages économiques et techniques de cette source d'énergie.

L'emploi du gaz dans les principaux secteurs d'utilisation doit d'ailleurs être envisagé sous différents aspects : technique d'abord, compte tenu des avantages du gaz qui lui sont propres (facilité d'emploi, absence de stockage, diminution de la pollution atmosphérique, simplification des problèmes de transports urbains, etc.) et de l'appareillage existant, ensuite de la manière dont le gaz peut s'y adapter et des rendements obtenus; concurrentiel enfin, en tenant compte des qualités respectives et des prix des combustibles habituellement utilisés. C'est en considérant ces divers facteurs que l'on pourra déterminer la perméabilité du marché, c'est-à-dire l'éventualité de la pénétration du gaz dans chaque secteur.

De par sa structure, l'industrie du gaz, tout au moins celle du gaz manufacturé, présente quelques désavantages d'ordre économique. Ainsi la production de gaz intimement liée à celle du coke, produit principal de la carbonisation, se ressent rapidement des effets conjoncturels affectant la vente de ce produit. Cette liaison obligatoire coke-gaz contribue à la rigidité de la production du gaz manufacturé.

Pour y remédier, une tendance se développe actuellement qui consiste à utiliser d'autres matières premières que le charbon dans la fabrication du gaz manufacturé

REPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE DES DIVERSES SOURCES DE GAZ (1) DANS LES PAYS MEMBRES EUROPÉENS DE L'OCDE (EN POURCENTAGE)

ANNÉE	 GAZ NATUREL	GAZ MANUFACTURÉ DES		
		 USINES A GAZ	 COCKERIES	 RAFFINERIES DE PETROLE
1950	5	40	55	—
1951	6	37	57	—
1952	8	35	57	—
1953	10	34	56	—
1954	11	34	54	1
1955	13	31	55	1
1956	14	29	56	1
1957	16	27	56	1
1958	17	26	55	2
1959	21	24	52	3
1960	23	23	50	4
1961	27	22	48	3
1962	29	22	45	4

(1) Gaz produits par les différents producteurs avant les échanges inter-producteurs

de façon à libérer l'industrie du gaz de cette sujétion. Par contre, le gaz naturel connaît dans ce domaine une complète indépendance. Mais, pour lui, il faut compter avec les gros investissements requis par la mise en place d'un réseau de transport adéquat.

Les perspectives d'avenir

Si, au cours des prochaines années, la production classique du gaz à partir de diverses matières premières dans les cokeries et dans les grandes usines à gaz est appelée à conserver une certaine importance, on constatera parallèlement un emploi de plus en plus large du gaz naturel. L'évolution se fera par étapes, de sorte que le gaz naturel ne chassera pas de leurs positions acquises les autres formes d'énergie mais viendra se joindre à

elles en fournissant au consommateur un combustible particulièrement attrayant pour les usages les mieux appropriés.

Mais ce développement de la consommation du gaz naturel ne se fera qu'au prix de la mise en place d'un vaste réseau de gazoducs et d'installations de stockage adaptés aux besoins et conçus de façon à garantir la sécurité d'approvisionnement. Les principales difficultés à surmonter seront probablement celles d'ordre politique qui tiennent aux différences de structure des industries du gaz des différents pays ainsi qu'à l'adoption d'un statut juridique des feeders à gaz internationaux. L'OCDE offre la possibilité de discuter de certains de ces problèmes et d'aider à y trouver des solutions.

Si ces conditions sont réalisées dans les domaines du transport et du stockage du gaz, celui-ci sera à même de jouer dans les prochaines années un rôle important dans l'expansion économique des pays Membres.



Les Gouvernements de tous les pays de l'OCDE doivent constamment être sur leurs gardes, de crainte que le processus de croissance économique qu'ils s'efforcent de stimuler ne dégénère en inflation. Il leur faut surveiller sans relâche les indicateurs économiques et aussi avoir l'audace de prendre les mesures nécessaires pour modérer tout accroissement excessif de la demande

La lutte contre l'INFLATION

et des revenus, s'ils veulent juguler les pressions inflationnistes avant que le mouvement de spirale ne s'accélère. Dans les dernières études économiques annuelles par pays de l'OCDE sur lesquelles se base essentiellement le présent article, on a examiné la manière dont le problème s'est posé

dans divers pays ainsi que les mesures que plusieurs Gouvernements ont prises pour essayer de le résoudre. Ce problème est précisément l'un de ceux que l'on peut étudier avec profit dans le cadre d'un organisme intergouvernemental tel que l'OCDE. Tous les Gouvernements sont conscients, à des degrés divers, du caractère imparfait des indicateurs économiques qu'ils s'efforcent de surveiller ainsi que des difficultés politiques auxquelles ils doivent faire face lorsqu'ils décident que le moment est venu de serrer les rênes. C'est là un domaine dans lequel les pays les moins heureux dans leur lutte contre l'inflation peuvent tirer parti de l'expérience des autres.

Au surplus, le degré de libération des échanges et de convertibilité des monnaies est maintenant tel qu'il est extrêmement important pour chaque pays que des tensions excessives n'apparaissent pas chez le voisin. La facilité avec laquelle le chômage s'exportait d'un pays à l'autre a été le cauchemar des années trente. Le grand enseignement de la dernière décennie et des premières années 60 est que, dans cette économie mondiale de la porte ouverte que les pays de l'OCDE sont déterminés à sauvegarder, l'inflation peut être également contagieuse. De là vient l'empressement des pays de l'OCDE à combattre toute pression inflationniste dès ses premières manifestations. Si des mesures ne sont pas prises en temps opportun, une action plus radicale s'impose nécessairement par la suite. Et une telle action pourrait effectivement briser le mouvement d'expansion équilibrée sur lequel est fondé l'objectif de croissance de 50 % que les pays de l'OCDE se sont fixé pour la période 1960-1970.



RF D'ALLEMAGNE

Le Gouvernement allemand donne à la stabilité des prix une haute priorité, en raison, notamment, de l'expérience qu'il a faite de l'inflation dans le passé. Les récentes mesures prises par le Gouvernement allemand en vue d'équilibrer la balance des paiements ont été partiellement motivées par le souci d'éviter « d'importer l'inflation ».

La balance des paiements a exercé des pressions inflationnistes de deux façons. En premier lieu, l'excédent des exportations sur les importations, qui, pour les deux premiers mois de l'année, s'établissait à un taux

annuel d'environ 3 milliards de dollars, a augmenté la pression de la demande sur les ressources intérieures. Les mesures proposées en mars avaient pour but de réduire l'excédent de la balance commerciale en augmentant les importations (plutôt qu'en diminuant les exportations) de manière à accroître l'offre sur le marché intérieur. Le Gouvernement envisageait une réduction de 50 % des droits de douane perçus sur les produits industriels provenant des pays de la CEE et un alignement sur le tarif moyen de la CEE frappant les marchandises d'autres provenances.

BELGIQUE

L'économie belge est sortie en 1962 d'une période qui s'était caractérisée par une lente expansion et un taux de chômage assez considérable. En 1963, le produit national brut réel s'est accru de 4 % sous l'effet de plusieurs facteurs : niveau élevé de la demande étrangère de produits belges tant agricoles qu'industriels, accélération des investissements privés (destinés plus à la modernisation des installations existantes qu'à l'extension des capacités) et forte demande intérieure de consommation, notamment de biens de consommation durables.

L'expansion ainsi enregistrée dans les divers secteurs de la demande s'est traduite par une certaine pression sur les ressources disponibles, et notamment sur la main-d'œuvre. D'après les résultats d'une enquête effectuée par la Banque Nationale de Belgique, à la fin de 1963, 28 % des entreprises belges avaient une partie de leur équipement inemployée par suite des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Les pénuries affectaient également d'autres catégories de main-d'œuvre. La construction et les textiles étaient particulièrement touchés et même l'industrie charbonnière, qui constituait, il y a seulement quelques années, une importante source de chômage, se trouvait affectée. Ces tendances inflationnistes ont été aggravées par les intempéries et les maladies du bétail, qui ont fait baisser la production agricole.

Les prix, qui avaient connu une longue période de stabilité, ont commencé à monter sous l'effet de ces pressions, et en décembre 1963, ils s'établissaient à un niveau supérieur de 4,3 % à celui correspondant à la même période de l'année précédente. Les salaires, qui sont liés à l'indice du coût de la vie, ont aussi augmenté à la fois en raison de la progression de cet indice et de la signature de nouvelles conventions collectives; la hausse globale des salaires a atteint 6,9 % et a entraîné

une augmentation des coûts salariaux de l'ordre de 4 %.

Devant cette situation, le Gouvernement belge a été amené à prendre diverses mesures destinées à améliorer les conditions de l'offre, tout en freinant modérément la demande. Les autorités monétaires ont majoré le taux de l'escompte à deux reprises au cours de l'année. Des amendements ont été apportés à la série de lois qui avaient été promulguées en 1959 et qui accordaient des exonérations fiscales, des prêts garantis et des subventions à l'industrie; les conditions du crédit ont été durcies, et l'octroi de subventions suspendu pendant le premier semestre de 1964. Les crédits à la construction, accordés en vertu de ces mêmes lois, ont été totalement supprimés pour les immeubles résidentiels et réduits pour les autres catégories de bâtiments.

Le crédit à la consommation a été limité, par accroissement de l'acompte initial et réduction de la durée des remboursements.

Les prix des produits de grande consommation — farine, beurre et blé — qui étaient en hausse, ont été réglementés. En accord avec la CEE, les autorités belges ont décidé d'interdire les exportations de viande de porc, pendant les mois de l'année où la demande intérieure était en forte progression, et de supprimer la taxe à l'importation de viande de bœuf.

Les mesures visant à accroître l'offre ont surtout concerné le marché du travail. Les permis de travail ont été accordés beaucoup plus facilement que par le passé aux travailleurs étrangers, et les autorités belges ont encouragé les entreprises à accroître leur personnel féminin à temps partiel, et à inciter un plus grand nombre de femmes à prendre un emploi en leur accordant des rémunérations égales à celles de la main-d'œuvre masculine. (Les salaires féminins ont augmenté de 12 % en 1963, contre 7 % pour les salaires masculins.)

Le compte des opérations en capital de la balance des paiements constituait également une source d'inflation éventuelle, car il s'est produit, à la fin de 1963 et au début de 1964, un afflux considérable de capitaux, qui a menacé d'accroître la masse des liquidités de l'économie allemande. Le Gouvernement a annoncé, en mars, qu'il comptait prendre quatre mesures, destinées à réduire les entrées de capitaux.

Premièrement, proposer un impôt de 25 % retenu à la source et frappant les intérêts versés aux porteurs d'actions allemandes non-résidents.

Deuxièmement, interdire le versement d'intérêts sur les dépôts à terme détenus par des non-résidents dans les banques allemandes.

Troisièmement, porter au maximum autorisé par la loi les réserves obligatoires minimales correspondant aux dépôts des non-résidents, et qui ne sont pas compensées par des catégories définies d'investissements bancaires à l'étranger.

Quatrièmement, offrir à des taux plus avantageux que ceux du marché libre la couverture à terme des fonds investis en bons du Trésor américain.

AUTRICHE

La stabilité des prix est l'un des objectifs économiques auxquels les autorités autrichiennes attachent une haute priorité. Les deux très fortes poussées d'inflation enregistrées au cours des vingt ou trente dernières années ont vraisemblablement contribué pour beaucoup à faire prendre conscience au Gouvernement et à l'opinion publique des conséquences néfastes d'une hausse immodérée des prix.

Pour parvenir à la stabilité, les autorités autrichiennes se sont, pour une grande part, fondées sur des mesures budgétaires, étayées par une action directe dans le domaine des salaires et des prix. Les mesures prises en vue de supprimer les restrictions au commerce extérieur et aux mouvements des capitaux, ont également été en partie dictées par des considérations conjoncturelles.

En 1962, le Gouvernement a pris diverses mesures anti-inflationnistes — réduction des droits de douane, abaissement des plafonds de crédit, et accroissement des réserves obligatoires minimales. L'été de la même année, on était parvenu à un accord qui bloquait prix et

salaires pour une période de trois mois, ultérieurement portée à six mois. En dépit d'une réduction des impôts sur le revenu des personnes physiques, qui allait à l'encontre des objectifs à court terme de la politique du Gouvernement, le mouvement des salaires et des prix s'est atténué au cours du second semestre de 1962. Le taux de croissance réel pour l'année entière n'a été, toutefois, que de 2,2 %.

L'étude que l'OCDE a consacrée à l'Autriche pour l'année 1963 aboutit à la conclusion suivante : « Du fait de la priorité accordée à la stabilisation des prix depuis deux ans, le Gouvernement autrichien a dû sacrifier dans une certaine mesure l'objectif à long terme visant à renforcer la croissance économique. »

A la fin de 1963, l'activité économique a amorcé une reprise, qui a eu pour effet de porter le taux de croissance réel pour l'année à 4,4 %. L'indice du coût de la vie est resté relativement stable : en avril, il était de 2,7 % supérieur au niveau atteint, à la même époque, l'année précédente.

DANEMARK

De fortes pressions inflationnistes se sont développées au Danemark en 1961 et 1962. Les prix à la consommation ont augmenté de 10 % entre janvier 1961 et le milieu de l'année suivante, et ont encore progressé de 4 % à l'automne. Le déficit de la balance des paiements courants a atteint pour le premier semestre de 1962 un taux annuel de 240 millions de dollars, soit environ 3,5 % du produit national brut. Malgré les entrées de capitaux étrangers, les réserves nettes de devises sont tombées à 125 millions de dollars en novembre 1962, ce qui représente moins d'un mois d'importations au rythme que celles-ci atteignaient à l'époque.

Le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE attribue cette évolution à divers facteurs. Il faut citer en premier lieu l'augmentation considérable des revenus nominaux qui a été de beaucoup supérieure à l'accroissement de la productivité (les gains horaires dans l'industrie ont augmenté de 23 % pendant la période de deux ans s'achevant en avril 1962). D'autre part, devant l'accroissement de la charge salariale et les revendications des agriculteurs désireux d'obtenir un relèvement équitable de leurs revenus, les pouvoirs publics ont été conduits à instituer un système selon lequel les prix intérieurs sont

fixés à un niveau plus élevé que les prix à l'exportation, le Gouvernement consentant en outre d'importants versements en espèces aux agriculteurs. C'est pour ces diverses raisons, et aussi sous l'influence d'autres facteurs, que l'excédent budgétaire a fait place à un déficit pour l'exercice 1961-1962.

En mars 1962 le Gouvernement a pris des mesures visant à durcir sa politique budgétaire. Un plafond a été assigné aux dépenses publiques. Une taxe générale de 9 % sur les ventes (s'appliquant à tous les produits sauf les denrées alimentaires, les combustibles et les services) a été proposée mais, comme il fallait obtenir au préalable l'accord des quatre grands partis politiques, elle n'a pu être mise en vigueur qu'au mois d'août. Le Gouvernement proposait dans le même temps de réduire le volume des constructions privées et publiques.

Ces mesures ont incontestablement exercé une influence stabilisatrice sur l'économie, mais il est apparu clairement, devant l'imminence d'une nouvelle hausse des salaires et des autres catégories de revenus, que d'autres mesures s'imposaient.

C'est pourquoi en mars 1963, les premières mesures anti-inflationnistes ont été complétées par une action directe sur les salaires, les profits, les prix et l'épargne;

cette action s'est caractérisée par une intervention exceptionnellement poussée des pouvoirs publics. Le Parlement a adopté un vaste programme composé de toute une série de mesures, dont les plus importantes étaient les suivantes :

- Les conventions collectives ont été reconduites pour deux ans, et seuls les travailleurs percevant les salaires les plus bas devaient bénéficier d'une augmentation pendant la première année, tandis qu'une augmentation générale de 2,5 % était prévue pour la seconde année. Les traitements des fonctionnaires et de certaines autres catégories sociales devaient être parallèlement revalorisés, ainsi que les pensions de retraites et d'invalidité.
- Les subventions versées par l'Etat à l'agriculture ne seraient que faiblement augmentées par rapport au niveau de 1962-1963 pendant les deux années à venir.
- Tout accroissement du montant des dividendes serait interdit pendant les années 1964-1965.
- Les prix ne pourraient être relevés que lorsque cette mesure se justifierait par un alourdissement des prix de revient, résultant soit des nouvelles dispositions légales, soit d'une augmentation du coût des matières premières ou des transports.
- Un système d'épargne obligatoire a été adopté, dont

ESPAGNE

Les pressions inflationnistes, qui avaient disparu depuis 1959, se sont de nouveau manifestées au début de 1963. L'expansion rapide de la consommation et des investissements, en particulier dans la construction, a coïncidé avec la pénurie de certaines denrées alimentaires clés — huile d'olive, pommes de terre et viande — ce qui a eu pour résultat de faire monter l'indice du coût de la vie de 13 % (et l'indice des prix de gros de 7 %) entre mai 1962 et mai 1963. Les hausses de prix ont atteint non seulement les produits alimentaires, mais aussi le charbon, le ciment et les matériaux de construction.

Le Gouvernement disposait, pour lutter contre l'inflation, d'une gamme d'instruments de politique économique plus étendue que lors des précédentes périodes de tension. Les autorités monétaires étaient habilitées pour la première fois à imposer aux banques commerciales des taux d'encaisse et des coefficients de liquidité minima. Ces taux, d'abord fixés à 12 %, ont été portés à 13 % en mai 1963. En outre, les dépôts importants que les établissements publics de crédit détenaient auprès des banques commerciales ont été réduits. Les importations ont aussi été utilisées comme instrument de stabilisation. Les droits de douane ont été abaissés et les achats à l'étranger de denrées alimentaires essentielles ont été fortement accélérés; l'Organisme Public d'Achats a porté le niveau de ses importations à 39 millions de dollars pour les quatre premiers

mois de 1963, contre 7 millions de dollars pendant la période correspondante de 1962.

Enfin, le Gouvernement a pris des mesures pour limiter le volume de la construction; la délivrance de permis de construire a été suspendue pour les habitations de luxe, et l'aide financière généralement apportée par l'Etat aux constructeurs de logements a été temporairement suspendue pour les habitations coûteuses.

Divers facteurs saisonniers, les bonnes récoltes et l'expansion rapide des importations ont renforcé l'effet de ces mesures. Le déficit de la balance commerciale a été compensé par les entrées nettes de capitaux, de sorte que les autorités espagnoles ont pu disposer d'une marge d'action plus grande que par le passé pour maintenir l'équilibre financier intérieur. Les études économiques de l'OCDE sur l'Espagne font état d'autres éléments d'évolution. « La constatation que l'action gouvernementale peut enrayer les pressions inflationnistes et que la concurrence des importations se fait déjà sentir sur le marché intérieur et pourra devenir plus importante à l'avenir, influe désormais sur les prévisions et le comportement des entrepreneurs... Disposant d'instruments plus nombreux, les pouvoirs publics ont pu adapter plus facilement que les années précédentes la politique économique à court terme à la situation. » En fait, la hausse des prix à la consommation s'est considérablement ralentie depuis la fin de 1963.

le produit servirait à compenser la plus grande partie des moins-values fiscales devant résulter de l'allègement des impôts directs.

Tout en appliquant une politique budgétaire relativement stricte, le Gouvernement s'est efforcé de modérer l'activité du bâtiment en différant jusqu'à la fin de septembre les ouvertures de chantiers de constructions publiques, de manière à éviter une aggravation des tensions sur le marché du travail au cours de l'été.

Dans le domaine de la politique monétaire, le taux de l'escompte, qui avait été relevé dès 1959, a subi de nouvelles majorations en 1960 et au printemps de 1961 — ce qui l'a porté à 6,5 %.

A la suite de ces mesures, les prix ont cessé de monter pendant la plus grande partie de 1963. Le taux de l'escompte a été ramené de 6,5 à 6 % en août, et abaissé de nouveau jusqu'à 5,5 % en novembre.

Dans son étude de 1964 sur le Danemark, l'OCDE considère les mesures prises comme formant « un programme de stabilisation très complet ». « La politique économique suivie en 1962 et 1963 s'est montrée remarquablement efficace. On peut penser toutefois que, si la gamme des mesures mises en œuvre a été spécialement étendue, c'est parce que les milieux politiques avaient

acquis la conviction que le pays était déjà aux prises avec une crise économique. On peut à juste titre reprocher à la politique économique du Danemark le caractère tardif que les mesures gouvernementales ont souvent présenté dans le passé, en particulier celles qui avaient pour objet de freiner la demande. Au lieu d'apporter, à un stade précoce, des correctifs relativement minimes à leur politique, les pouvoirs publics ont en règle générale ajourné le moment d'intervenir jusqu'à ce que la situation soit devenue critique; or, un tel ajournement rend généralement nécessaire par la suite une intervention beaucoup plus vigoureuse, qui est suivie le plus souvent d'une phase de ralentissement ou de fléchissement de l'activité économique. Cette critique s'applique peut-être davantage à la politique budgétaire qu'à la politique monétaire, car celle-ci a été modifiée plus souvent et à des stades moins avancés du cycle économique. »

L'indice du coût de la vie a commencé de nouveau à monter en 1964, de sorte que de nouvelles mesures ont dû être prises pour éviter une expansion excessive de la demande : certains impôts indirects ont été augmentés en février, le taux de l'escompte a de nouveau été porté à 6,5 %, et les ouvertures de chantiers de constructions publiques ont été différées.

FRANCE

En septembre 1963, devant la hausse rapide des revenus nominaux et des prix de détail, (ces derniers augmentaient en moyenne de 0,6 % par mois depuis avril) et les manifestations d'un climat psychologique inflationniste, le Gouvernement français a adopté l'ensemble de mesures connu sous le nom de Plan de Stabilisation.

Le 12 septembre 1963, les prix à la production ont été bloqués, toute hausse étant subordonnée à l'approbation préalable de la Direction Générale des Prix et des Enquêtes Economiques. Les majorations des tarifs de certains services dépendant du Gouvernement (services publics, affranchissement postal, loyer) ont été différées et le prix de certaines cigarettes et celui de l'essence abaissés. Une campagne de baisse prévoyant la participation de 100 000 points de vente de détail devait agir sur les prix d'autres produits de grande consommation. Les marges bénéficiaires au détail sur certaines catégories de viande, les œufs et certains fruits et légumes ont été soumises à un plafond, et les prix des travaux à façon ont été taxés.

Les premières mesures monétaires à caractère restrictif avaient été prises plusieurs mois avant l'institution du Plan de Stabilisation de septembre. Dès mars, le coefficient de trésorerie imposé aux banques avait été porté de 32 à 35 % (pour passer à 36 % ultérieurement). La progression autorisée de l'encours des crédits bancaires a été ramenée de 12 % pour l'année à 10 % à compter de septembre tandis que des restrictions étaient apportées au crédit à la consommation (relève-

ment du versement initial et réduction de la période de remboursement) pour les achats à tempérament d'automobiles, d'appareils de radio et de télévision. Les banques ont été invitées à accorder des crédits sur une base plus sélective. En novembre, le taux de l'escompte a été porté de 3,5 à 4 % et le taux de pénalisation, le « taux d'enfer », applicable à des emprunts dépassant un montant donné a été porté de 4,5 % à 5 %. Des mesures ont d'autre part été prises pour que la masse monétaire n'augmente pas de façon excessive sous l'effet des entrées de devises. Les versements d'intérêts aux comptes de dépôts ouverts par des étrangers en France ont été suspendus et des limites ont été fixées aux emprunts à l'étranger des banques françaises. Les pouvoirs publics ont d'autre part procédé à des remboursements anticipés de dettes extérieures.

Le Plan de Stabilisation a aussi pris la forme d'une baisse « conjoncturelle » appliquée d'abord sur les droits de douane frappant les produits de grande consommation puis à certaines matières premières (plomb et zinc), à certains demi-produits (laine et lin) et à certains produits alimentaires. Ces réductions de droits venaient s'ajouter à celles qu'imposaient les dispositions du Marché Commun et elles s'appliquaient également à des pays n'appartenant pas à la Communauté Economique Européenne. Pour certains produits, les droits de douane ont été purement et simplement suspendus pendant un certain temps en 1964. Ces mesures se sont accompagnées d'un blocage des marges bénéficiaires des importateurs.

Le budget, de son côté, a pris un caractère plus restrictif. En 1963, le déficit était initialement fixé à près de 7 milliards de francs. (Il a été réduit de 10 % au cours de l'année, des plus-values fiscales n'ayant pas été affectées à des dépenses nouvelles.) Pour 1964, le déficit du budget a été fixé à 4,74 milliards de francs seulement, niveau le plus bas qui ait été enregistré depuis 1952 (des modifications apportées à la nomenclature budgétaire interdisant les comparaisons avec des années antérieures). Ce résultat s'explique par les raisons suivantes : économies très importantes dans les opérations à caractère définitif; maintien de la majoration de 5 % des cotes d'imposition dont les contribuables avaient été exonérés ces dernières années; majoration de 6 % du prélèvement sur les mises gagnantes du pari mutuel; dispositions limitant l'utilisation des fonds publics dans la construction.

Le Plan de Stabilisation comprenant aussi des mesures visant à rationaliser les circuits de distribution et à supprimer les abus de la spéculation foncière en étendant les dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques aux plus-values réalisées lors de la vente des terrains à bâtir. La création d'un Fonds National de l'Emploi et une réduction de la durée du service militaire avaient d'autre part pour objet d'assurer un meilleur ajustement de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Il faut, enfin, signaler dans le cadre du Plan de Stabilisation, la mise en place de premiers instruments d'une politique des revenus, avec la convocation en octobre 1963 d'une « conférence des revenus » réunissant des représentants de l'administration, des organisations professionnelles et des syndicats.

Pour se prononcer sur la réussite du Gouvernement dans sa lutte contre l'inflation, le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE a cherché à analyser la nature de la poussée inflationniste enregistrée en France en 1963. Dans l'étude consacrée en 1964 à la France, le Comité y voit essentiellement le résultat de l'action simultanée

de plusieurs facteurs accidentels ou exceptionnels : le retour des rapatriés d'Algérie, qui a accru immédiatement la demande sans se répercuter aussi rapidement sur l'offre, par suite des difficultés d'intégration des nouveaux arrivés à l'appareil de production; la rigueur de l'hiver au début de 1963; l'insuffisance de l'offre pour certains produits alimentaires (viande, légumes frais) et pour certains services (essentiellement service du logement). Certains facteurs structurels (allongement des circuits de distribution, fixation des prix agricoles) ont aussi provoqué des pressions inflationnistes ces dernières années.

Le rapport aboutit à la conclusion suivante : « Neuf mois après son lancement, le bilan du Plan de Stabilisation apparaît comme positif. La hausse des prix a été très sensiblement ralentie (+ 1,2 % d'octobre à avril pour les prix à la consommation, légère baisse pour les prix de gros). L'évolution des salaires est moins nette : un certain fléchissement du taux de croissance au quatrième trimestre a été suivi par une expansion plus forte au premier trimestre de 1964, mais celle-ci semble reliée à des facteurs spécifiques. Ces résultats ont été réalisés sans freinage de la production : l'indice de la production industrielle a continué sa progression jusqu'en avril 1964. Enfin, le déséquilibre commercial semble, compte tenu des facteurs saisonniers, avoir cessé de s'aggraver depuis le quatrième trimestre 1963.

« Sans doute, ces résultats ont-ils été facilités par des facteurs autonomes ou spontanés : la non-répétition de facteurs accidentels qui avaient contribué à la hausse des prix en 1963, la résorption graduelle de la demande de consommation additionnelle liée au retour des Français d'Algérie, l'accroissement rapide de la force du travail, ont joué dans un sens favorable. Il n'empêche que l'action du Plan a nettement manifesté ses résultats dès l'automne 1963. Elle a entraîné un retournement de l'opinion... on constate un recul très net de la psychologie inflationniste après octobre 1963. »

ISLANDE

La période d'après-guerre a été marquée par une succession de fortes poussées inflationnistes. Après une période de stabilité relative, qui s'était établie à la suite des mesures de stabilisation prises en 1960, un nouveau mouvement inflationniste s'est amorcé en 1961. Les taux de salaire ont augmenté de 15 %, de même que les revenus des agriculteurs. (La législation en vigueur prévoit que ceux-ci doivent bénéficier des mêmes augmentations que les salariés, l'ajustement étant effectué par un relèvement des prix des produits agricoles). La couronne a ensuite été dévaluée.

En 1962, les taux de salaire et les revenus agricoles ont augmenté de 12 % en moyenne, mais les revenus moyens des ouvriers et des pêcheurs ont augmenté en

réalité de 21 %, en raison de l'abondance des prises de poisson et des glissements de salaires. En janvier 1963, une importante fraction de la population active a bénéficié d'une augmentation de salaire de 5 % et en mars les prix agricoles ont été ajustés en conséquence. Une nouvelle augmentation de 7,5 % a été accordée en juin, et une autre de 15 % en décembre. Après une décision de la Cour d'Arbitrage Islandaise, en juillet, les traitements des fonctionnaires ont été relevés de 40 % en moyenne de façon à les aligner sur les traitements du secteur privé. Les prix agricoles et, partant, les revenus des exploitants ont été relevés de 21 % en septembre. L'indice du coût de la vie a augmenté de 24 % au cours de l'année se terminant en avril 1964.

Pendant les années cinquante et le début de la présente décennie, l'Italie avait réussi à combiner une croissance très rapide avec la stabilité des prix et une balance des paiements satisfaisante. La progression des investissements et l'accroissement des exportations avaient constitué les principales forces motrices de l'expansion au cours de cette période. Le chômage, qui avait été très considérable au début des années cinquante, n'était pas encore résorbé, les hausses de salaires étaient relativement modérées et la productivité industrielle augmentait sensiblement, de sorte que les coûts unitaires de main-d'œuvre diminuèrent de quelque 22 % entre 1953 et 1960.

Depuis la fin de 1961, toutefois, c'est la consommation privée qui est devenue le moteur de l'expansion. Le chômage a marqué un net recul, l'émigration a diminué et des pénuries de main-d'œuvre qualifiée sont apparues. Les gages horaires ont augmenté de 16 % environ en 1962 et 1963. La distribution d'une part plus grande du revenu national aux salariés a entraîné un accroissement de la propension moyenne à consommer, et l'on a assisté à un alignement de la structure de la consommation sur celle des sociétés plus proches du stade de l'abondance; c'est ainsi que les nouvelles immatriculations d'automobiles ont augmenté de 30 % en 1962, et de 44 % en 1963. Le volume des achats d'articles d'équipement ménager a progressé de 25 % en 1963. En 1962, l'accroissement des dépenses de consommation calculé en valeur réelle a dépassé, pour la première fois en dix ans, celui de la production; en 1963, ces dépenses ont augmenté deux fois plus rapidement que le P.N.B.

Le mouvement de hausse des coûts et des prix est resté très marqué en 1963, et les pressions exercées sur la balance des paiements se sont aggravées. La balance des biens et services, qui avait accusé un excédent de 200 millions de dollars en 1961, s'est soldée par un déficit d'environ un milliard de dollars en 1963 (soit 2 % du P.N.B.); en outre, la fuite des capitaux à l'étranger s'est accentuée. C'est pourquoi les autorités italiennes ont commencé à prendre des mesures restrictives au second semestre de 1963; parmi les plus importantes de ces mesures, l'on note un durcissement progressif de la politique des crédits ainsi que l'interdiction aux banques commerciales de contracter tout nouvel emprunt à l'étranger.

Dans le même temps, devant les signes d'un fléchissement progressif des investissements industriels et d'une contraction des marges d'autofinancement des entreprises, le Gouvernement a été amené à accorder des allègements fiscaux sur les bénéfices réinvestis et à autoriser l'application d'un système d'amortissement accéléré.

Il est devenu évident que de nouvelles mesures s'imposaient; certaines d'entre elles ont été annoncées par le Gouvernement en février 1964 et approuvées par le Parlement (avec des amendements, dans certains cas) au cours des mois suivants.

- Une taxe à l'achat a été instituée sur les voitures neuves et les yachts.
- Les taxes sur l'essence ont été relevées, entraînant une hausse d'environ 14 % pour les ressortissants italiens (et non pour les touristes).

- Il a été proposé d'instituer un contrôle sur les conditions de vente à tempérament. Après avoir été amendé par le Parlement, le texte adopté fixe à 25 % le montant de l'acompte initial et limite à 24 le nombre des mensualités, pour les articles dont les prix dépassent un plafond fixé. On estime que les achats à crédit de voitures et d'articles d'équipement ménager atteignaient environ 1,1 milliard de dollars par an.

- Pour maintenir les prix des produits alimentaires à un niveau relativement bas, les importations massives de viande, de beurre et d'autres produits de première nécessité ont été poursuivies.

- Des conditions de crédit plus rigoureuses ont été imposées aux importateurs de voitures et d'articles d'équipement ménager. Diverses décisions ont été prises en vue de favoriser les ventes italiennes à l'étranger, notamment par l'élargissement des facilités de crédit à l'exportation, de l'assurance, etc.

Dans le même temps, pour orienter davantage l'épargne vers le marché des capitaux, la taxation des dividendes a été profondément modifiée, et les impôts sur les opérations de bourse ont été réduits.

Le Gouvernement italien a annoncé son intention de réduire le déficit budgétaire et aussi de revoir les projets d'investissements publics. Il a également fait savoir qu'il userait des pouvoirs dont il dispose pour réduire le déficit des collectivités locales, qui a eu tendance à s'accroître considérablement au cours des deux dernières années.

En débattant les problèmes économiques de l'heure avec les représentants des syndicats et du patronat, le Gouvernement a lancé un appel à la modération dans le domaine des salaires et des traitements. Pour le secteur public, qui revendiquait de fortes majorations de traitements, le Gouvernement a proposé un relèvement progressif étalé dans le temps.

En mars 1964 une aide internationale importante a été apportée à la balance des paiements de l'Italie. Mais peu de temps après, les tendances économiques se sont modifiées sensiblement, par suite, en partie du moins, des mesures prises. La hausse des prix s'est beaucoup atténuée, les importations ont diminué, tandis que les exportations s'accroissaient rapidement, et la balance des paiements globale est devenue excédentaire.

On a enregistré des signes de piétinement de la production industrielle et même de déclin dans certains secteurs. En même temps se produisait un fléchissement des investissements des entreprises, et la conjoncture s'avérait peu favorable à la construction.

Les autorités doivent maintenant faire face au problème du maintien du niveau de la production et de l'emploi, sans sacrifier les progrès enregistrés jusqu'à présent dans le domaine de la stabilisation des prix et de l'assainissement de la balance des paiements. On peut compter parmi les nouvelles mesures, qui ont été publiées à la fin du mois d'août, divers impôts directs et indirects, des diminutions des contributions de l'industrie aux fonds sociaux d'assurance (le Gouvernement prenant à sa propre charge ces contributions) et certaines autres mesures pour promouvoir la production et les investissements.

Au mois de juin le Gouvernement, la Fédération des Travailleurs et l'Association des Employeurs sont parvenus à un accord qui stipulait notamment que les conventions passées entre employeurs et syndicats devraient rester en vigueur au moins un an sans qu'intervienne aucune augmentation des salaires de base. Certains avantages accessoires peuvent cependant être augmentés et le Gouvernement a accepté de proposer des améliorations à la législation sociale en vigueur. Il est aussi prévu qu'en cas d'augmentation du coût de la vie les salaires seront relevés proportionnellement.

Le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE fait observer dans son étude sur l'Islande qu'une politique plus active de réglage de la demande devrait être appliquée pour combattre l'instabilité qui résulte des fluctuations de la production de poisson ainsi que d'autres facteurs. Il recommande en premier lieu un recours accru à la politique budgétaire. Il est de tradition, en effet, que le Gouvernement islandais n'ait guère recours au budget comme instrument de politique économique. Sa position est que le budget doit être équilibré. Lorsqu'un excédent apparaît en fin d'exercice, on voit généralement dans ce fait l'indication que les dépenses de l'Etat devraient être accrues ou les recettes réduites, et inversement s'il s'agit d'un déficit. Toutefois, lorsqu'en 1962 le budget s'est soldé par un excédent, le Ministre des Finances a décidé, qu'en raison de la situation économique, cet excédent ne serait pas utilisé pour accroître les dépenses mais qu'il serait déposé dans un Fonds National de Péréquation dont la création remontait à plus de trente ans, mais qui n'avait jamais été utilisé jusqu'alors.

Les experts de l'OCDE estiment que, dans les circonstances actuelles, le budget devrait être rendu plus rigoureux. Lorsque, comme en 1962 et 1963, la situation est caractérisée par un excès de la demande, un excédent budgétaire représentant moins de 1,5 % du produit national brut est considéré comme insuffisant.

L'expansion du crédit devrait aussi être limitée, indique l'étude de l'OCDE. Il faudrait toutefois au préalable que soit modifié, voire supprimé, le système qui empêche de donner à la politique monétaire toute la souplesse voulue, système selon lequel des crédits bancaires sont accordés automatiquement au secteur agricole (jusqu'à un certain plafond) et aux pêcheries, en application de règles relatives à la constitution de stocks et à la production.

« Le problème de la stabilisation des prix », conclut l'étude de l'OCDE, « est rendu notablement plus compliqué par le fait que le climat psychologique et la situation pratique créés par une inflation établie de longue date ne sont pas faciles à faire disparaître. L'inflation s'accélère d'elle-même. En particulier, les difficultés qui résultent du fait que les différentes branches de l'économie s'efforcent de rétablir ou d'améliorer leur position relative, ne peuvent pas être résolues facilement par des mesures de politique économique. »

JAPON

A trois reprises au cours des dix dernières années, la croissance de l'économie japonaise a été marquée par une intensification de la pression de la demande qui a amené les pouvoirs publics à prendre des mesures restrictives énergiques. Chaque fois le processus a été du même genre; une accélération de l'investissement fixe et un gonflement des stocks entraînaient une progression rapide des importations de matières premières et d'équipement, tandis que le taux d'accroissement des exportations cessait d'augmenter ou même fléchissait sous la pression de la demande intérieure.

Les autorités ont fondé l'essentiel de leur action sur la politique monétaire. Comme la plupart des entreprises étaient fortement débitrices à l'égard des banques, les restrictions de crédit ont eu un effet très rapide sur le niveau des stocks et sur les plans d'investissement. Dans ces conditions, la poussée des importations s'est chaque fois résorbée au bout de quelques mois et l'équilibre de la balance des paiements a été rétabli.

Si les autorités japonaises ont pu recourir presque exclusivement aux mesures monétaires pour restreindre l'expansion excessive de la demande, c'est parce que les banques commerciales sont sous la dépendance de la Banque du Japon non seulement pour le réescompte des effets commerciaux, mais surtout pour les avances contre effets non-réescomptables (effets commerciaux ordinaires, obligations de collectivités locales ou de firmes privées, etc.). L'endettement des banques à l'égard de la Banque Centrale est relativement modeste si l'on considère le total des dépôts (à la fin de 1962, il n'était que de 10 %). Cependant il correspond à une

NORVÈGE

L'indice des prix à la consommation est demeuré relativement stable pendant la plus grande partie de l'année 1963, sous l'effet d'un certain ralentissement de la hausse des salaires, d'une augmentation des subventions et d'une bonne récolte. Un relèvement temporaire des subventions avait été mis comme condition à la conclusion des accords relativement modérés sur les revenus, qui prévoyait une augmentation moyenne de 2,4 % des taux de salaires et une progression similaire des revenus des agriculteurs et des pêcheurs. Toutefois, l'indice des prix à la consommation a recommencé à monter vers la fin de l'année, et au mois de mai 1964, il accusait une augmentation de 5,2 % par rapport au mois d'octobre. Cette hausse est due à une certaine réduction des subventions et à la forte augmentation des prix de certains produits importés (en particulier le café et le

proportion très importante de leurs avoirs *liquides* (presque les trois quarts à la fin de 1962). Toute restriction dans les apports de fonds de la Banque Centrale aux banques agit donc immédiatement sur leur liquidité, qui est déjà très restreinte en temps normal.

Les principales techniques de restriction du crédit utilisées par les autorités sont les suivantes :

1. La politique classique des variations du taux d'escompte a été le principal instrument. Elle a été complétée jusqu'en 1962 par un système de « taux d'intérêt répressifs » : lorsque les avances à une banque dépassaient une limite calculée d'après l'importance et la structure du bilan, des taux d'intérêt progressivement croissants étaient appliqués par la Banque Centrale.
2. Une action de la Banque Centrale qui, à plusieurs reprises, a contraint les banques commerciales à faire d'abord appel au marché avant de lui demander des fonds. Ces mesures ont fait monter les taux du marché au-dessus du niveau du taux officiel d'escompte.
3. L'institution par la Banque du Japon de plafonds de crédit pour les banques des grandes villes.
4. Un système particulier de pression morale a été exercé par la Banque du Japon. Connu généralement sous le nom de « window guidance », il a essentiellement pour effet d'indiquer aux banques commerciales quelle peut être la marge d'accroissement de leurs opérations de crédit pendant un trimestre donné.
5. Un système de réserves obligatoires a été institué en 1957 et est entré en application en septembre 1959. Avec l'approbation du Ministère des Finances, la Banque

du Japon peut obliger les banques à déposer auprès d'elle jusqu'à 10 % de leurs dépôts. Depuis décembre 1963, 0,5 % des dépôts à terme et 3 % des dépôts à vue ont ainsi été bloqués. (En octobre 1962 quelques modifications ont été apportées au mode de fonctionnement de ce système afin que la structure du crédit soit moins fragile. La Banque du Japon se propose de mettre dorénavant à profit les possibilités d'opérations d'« open market »; les emprunts des banques des grandes villes auprès de la Banque Centrale sont maintenant rigoureusement limités; enfin, lorsqu'elle juge qu'il y a danger de « surchauffe », la Banque du Japon peut réduire la fraction non utilisée des plafonds de crédit des banques.)

Sur ce point, la première étude consacrée au Japon par le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement qui vient d'être publiée, aboutit à la conclusion que « si les autorités japonaises ont pu, jusqu'à présent, modérer l'expansion par un durcissement de la politique monétaire, c'est parce que dans les périodes de haute conjoncture l'investissement fixe ou la formation de stocks jouaient le rôle déterminant. L'utilisation de la politique monétaire pourrait toutefois être moins efficace si — comme cela pourrait très bien se produire à l'avenir — la consommation devenait le moteur de l'expansion; en admettant même qu'elle puisse être efficace, son action serait beaucoup plus lente et beaucoup plus onéreuse. Ceci pourrait amener les autorités japonaises à se servir de la politique budgétaire plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent. »

sucré). Les prix de gros ont progressé moins rapidement.

La plupart des accords sur les revenus viennent à expiration dans le courant de cette année. Afin d'harmoniser les conditions convenues pour les différentes catégories de revenus en cause (salaires et traitements, revenus des agriculteurs et des pêcheurs), les pouvoirs publics ont eu, avec les parties intéressées, plusieurs entretiens, qui faisaient suite aux contacts officieux établis avant les négociations sur les revenus de l'année dernière. Les pourparlers entre syndicats et associations d'employeurs ont été menés à la fois à l'échelon central (pour une augmentation générale des salaires) et au niveau de l'industrie (pour l'examen des problèmes propres aux différentes industries). Toutefois, les négociations entre syndicats et associations d'employeurs ont été rompues au mois d'avril. Pour éviter des grèves,

le Gouvernement a renvoyé le litige devant la Cour officielle d'arbitrage dont, selon les dispositions législatives, les sentences sont exécutoires. La Cour a rendu sa sentence le 12 mai : elle a pour effet d'augmenter les salaires dans les industries en cause de 3,3 % en 1964 et de 1,6 % en 1965. Tous les accords récents sont assortis d'une clause qui prévoit une possibilité de négociation nouvelle au cas où l'indice des prix à la consommation dépasserait de plus de 5 points le niveau de mars. On est arrivé également à un nouvel accord sur les revenus des pêcheurs; il prévoit des augmentations qui correspondent dans l'ensemble aux récentes augmentations de salaires. En ce qui concerne les agriculteurs, la question a été renvoyée à un Conseil spécial d'arbitrage, lequel a pris une décision conforme aux autres accords sur les revenus.

PAYS-BAS

Lorsque les indicateurs économiques du second trimestre ont été publiés à l'automne de 1963, on s'est aperçu que la progression de la demande avait commencé à s'accélérer. Puis, à la fin d'octobre, les représentants du patronat et des syndicats sont parvenus à un accord qui prévoyait pour 1964 une hausse des salaires sensiblement plus élevée que celle à laquelle on s'attendait ou que celle qui avait été enregistrée dans les années d'après-guerre.

Deux hausses distinctes de 5 % étaient accordées, et il était prévu, en outre, que certaines entreprises pourraient consentir des hausses plus importantes, afin de régulariser ce qu'il est convenu d'appeler les salaires « noirs » — c'est-à-dire les rémunérations versées en supplément des taux spécifiés dans les conventions collectives. Compte tenu de l'effet de ces accords, et aussi d'autres facteurs, on estime que les salaires augmenteront en moyenne de 16 % en 1964, contre 8 % en 1962 et 1963.

Cette « explosion » des salaires a été analysée par le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE qui l'attribue en partie aux tensions qui règnent de manière générale sur le marché de la main-d'œuvre aux Pays-Bas depuis trois ans (le nombre d'emplois vacants étant quatre fois plus élevé que celui des chômeurs), notamment dans le secteur du bâtiment, au fait que les prix et les salaires étaient moins élevés aux Pays-Bas que dans d'autres

pays au moment où s'amorçait une intégration économique plus étroite, et aussi aux modifications institutionnelles qui sont intervenues en 1962 et qui se sont traduites par un relâchement du contrôle des salaires.

A l'automne, le Gouvernement a commencé à prendre des mesures correctives. Le budget de 1964, tel qu'il avait été présenté au Parlement en septembre 1963, c'est-à-dire avant l'accord de salaires, devait jouer un rôle neutre dans l'économie alors que les budgets précédents avaient eu un caractère plus expansionniste. Il a été révisé, dans un sens plus restrictif, après la conclusion de l'accord sur les salaires. Les dépenses de l'Etat en 1964 devraient être inférieures aux prévisions du premier projet de loi de finances, et les impôts directs et indirects augmentés.

Le Parlement a approuvé en mars dernier le relèvement des taxes sur le tabac, l'essence et les carburants pour moteurs diesel. Les systèmes d'amortissement accéléré pour l'équipement industriel ont été suspendus, de même que les exonérations fiscales en faveur des nouveaux bâtiments industriels.

S'appuyant sur des lois promulguées antérieurement, le Gouvernement a pris des mesures en vue de limiter les dépenses en capital des autorités locales, et il a notamment obligé celles-ci à reporter 5 % des investissements figurant dans leurs prévisions. (La loi néerlandaise autorise le Ministère des Finances à centraliser

ROYAUME-UNI

L'adoption d'un objectif de croissance à moyen terme a infléchi la politique d'orientation de la demande à court terme dans une nouvelle direction. L'objectif de croissance de 4 % fixé par le NEDC (National Economic Development Council), organisme de planification multipartite nouvellement créé, pourra, estime-t-on, être atteint sans provoquer de pressions excessives sur les ressources. De plus on s'efforce d'éviter l'alternance d'accéléérations et de coups de frein, afin d'assurer une croissance régulière au taux convenu.

A la fin de 1962 et au début de 1963, le taux de chômage avait atteint 3,5 %; le Gouvernement a pris alors des mesures de relance. Celles-ci ont été si efficaces que dès le début de 1964 l'expansion économique atteignait un taux annuel de 6 %, soit un excédent de 2 % sur les prévisions du NEDC.

Au cours des premiers mois de 1964, des mesures modérément restrictives ont été adoptées. En février, le taux de l'escompte a été relevé de 4 à 5 %, en partie pour éviter des sorties de capitaux à court terme qui, si elles s'étaient produites, auraient gêné le Gouverne-

ment dans ses efforts pour réaliser l'objectif de croissance. Au mois d'avril, à l'occasion de la présentation du budget au Parlement, une majoration de 10 % des impôts indirects frappant le tabac et les boissons alcoolisées a été annoncée. Au début de 1964, on s'est efforcé de faire participer la population à la lutte contre la hausse des prix, en donnant une certaine publicité à des hausses intervenues récemment. En mars 1964, le NEDC a fait savoir que cinq industries (charbon, électricité, acier, produits chimiques et ciment) l'avaient informé qu'elles ne prévoyaient pas de hausses de prix en 1964. On estimait que cette mesure aurait un effet stabilisateur sur les coûts industriels.

La mise au point d'une politique des revenus est passée par plusieurs phases depuis que, dans le cadre des mesures d'urgence annoncées en juillet 1961, le Chancelier de l'Echiquier lança un appel en faveur d'une pause des salaires, des traitements et des dividendes. En 1962, une Commission Nationale des Revenus était créée : dotée d'un statut de tribunal indépendant, elle a pour mission de donner des avis sur les augmentations

toutes les opérations d'emprunts des collectivités locales en cas de tensions excessives sur le marché des capitaux; en outre, si la conjoncture l'exige, un plafond peut être fixé au volume des emprunts à plus d'un an contractés par les collectivités locales.)

La gestion de la dette publique a été rendue déflationniste en 1963; c'est ainsi que le Trésor a emprunté 400 millions de florins (111 millions de dollars) au-delà de ce qui était nécessaire pour couvrir le déficit de caisse résultant de l'exécution de la loi de finances de 1963.

A la mi-octobre, la Banque Centrale a fixé un plafond aux crédits à court terme accordés par les banques commerciales et les banques agricoles. En cas de dépassement, les banques sont tenues de déposer auprès de la Banque Centrale, à un compte ne portant pas intérêt, une somme correspondant aux crédits en excédent. Les crédits à moyen et long terme ne font jusqu'à présent l'objet d'aucune restriction, mais les autorités monétaires surveillent de très près la situation. En outre, le taux de l'escompte a été porté de 3,5 à 4 % en janvier.

Pour accroître les disponibilités de main-d'œuvre, notamment dans le secteur particulièrement tendu de la construction, diverses mesures ont été adoptées ou proposées au Parlement; elles prévoient notamment la réduction et le sursis du service militaire ainsi que l'octroi d'une priorité aux ouvriers du bâtiment désireux de devenir propriétaires d'un logement.

Les autorités néerlandaises ont décidé que les entreprises ne pourraient répercuter sur les prix que la première augmentation de salaires prévue pour 1964 (5 %). Pour faire respecter cette décision, elles renforcent actuellement le contrôle des prix. Un projet de loi a été déposé au Parlement pour permettre au Gouvernement d'intervenir. Les prix de certains produits — charbons domestiques, produits laitiers, briques, pain, etc. — ont été taxés. En outre, les autorités se proposent d'agir prochainement contre certaines fixations verticales de prix dans les transactions interentreprises. Enfin, le Gouvernement a supprimé certaines restrictions sur les importations de viandes, afin de faire pression sur les prix intérieurs.

Avec la mise en œuvre de ces mesures, et compte tenu de la hausse probable de certains autres prix (hausses des produits agricoles résultant de la création progressive d'un marché commun agricole, relèvement de certains impôts indirects et de loyers), le Gouvernement estime que, dans l'hypothèse d'un accroissement de 5 % du produit national brut réel, les prix augmenteront probablement de 7 % en moyenne pendant l'année 1964, contre 3,8 % en 1962. Les autorités néerlandaises estiment qu'aucune autre mesure ne s'impose pour l'instant; mais si les déséquilibres devaient s'aggraver d'ici la fin de l'année, elles seraient probablement amenées à renforcer les mesures de stabilisation déjà prises.

SUEDE

effectives ou proposées des salaires et des traitements. Le Gouvernement a renvoyé plusieurs cas devant cette commission dont les débats ont reçu une assez large publicité. A l'occasion d'une enquête sur les accords de salaires intervenus dans l'industrie mécanique, la Commission Nationale des Revenus a aussi examiné les variations de prix dans cette branche. Lorsque, en avril 1963, l'objectif de croissance à moyen terme de 4 % a été établi, un rapport a été publié avec l'approbation des membres du NEDC (y compris des représentants des syndicats); ce rapport recommande l'adoption de « mesures telles que les revenus nominaux... dans l'ensemble augmentent moins rapidement que par le passé ». Le Gouvernement a décidé, d'autre part, qu'un taux d'augmentation annuel moyen des salaires et des traitements de 3 à 3,5 % constituait le maximum compatible avec l'objectif de croissance de 4 %. Depuis lors, de nombreuses réunions tripartites sur les revenus ont eu lieu au Conseil National de Développement Economique entre représentants du Gouvernement, des employeurs et des syndicats.

Entre le milieu de 1961 et le milieu de 1963, l'économie suédoise s'est caractérisée par la faiblesse de la demande, et la politique économique du Gouvernement a eu essentiellement pour but de stimuler cette demande. En 1963, toutefois, les perspectives des entreprises se sont améliorées, bien que l'expansion ait été moins marquée que lors des reprises antérieures (parce que, d'une part, la production s'était bien maintenue pendant la période de fléchissement de la demande et que, d'autre part, certaines formes de demande — notamment les investissements industriels en Suède — restaient faibles). Des goulets d'étranglement se sont manifestés en 1963 dans le secteur de la construction. La politique économique de la Suède est alors devenue légèrement modératrice.

Le taux de l'escompte a été porté de 3,5 à 4 % en juin 1963 et à 4,5 % en janvier 1964. En février, la Riksbank a commencé à appliquer un taux de pénalisation de 9 % sur la partie des prêts consentis à toute banque commerciale excédant la moitié de la somme du capital propre et des réserves de cette banque com-

(suite page 30)

SUEDE *(suite de la page 29)*

merciale. Dans le même temps, afin d'éponger une partie des liquidités de l'économie, le Gouvernement a lancé un emprunt à trois ans assorti d'un taux d'intérêt de 6 %, taux qu'aucun emprunt de l'Etat n'avait atteint depuis 1921; il en est résulté un accroissement sensible des taux d'intérêt du marché. Les ouvertures de chantiers de travaux publics prévues pour l'automne ont été retardées, et au printemps de cette année les programmes de travaux de secours pour les chômeurs ont été réduits plus rapidement qu'on ne l'avait prévu. On envisage maintenant d'instituer à nouveau une réglementation directe des activités du bâtiment, afin de donner aux pouvoirs publics la possibilité d'exercer un contrôle sélectif sur les investissements dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le budget, excédentaire en 1962, s'est soldé en 1963

par un déficit qui, selon les prévisions, s'aggravera pendant l'exercice actuel.

Dans son étude de 1964 sur la Suède, le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement estime que, dans les circonstances actuelles (c'est-à-dire face à un fort accroissement de la consommation et des exportations en perspective au moment où l'on souhaite une reprise de la demande industrielle), une politique budgétaire un peu plus restrictive aurait été souhaitable pour l'exercice 1964-1965. Ceci aurait permis d'appliquer une politique monétaire plus souple; et des taux d'intérêt moins élevés ainsi que des conditions de crédit plus libérales auraient facilité la reprise des investissements industriels, surtout au moment où les possibilités d'autofinancement des entreprises se trouvent réduites.

SUISSE

Depuis 1960 la croissance rapide de l'économie suisse s'est accompagnée d'une importante immigration de travailleurs étrangers (qui représentent maintenant environ 30 % de la population active totale) et d'un afflux considérable de capitaux étrangers. Du fait de la position fortement créditrice de la balance globale des paiements, les autorités suisses se sont plus soucies des répercussions de caractère inflationniste que pouvait avoir la période de haute conjoncture, que de ses conséquences sur la balance commerciale : ainsi, elles ont laissé les importations équilibrer la demande excédentaire, malgré la dégradation de la balance des opérations courantes que cette politique impliquait.

Les pouvoirs publics se sont surtout servis d'une série de « gentlemen's agreements » conclus entre la Banque Nationale et les autres banques. Ces conventions existent déjà depuis plusieurs années. Jusqu'à 1964, elles avaient un caractère facultatif, mais cette année le Parlement suisse en a rendu les dispositions légalement obligatoires. Elles ont servi à prévenir l'inflation de deux manières : d'une part, en freinant l'afflux des capitaux étrangers et en neutralisant les effets de ces entrées sur la liquidité intérieure; d'autre part, en limitant l'expansion du crédit. En vertu du « gentlemen's agreement » concernant les entrées de capitaux qui est actuellement en vigueur, les banques s'engagent à :

1. ne pas verser d'intérêts sur les fonds portés au crédit de dépôts de non-résidents depuis le 1^{er} janvier 1964, à l'exception des dépôts d'épargne et des comptes de dépôts d'un montant inférieur ou égal à 20 000 francs suisses (4 560 dollars);

2. verser à un compte spécial de la Banque Nationale un montant correspondant aux sommes dont ont été crédités des dépôts de non-résidents depuis le 1^{er} janvier 1964 à l'exception des dépôts d'épargne et des comptes de dépôt d'un montant inférieur ou égal à

20 000 francs suisses et à l'exception des dépôts qui sont compensés par des placements à l'étranger libellés en monnaie étrangère;

3. renoncer à prêter leurs services pour les investissements que des non-résidents souhaiteraient effectuer en valeurs mobilières ou en immeubles en Suisse.

Le « gentlemen's agreement » relatif à l'expansion du crédit bancaire limite l'augmentation des avances d'une banque à un pourcentage déterminé de l'accroissement de son encours en 1960 ou 1961 (l'accroissement retenu étant le plus fort). Dans le cas des prêts hypothécaires, l'augmentation autorisée est de 108 % de l'accroissement de 1960 ou de 1961, et pour les autres prêts il est de 78 %. Les banques s'engagent d'autre part à accorder en priorité des crédits destinés à financer des constructions résidentielles, des investissements agricoles et des importations.

Indépendamment des « gentlemen's agreements », les pouvoirs publics ont pris plusieurs autres mesures de lutte contre l'inflation. En mars 1964, les cantons se sont engagés à maintenir le volume de la construction dans certaines limites et à renoncer momentanément à la mise en chantier de certaines catégories spécifiées de bâtiments non essentiels. Le crédit à la consommation a fait l'objet de restrictions en juin : le versement initial minimum a été majoré et la durée du remboursement a été réduite. On a aussi, à maintes reprises, fait appel à la modération en matière de prix, de salaires et d'emploi.

Dans le domaine budgétaire, le Gouvernement fédéral ne dispose que d'un champ d'action limité. Sa politique a été d'assurer au budget fédéral un solde excédentaire et de bloquer une partie de cet excédent qui est portée à un compte ouvert à la Banque Nationale.

Entre mai 1963 et mai 1964, l'indice du coût de la vie a augmenté de 3,5 %.

PRÉVISIONS SUR L'EXODE RURAL



Pour que le produit national brut de l'ensemble des pays de l'OCDE s'accroisse de 50% entre 1960 et 1970 et pour que leur revenu par habitant progresse dans l'agriculture au même rythme que dans les autres secteurs de l'économie, il faudra certainement que des agriculteurs quittent la terre. Toute la question est de savoir quelle ampleur revêtira cet exode rural. Pour y répondre, l'OCDE a demandé à M. Folke Dovring, Professeur d'économie rurale à l'Université d'Illinois, d'entreprendre une étude dont les conclusions seront publiées prochainement sous le titre: Problèmes de main-d'œuvre en agriculture. Le Professeur Dovring est né en Suède, pays où il a acquis sa formation universitaire. De 1954 à 1960, il a appartenu à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).



Si d'ici à 1970 tous les exploitants actuellement en activité, ou leurs fils, restaient dans l'agriculture, le revenu qu'ils tirent de leur profession progresserait deux fois moins vite que le revenu moyen des habitants des pays de l'OCDE, à moins que les termes de l'échange n'évoluent en faveur des produits agricoles ou que l'agriculture ne bénéficie de subventions plus élevées. Telle est la conclusion à laquelle aboutit le Professeur F. Dovring dans son étude sur les *Problèmes de main-d'œuvre en agriculture*.

Ce calcul approximatif, qui présuppose que les pays de l'OCDE réussiront à atteindre leur objectif de croissance de 50 %, montre combien il importe de prendre des mesures pour encourager les agriculteurs à passer dans d'autres professions et pour leur faciliter la transition.

Dans les pays industrialisés, l'effectif des agriculteurs est en baisse constante depuis les années vingt; mais le mouvement s'est accéléré au cours de la décennie 1950-60. Pendant ce laps de temps, 25 à 30 % de la population active agricole ont quitté la terre dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

De plus, une nouvelle réduction importante de leur nombre est à prévoir au cours de la décennie 1960-70, pour de simples raisons démographiques tenant aux changements qui se sont produits ces dernières années dans la structure par âge de la population active agricole.

LES causes économiques de l'exode rural sont complexes. La plupart des pays de l'OCDE sont parvenus à un stade de développement où l'augmentation des revenus n'entraîne qu'un faible accroissement de la consommation de produits alimentaires. En admettant que la population de ces pays augmente de 13 à 14 % pendant la décennie en cours (soit un peu plus que pendant les dix années précédentes), le Professeur Dovring estime que la demande de produits agricoles a peu de chances de s'y accroître de plus de 15 à 20 %.

Si toute la population agricole actuelle devait se partager ces 15 à 20 % de recettes supplémentaires, l'accroissement du revenu individuel de ses membres serait loin d'atteindre le chiffre de 32 % prévu pour l'ensemble de l'économie (1).

Pour que le revenu individuel des agriculteurs s'accroisse plus rapidement, on sera nécessairement contraint à réduire le nombre d'exploitants. Toutefois, comme chacun d'eux devra produire davantage, ils se verront contraints d'augmenter leurs achats de matériel agricole et diverses autres dépenses; les coûts dits « externes » absorberont une plus forte proportion des recettes de l'agriculture et en laisseront une part plus faible à l'exploitant lui-même (voir le diagramme). En Europe méridionale par exemple, où la production par travailleur agricole oscillait entre 500 et 1 000 unités-blé internationales pour la période étudiée par le Professeur Dovring, les coûts « externes » n'entraient que pour 10 à 20 % dans la

(1) Une croissance de 50 % se traduirait en effet par un accroissement de 32 % du revenu par habitant, si la population totale doit augmenter dans le même temps de 13 %.

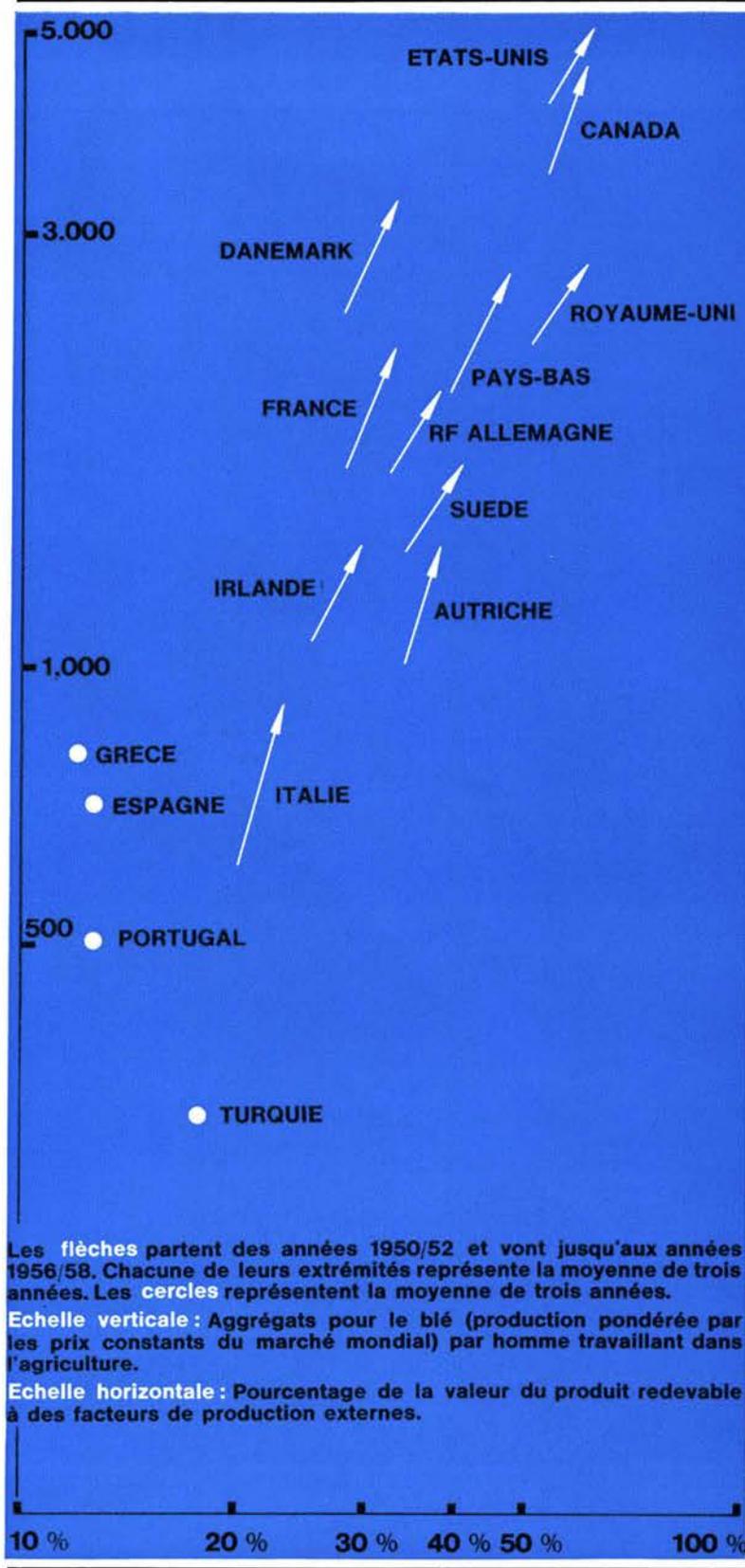
valeur totale de la production de l'agriculture, alors qu'aux États-Unis, où la production par travailleur était de l'ordre de 5 000 unités, leur part variait entre 50 et 60 %. Le Professeur Dovring a calculé que si l'accroissement de la demande était aussi limité qu'il le prévoit, ces facteurs exigeraient à eux seuls que le nombre d'exploitants diminue approximativement de 15 à 20 %, pour que les revenus agricoles suivent la progression des autres revenus.

Un autre facteur qui devrait avoir lui aussi une incidence défavorable sur les revenus agricoles entre 1960 et 1970 et, partant, accentuer la nécessité d'une nouvelle réduction de la population active employée dans l'agriculture, est le fléchissement prévisible des prix agricoles par rapport à ceux des autres produits. Une tendance dans ce sens est apparue il y a quelque temps déjà aux États-Unis ainsi que dans d'autres pays hautement développés et l'on s'attend à la voir se généraliser en Europe occidentale d'ici à 1970. De plus, le Professeur Dovring estime que dans la mesure où les exploitations s'agrandiront, les agriculteurs devront avoir plus largement recours au crédit, ce qui contribuera à réduire encore la part du revenu de l'agriculture qui leur revient en propre. Ayant ainsi calculé approximativement le nombre d'exploitants qui devront quitter la terre pour que l'écart entre les revenus agricoles et les autres revenus ne s'aggrave pas, le Professeur Dovring s'est demandé si cette migration professionnelle pourrait effectivement avoir lieu. Du point de vue technique, la réponse est affirmative.

LA production agricole par homme-heure varie très fortement suivant les pays, notamment pour les cultures de plein champ. Il faut 260 homme-heures de travail pour cultiver un hectare de blé par des méthodes archaïques, alors qu'aux États-Unis il n'en faut que 10 en moyenne et 5 dans les États qui ont la productivité la plus élevée (le Professeur Dovring formule toutefois un certain nombre de réserves sur la comparabilité de ces chiffres). Des enquêtes récentes ont montré que les temps de travail pourraient être très largement réduits en Allemagne et au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, il fallait 17,5 homme-heures de travail par acre de blé en 1960 et l'on prévoit qu'il n'en faudra plus que 6,5 en 1970. En Europe méridionale, la mécanisation des cultures de plein champ permettrait de réduire d'un tiers les besoins de main-d'œuvre.

On prévoit que l'emploi des moissonneuses-batteuses appartenant à des coopératives ou à des entreprises de location de matériel se généralisera. Il est moins facile d'améliorer les méthodes de travail dans l'élevage et l'horticulture, mais on s'y applique pourtant avec ténacité. C'est ainsi qu'en employant les techniques de traite les plus perfectionnées un seul travailleur pourra s'occuper de 60 à 65 vaches : à l'heure actuelle, dans les exploitations bien gérées, le nombre correspondant est de 31 vaches; on se satisfaisait d'un nombre de 15 ou 16 vaches par travailleur en Europe occidentale vers 1950.

PRODUIT PAR HOMME ET INTENSITE DE CAPITAL (part du produit redevable à des dépenses externes) DANS UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS DE L'OCDE



La difficulté ne réside donc pas dans l'état des techniques. Par contre, il existe d'autres obstacles à l'exode rural, dont certains, d'après le Professeur Dovring, pourraient être mesurés si l'on disposait des renseignements nécessaires. Ce sont : le caractère saisonnier des travaux agricoles, l'existence de petites exploitations incapables d'occuper à plein temps la famille de l'exploitant et enfin l'impossibilité de dégager les ressources financières nécessaires pour financer les investissements indispensables. Le Professeur Dovring a étudié également les problèmes sociaux et humains posés par l'exode rural; sa conclusion est que le remplacement du travail humain par du capital est souhaitable du point de vue de l'économie prise dans son ensemble, à condition que la main-d'œuvre libérée par l'agriculture retrouve ailleurs des emplois rémunérateurs. Toute tentative pour maintenir l'effectif actuel des exploitants et garder à la terre ceux qui sont en surnombre aurait un coût économique élevé. Dans le monde moderne, la tendance à la réduction du nombre des travailleurs agricoles doit être considérée comme un aspect normal de l'évolution économique. Les pouvoirs publics ne doivent pas chercher à enrayer cette tendance, mais essayer plutôt de la canaliser, afin qu'elle entraîne le moins de heurts possible et apporte à l'économie le maximum d'avantages.

DANS la recherche des mesures propres à favoriser l'adaptation des effectifs de la population agricole, priorité devrait être donnée au problème de l'aménagement de la dimension des exploitations. Des dispositions devraient notamment être prises en vue de faciliter l'abandon de celles qui ne sont pas rentables et le transfert de leurs terres à des exploitations d'une dimension mieux adaptée; il faudrait également stimuler le marché foncier lorsque les transactions sont peu actives et prévoir en faveur des agriculteurs un système spécial de financement pour leur permettre de constituer les grandes exploitations répondant aux exigences du monde de demain. Il conviendrait parallèlement d'encourager la coopération sur le plan local, en vue d'activités telles que l'utilisation en commun de matériel et la construction de certains types de bâtiments, car c'est l'un des moyens qui peuvent favoriser l'adaptation de la dimension des exploitations et la mobilité de la main-d'œuvre. Le Professeur Dovring déclare en conclusion que les transferts de main-d'œuvre agricole devront absolument s'accompagner d'un effort dans le domaine de l'enseignement agricole, de la formation des agriculteurs, de leur reconversion professionnelle et de la planification économique régionale, afin d'aider cette main-d'œuvre à trouver plus aisément un emploi hors de l'agriculture.

NOMBRE D'HOMME-HEURES DE TRAVAIL NECESSAIRE PAR HECTARE OU PAR ANIMAL DANS CERTAINS PAYS ET CERTAINES PRODUCTIONS

CULTURES de PLEIN CHAMP	Régions méditerranéennes (a)	Yougoslavie 1960	Italie 1960	Pays-Bas 1960	Danemark 1960	Angleterre (b, c) petites exploitations	Etats-Unis (c)	
							1910-1914	1955-58
BLÉ	260	91	60	130	34	70	38	10
MAIS	500	432					88	26
RIZ	1 130		120				138	33
POMMES DE TERRE	1 320			500	223	400	190	132
BETTER. A SUCRE		850		400	239	340		133
TABAC	3 280			(2 000)			890	945
COTON	1 180						208	168
FOIN DE PRAIRIES TEMPORAIRES	300			100-160	49	40	30	15
PRODUCTIONS PERMANENTES			Régions méditerranéennes (a)		Italie 1960		Etats-Unis 1954	
RAISINS A VIN			750				265	
OLIVES			430				393	
AGRUMES			1 600		1 320		250	
POMMES			1 320				305	
FIGUES			1 210				280	
AMANDES			380				178	
ÉLEVAGE	Régions méditerranéennes (a)	Italie 1960	Pays-Bas 1960	Danemark 1960	Angleterre petites exploi- tations (b)	Etats-Unis		
						1910-14	1955-58	
VACHES LAITIÈRES	300	250	165	207	120	146	116	
AUTRE GROS BÉTAIL	144		40-80	9-71	24-56			
OVINS	43		7		4-8			
VOLAILLES :								
PONTE	12		1 3/4		2	0,33	0,24	
VIANDE			0,052		0,08		0,016	

(a) Nombre d'homme-jours multiplié par 10 - (b) Nombre d'homme-jours multiplié par 8 - (c) Nombre d'homme-heures par acre, multiplié par 2,5.

LA CONDUITE DE L'ECONOMIE

M. J.C.R. Dow, précédemment en fonction au Trésor britannique, et actuellement Secrétaire général suppléant, responsable du Département des Affaires Economiques et Statistiques de l'OCDE, est l'auteur d'un ouvrage intitulé « The Management of the British Economy, 1945-60 » (La conduite de l'économie britannique de 1945 à 1960) qui fait partie d'une série d'études effectuées sous l'égide du « National Institute of Economic and Social Research » (1). L'étude de

POUR apprécier la réussite ou l'échec d'une politique économique, il faut se placer à différents points de vue. C'est sur le bien-être de la population que la politique économique agit, et, en dernière analyse, seul importe le succès remporté ou l'échec subi dans la poursuite de ces objectifs sociaux. Parmi les critiques qui ont été émises à l'égard de la politique d'après-guerre, beaucoup soulèvent des problèmes d'ordre économique plus limités, mais plus ardues. Mieux vaut essayer d'apprécier la politique économique d'après-guerre dans ses grandes lignes.

Nous nous sommes efforcés dans cette étude de retracer la politique suivie dès le lendemain de la guerre, époque où le Gouvernement a décidé de reconnaître le maintien du plein emploi comme l'une de ses responsabilités essentielles. Pour bien juger la réussite de cette expérience il faut se rappeler que du point de vue historique, il s'agissait d'une conception toute nouvelle, qui semblait très théorique et qui n'avait pas encore été mise à l'épreuve.

En 1944, les responsables déclaraient : « Il n'y a pas si longtemps, les idées contenues dans les présentes propositions étaient inconnues du grand public; chez les économistes, elles étaient fort controversées. A l'heure actuelle, la conception d'une économie fondée sur l'expansion et les grands principes sur lesquels repose la croissance connaissent une large diffusion... Mais l'ensemble des mesures que nous proposons ici n'a encore jamais été systématiquement appliqué par aucun Gouvernement dans le cadre de sa politique économique. »

Si l'on considère l'objectif principal de la politique économique moderne, la volonté de conduire l'économie de façon à éviter le chômage massif qui résultait des cycles économiques d'avant-guerre, on doit constater que le but est atteint. Dans les premières années de l'après-guerre, le niveau de l'emploi était très élevé, aucune intervention spéciale n'a été nécessaire; le retard pris par la demande au cours de la guerre était tel que le plein emploi était largement assuré. A partir de 1950, cependant, le chômage se serait accru si le Gouvernement n'était intervenu pour renforcer la demande lorsqu'il y avait menace de chômage et, ce qui est peut-être aussi important, si les milieux d'affaires n'avaient eu la certitude que le Gouvernement avait les moyens et la volonté d'intervenir si cela devenait nécessaire. Pendant la guerre, on a eu quelque tendance à considérer la politique de l'emploi comme un aspect indépendant, et en quelque sorte occasionnel, de la politique générale. En fait, il en a été tout autrement. En se chargeant d'assurer le plein emploi, le Gouvernement a pris des responsabilités beaucoup plus étendues et c'est aux échecs totaux ou partiels qu'il subit dans ces questions connexes que la critique s'attache : on demande aujourd'hui beaucoup plus à une politique économique que d'éviter l'apparition d'un chômage massif.

Les critiques adressées à la politique économique, sont principalement au nombre de cinq :

- Tout d'abord, les anciens cycles économiques n'ont pas complètement disparu. Ils subsistent sous une forme très atténuée. La pression de la demande a été plus ou moins régulière et le taux d'expansion de la production a évolué selon une sorte de rythme cyclique, malgré la relative stabilité de la production et de l'emploi.

- Ensuite la politique a subi de fréquentes modifications ce qui a fait naître l'impression plus ou moins justifiée, dans les secteurs touchés comme dans le grand public, que ces changements étaient trop fréquents.

- Malgré les mesures prises par le Gouvernement, les prix n'ont cessé de monter.

- La balance des paiements a connu de nombreuses difficultés. Elle a eu tendance à être déficitaire, l'excédent de la balance des paiements courants étant souvent inférieur au montant de nos prêts à long terme. Elle a également subi des fluctuations. Quant aux réserves, elles ont varié de façon encore plus accusée et plus irrégulière.

- Enfin, au cours des dix dernières années, et bien que la production n'ait cessé de croître, son essor n'a pas été aussi rapide que dans certains pays étrangers, en particulier la France, l'Allemagne, l'Italie, l'URSS et le Japon.

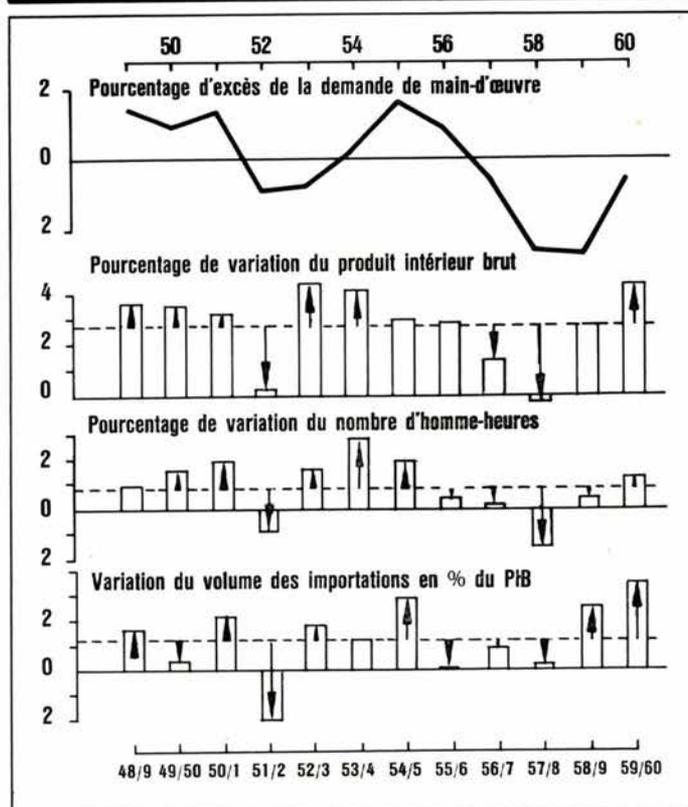
Mais ces échecs ne sont que relatifs. Si on les compare à celles d'avant-guerre, les fluctuations économiques apparaissent très faibles. Les quelques récessions, d'ailleurs rares, ont été très minimes ou très courtes. Bien que l'expansion n'ait pas été aussi rapide qu'elle l'a été récemment dans quelques autres pays, elle l'a été tout autant qu'en Angleterre ou dans la plupart des pays au siècle dernier. L'accroissement de la production a suffi à donner à la population un plus grand bien-être qu'avant la guerre. Chaque année a marqué dans la plupart des industries un record de ventes. Les activités particulièrement touchées par les restrictions gouvernementales temporaires ont subi des éclipses, mais dans l'ensemble c'est dans ces branches que la tendance de la production s'est élevée le plus rapidement; si les records n'étaient pas battus chaque année, ils l'étaient largement tous les deux ou trois ans. Les prix ont monté régulièrement, mais il en a été de même dans tous les pays du monde, et si l'augmentation a été plus rapide que dans d'autres pays, la différence est négligeable. Ce désavantage n'apparaît sérieux qu'à une minorité. La hausse constante des prix est un inconvénient, elle peut même devenir dangereuse, mais les gens ne se plaignent guère si leurs salaires suivent la hausse. Les autorités ont dû se préoccuper constamment de l'état de la balance des paiements, qui cependant n'a jamais obligé le Gouvernement à renoncer au niveau de l'emploi, ni à intervenir de façon plus vigoureuse qu'en ralentissant de temps à autre le rythme de croissance. Ce sont là des points trop évidents pour qu'ils puissent donner lieu à discussion; mais ils sont trop importants pour qu'on les passe sous silence.

(1) University Press, Cambridge, 443 pages, prix 60/-

LE BRITANNIQUE DE 1945 A 1960

M. Dow contient une description des événements intervenus depuis la guerre et une analyse de la politique économique et de l'évolution économique générale au cours de cette période. Dans sa conclusion, il examine en détail les fluctuations d'après-guerre, l'incidence de la politique économique, la croissance et la stabilité de l'économie. Les paragraphes suivants figurent dans l'introduction à ses conclusions, sous le titre « Problèmes généraux ».

FLUCTUATIONS DANS L'ÉCONOMIE BRITANNIQUE, 1948-1960



La mesure de l'excès de la demande de main-d'œuvre est basée sur les chiffres de pourcentage de chômage et de pourcentage d'offres non satisfaites. Les variations du produit intérieur brut et des importations de biens et Services sont donnés aux prix de 1954 (= National Income and Expenditure, 1959 et 1961). Les variations des homme-heures représentent le pourcentage de variation de l'emploi plus le pourcentage de variation des homme-heures effectives dans les industries classées comme « principales » par le Ministère du Travail.

Il est néanmoins évident que la conduite de l'économie laisse encore à désirer. L'un des principaux points est de savoir quelle est la part de responsabilité de la politique dans les fluctuations de la demande intérieure et de la balance des paiements. Cette question repose sur un problème important, qui est de savoir ce que l'on peut attendre d'une politique économique, et dans quel délai son action sur l'économie devrait se faire sentir. On estime qu'en fait les responsables avaient prévu un effet trop rapide, qu'il faut voir plus loin et que ce sont des erreurs de calcul qui ont provoqué des fluctuations indésirables. On soutient que les politiques fiscale et monétaire, si bien conçues soient-elles, ne sauraient, à elles seules, assurer une croissance économique rapide ni une stabilité raisonnable des prix, et qu'on doit s'efforcer d'atteindre ces

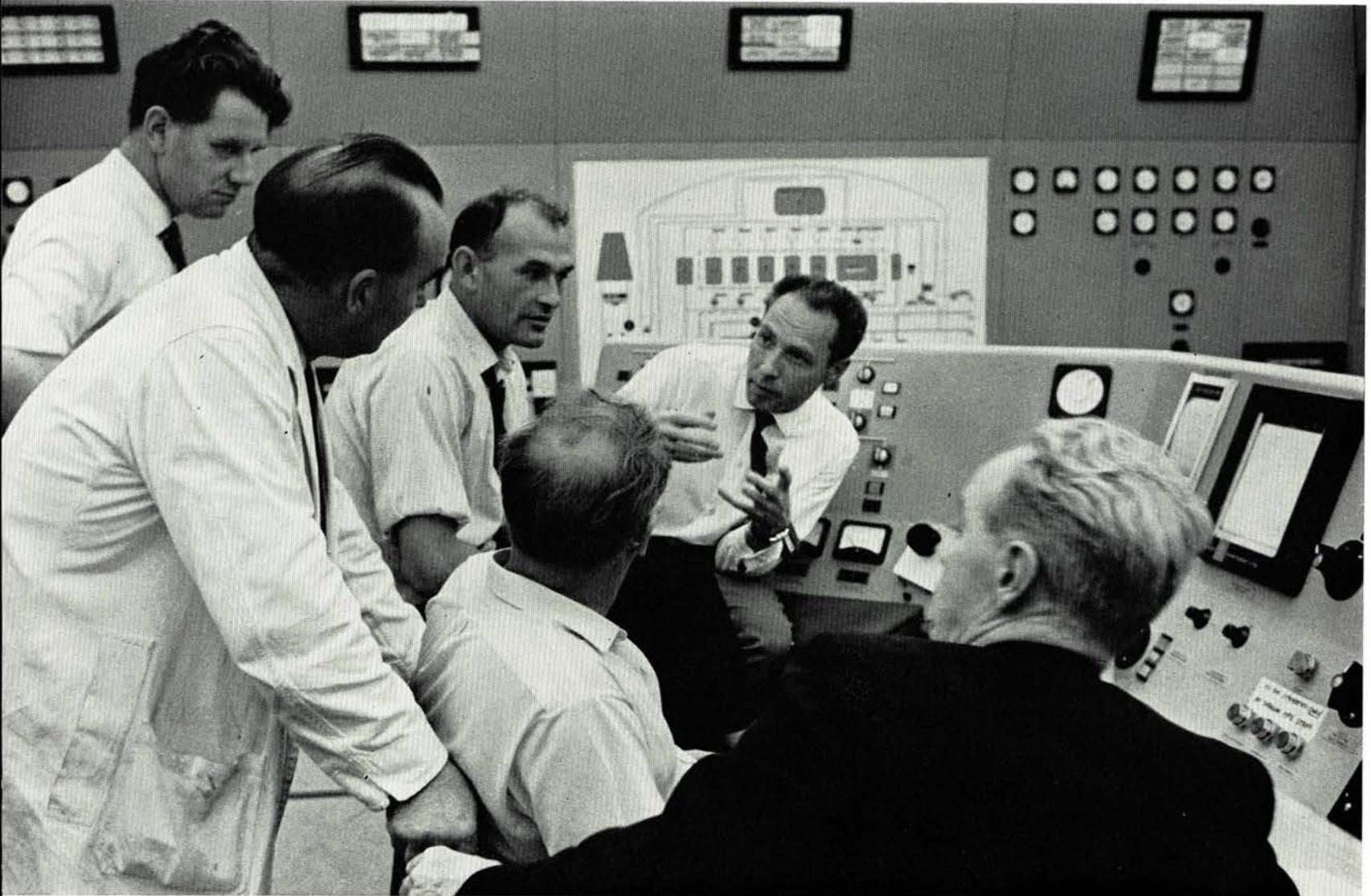
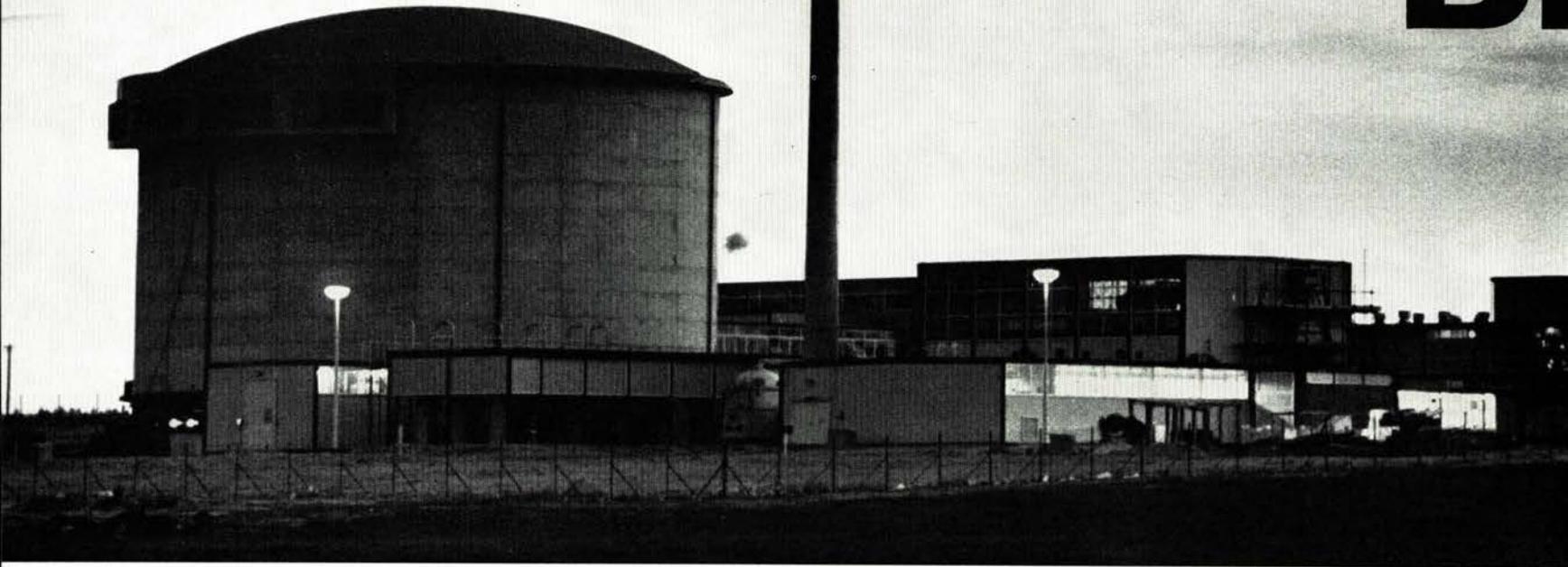
objectifs directement, par une plus grande initiative de la part du Gouvernement, en matière de planification économique et de politique des salaires.

Il découle de cet examen que, dans le cadre d'une politique destinée à stimuler une expansion régulière, la politique fiscale devrait jouer un rôle plus important que dans le passé, par rapport à la politique monétaire. Il est peu douteux que la politique fiscale restera le principal moyen d'exercer une influence stabilisatrice sur les dépenses des consommateurs. S'il devient nécessaire de stabiliser l'investissement, ce sont également des stimulants fiscaux qui paraissent les plus efficaces. La politique monétaire semble ne pouvoir servir qu'à atteindre des objectifs secondaires avant que d'autres mesures ne soient prises pour influencer sur l'investissement. Elle permet d'atténuer les fluctuations de la demande de biens durables, voire d'agir sur le niveau des stocks.

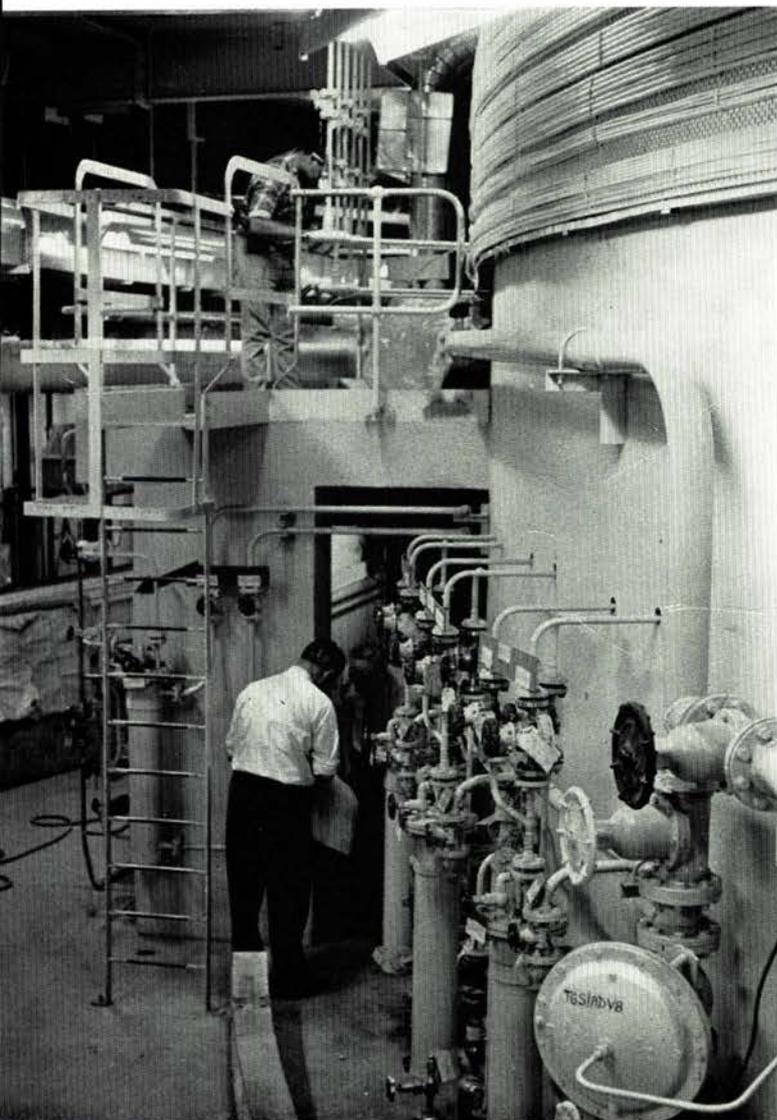
L'une des principales conclusions de cette étude, c'est que les tentatives qui ont été faites pour conduire l'économie au moyen des seules politiques fiscale et monétaire ont été insuffisantes. Ces moyens doivent nécessairement s'insérer dans le cadre d'une politique visant à stimuler directement l'expansion et ils doivent être complétés par une politique des salaires. La création du National Economic Development Council (Conseil National de Développement Économique) ou NEDC, aura certainement des répercussions sur les futures politiques fiscale et monétaire. Le plan d'investissement élaboré par le Conseil devra couvrir un certain nombre d'années, ce qui aura une incidence non seulement sur les affaires, mais aussi sur la politique gouvernementale. Le Chancelier de l'Échiquier n'aurait ni la possibilité, ni l'obligation de donner des garanties sur les futurs barèmes d'imposition. Mais il serait nécessaire que le Gouvernement donne une idée générale des taux d'expansion de la demande que les politiques budgétaire et monétaire doivent permettre d'atteindre en matière de consommation et d'investissement compte tenu de l'augmentation de la capacité.

Il y aura inévitablement des cas où la politique à long terme devra être modifiée en raison d'événements imprévus. Mais on a maintenant de bonnes raisons d'espérer que, dans l'élaboration de la politique économique, on tiendra compte du long terme aussi bien que du court terme. Comme cette politique sera formulée dorénavant dans la perspective d'un plan à long terme, on pourrait bien assister à une révolution silencieuse dans la conduite des politiques fiscale et monétaire. Par rapport à l'avant-guerre, la politique économique a déjà profondément transformé les conditions sociales et le climat dans lequel fonctionnent les entreprises. Les améliorations qui seront apportées à la conduite de l'économie au cours des dix années à venir pourraient bien procurer de nouveaux avantages aussi importants que les précédents.

LE REA DI



CTEUR RAGON



Le site du réacteur « Dragon ». A gauche : le bâtiment où se trouve le réacteur.

ET LES PERSPECTIVES D'UNE NOUVELLE SOURCE ECONOMIQUE D'ENERGIE POUR L'EUROPE

LA physique nucléaire, à la recherche de sources économiques et efficaces d'énergie électrique, doit prendre, cet automne, un tournant décisif.

Il s'agit des expériences en cours avec le réacteur « Dragon », à Winfrith, en Angleterre. Le nom de ce réacteur symbolise la chaleur intense qui peut être produite au cœur de la pile — chaleur qui rendra possible le haut rendement du réacteur, mais qui pose aussi des problèmes de mise au point particulièrement difficiles à résoudre.

Le projet « Dragon », sous l'égide de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire (ENEA) de l'OCDE est une entreprise commune à laquelle douze pays participent (1). La première réaction en chaîne entretenue s'est produite cette année, le 23 août, couronnant plus de cinq ans de recherches et de mise au point dans les laboratoires et les établissements des pays participants.

Autre considération, le graphite réagit, à des températures élevées, avec les impuretés qui peuvent se trouver dans l'hélium réfrigérant. Il importe donc d'éviter toute contamination de l'hélium qui circule dans le réacteur. Ceci nécessite des équipements spéciaux pour purifier l'hélium, les seuls équipements qui ne soient pas encore, jusqu'ici, achevés.

La mise au point des matériaux et des équipements pour le projet « Dragon » a été effectuée, en partie à pied d'œuvre (avec l'aide d'un personnel de plus de 200 personnes de provenance internationale), en partie grâce à une centaine de contrats importants passés dans douze pays d'Europe. Dans un cas comme dans l'autre, d'innombrables travaux ne purent être menés à bien qu'en frayant de nouveaux chemins. A titre d'exemple, on peut citer l'astuce particulière dont durent faire preuve certains ingénieurs suisses pour mettre au point une pompe à hélium munie de coussinets à gaz, étant donné l'impossibilité où l'on se trouvait (température très élevée, pureté requise de l'hélium) d'avoir recours aux lubrifiants usuels.

La mise au point du combustible le mieux adapté aux besoins du réacteur fit l'objet d'une collaboration internationale particulièrement appliquée; cette mise au point s'est avérée d'une importance capitale, voire décisive, pour le succès futur de l'ensemble du projet « Dragon ». Le combustible de la première charge est composé de parcelles d'uranium et de carbures de thorium, d'uranium

(1) Les pays qui participent au projet «Dragon» sont : l'Autriche, le Danemark, l'Euratom représentant les six pays qui en sont membres, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

L'installation du contrôle de l'eau servant de liquide réfrigérant.

et de carbures de zirconium, revêtues de carbone (afin d'empêcher toute fuite de produits de fission, qui risquerait de contaminer le réacteur) et noyées dans une matrice de graphite. Il fallut quatre ans de travaux, auxquels participèrent plusieurs pays, pour en arriver à la constitution du combustible. Les études préliminaires en Autriche, en Belgique, en France, en Italie et au Royaume-Uni furent complétées par des essais des éléments du combustible effectués sur des réacteurs britannique, danois, suédois et suisse. L'emploi du thorium, élément abondant et peu cher, pourrait fort bien s'avérer économiquement avantageux dans des réacteurs à venir, du type « Dragon ». La mise au point de combustibles meilleurs et plus économiques poursuit son cours. « Dragon », au stade opérationnel, servira de banc d'essai pour les nouveaux combustibles.

Le projet « Dragon » qui débuta le 1^{er} avril 1959, devait s'étaler sur une période de cinq ans. On l'a, depuis, prolongé jusqu'au 31 mars 1967 afin de permettre aux pays participants de tirer tous les avantages possibles des innovations techniques qu'il réunit. La liaison avec la technologie américaine est assurée par un programme d'échanges réguliers d'information entre « Dragon » et un projet semblable (haute température, refroidissement par gaz) en cours à Peach Bottom, en Pennsylvanie.

Beaucoup reste à faire quant aux essais et à la mise au point du réacteur « Dragon ». Cependant, les succès déjà enregistrés offrent des perspectives très encourageantes en ce qui concerne la satisfaction de la demande européenne en énergie électrique — demande qui double tous les dix ans.

Sir John Cockcroft, Prix Nobel, physicien et membre de l'Autorité pour l'Energie Atomique du Royaume-Uni, ainsi que M. Francis Perrin, Haut Commissaire à l'Energie Atomique en France, seront présents à l'inauguration du réacteur, le 22 octobre prochain. La mise en marche à pleine puissance du réacteur doit se produire au début de l'année prochaine.

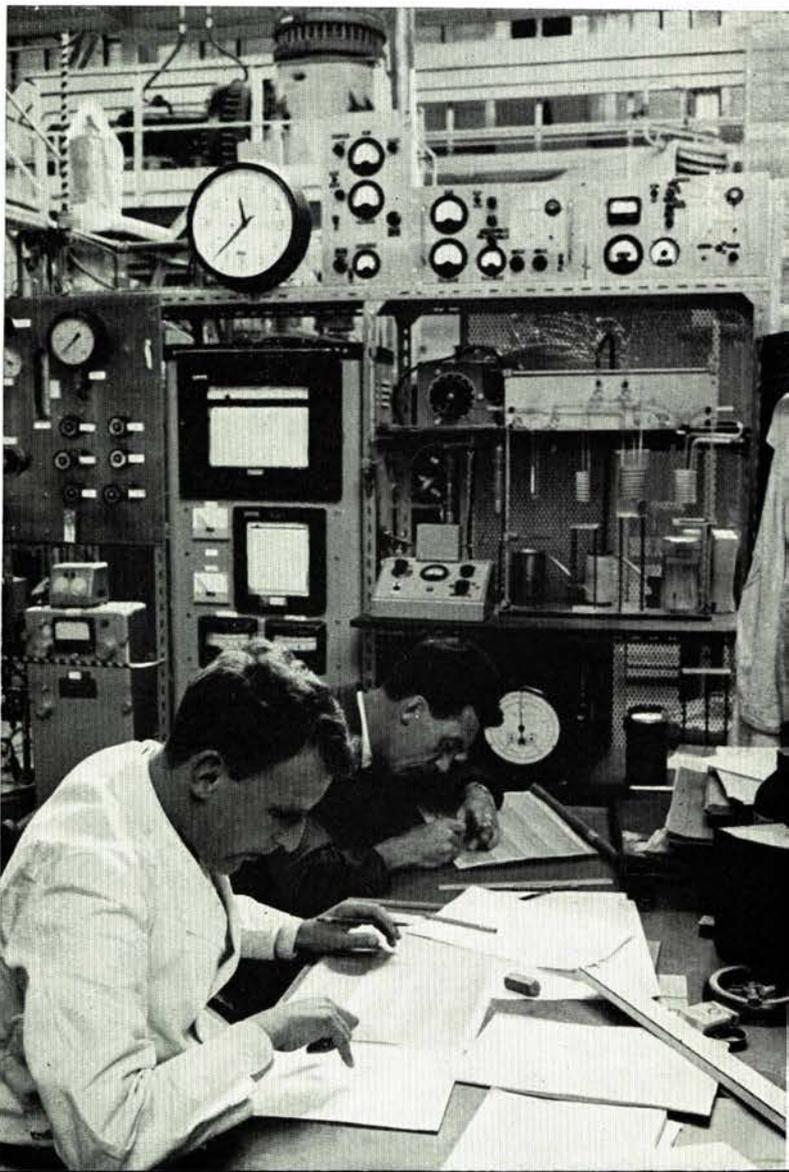
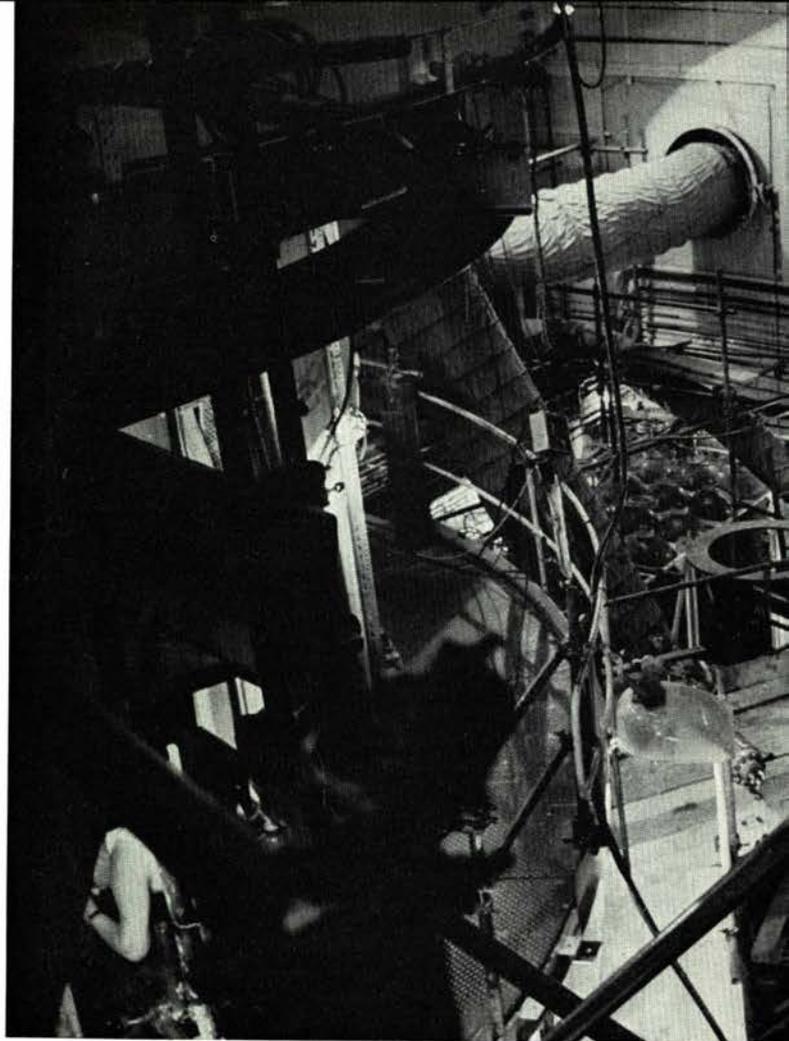
Des études ont montré qu'il serait possible en résolvant encore quelques problèmes, de construire un réacteur à grande puissance du type Dragon, susceptible de produire de l'énergie électrique à un prix de revient considérablement inférieur à ceux des centrales nucléaires — existantes ou en chantier — d'une puissance comparable.

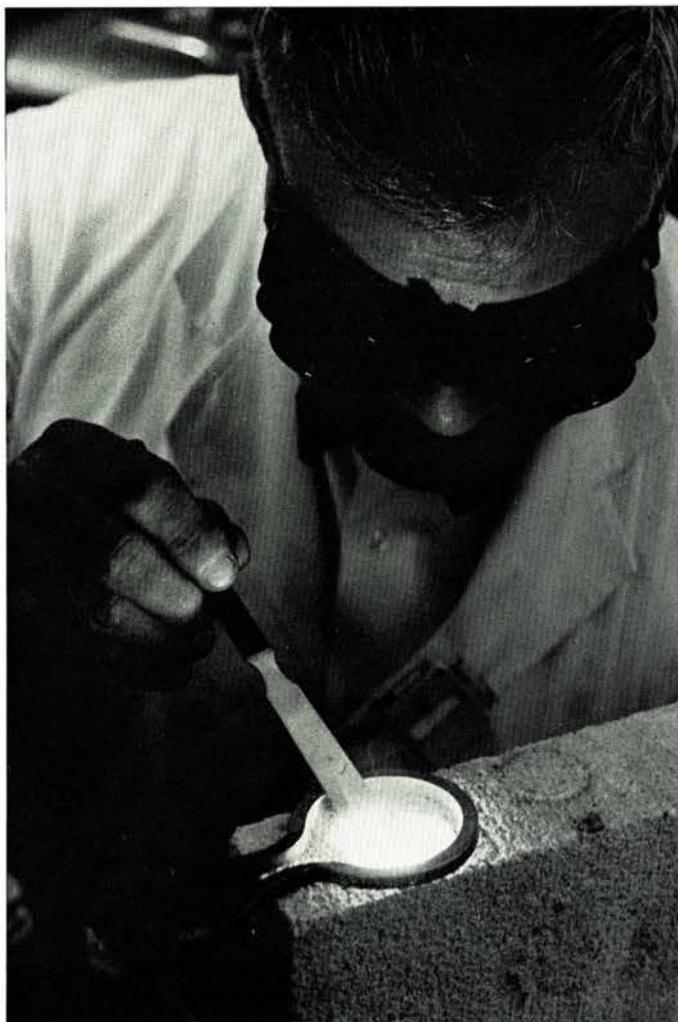
« Dragon » qui ne produit que de l'énergie thermique, non électrique — est un réacteur à haute température utilisant le graphite comme modérateur et le gaz hélium comme agent réfrigérant. Le modérateur a pour fonction de ramener à une valeur optimale (optimale pour l'entretien de la réaction en chaîne) la vitesse des neutrons libérés par la fission nucléaire. L'agent réfrigérant, l'hélium, sert de véhicule à l'énergie thermique produite au cœur de la pile, transportant cette énergie là où elle pourra servir à la production de la vapeur requise par le turbo-générateur.

Il existe, certes, bon nombre de réacteurs refroidis par gaz (ordinairement le gaz carbonique), à modérateurs de graphite; mais ils fonctionnent à une température qui n'atteint que 350° environ, tandis que « Dragon » doit atteindre 750° et même, en certaines parties du cœur, plus de 1000°. Cette température élevée, provenant d'un réacteur du type « Dragon », permettrait l'exploitation optimale de turbo-générateurs à vapeur d'un modèle des plus avancés. Ou encore, il n'est pas exclu que l'on puisse trouver moyen d'utiliser directement l'hélium chaud pour entraîner la turbine; il en résulterait un rendement accru en un volume plus réduit.

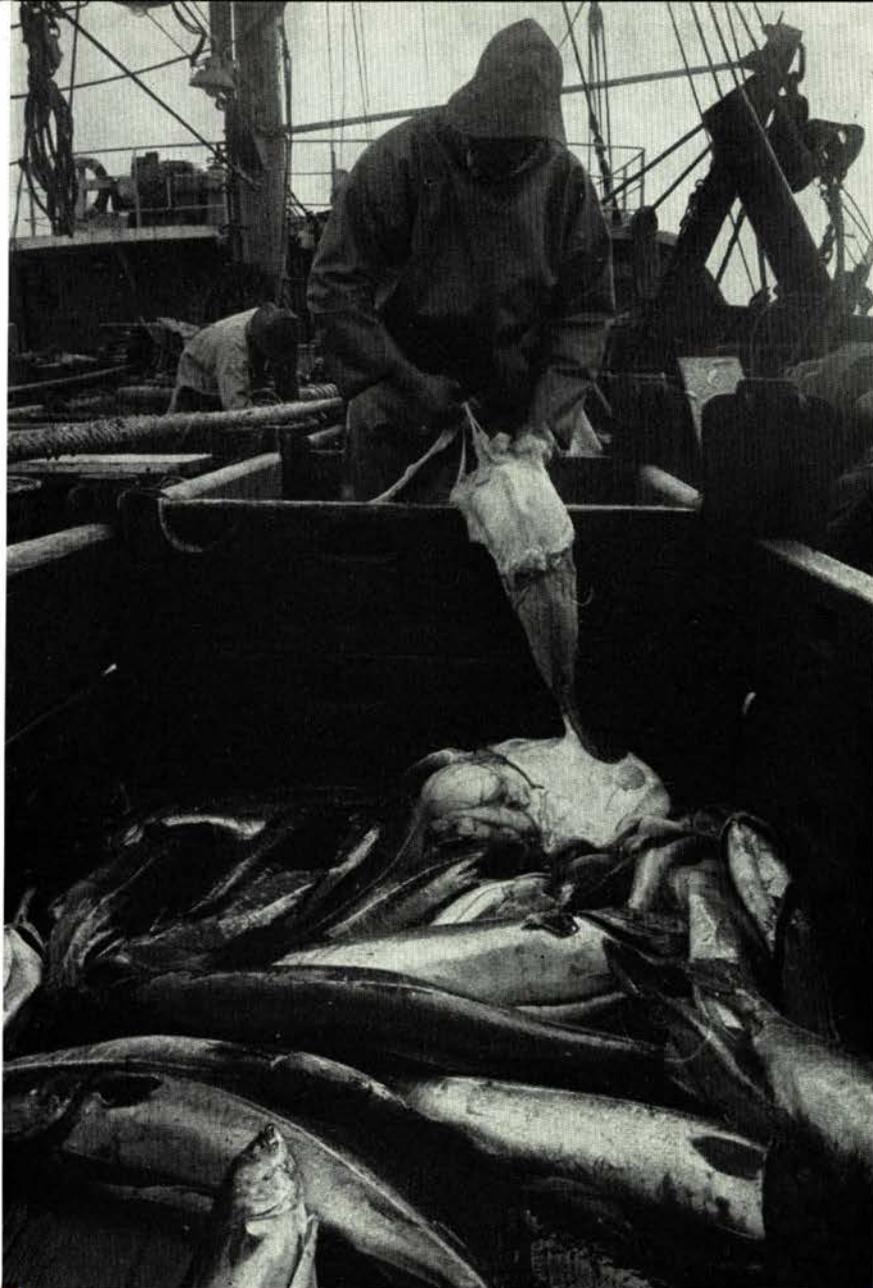
« Dragon » offre de multiples avantages. Il pose aussi des problèmes sérieux, notamment dans les domaines de la recherche nucléaire fondamentale, de la mécanique et du génie civil. Pour résoudre ces problèmes il a fallu faire appel à de nombreuses ressources et compétences techniques dans les douze pays participants. La volonté d'offrir au plus grand nombre possible d'organismes et de pays une expérience nécessaire des tâches nouvelles qu'ils auront à accomplir s'est trouvée illustrée dans les nombreux contrats qui ont été passés avec de multiples firmes et centres de recherche.

Un des principaux problèmes a été de mettre au point un graphite ayant le degré voulu d'imperméabilité tout en résistant à un rayonnement intense, à des températures dépassant 1 000°. Des travaux de mise au point s'étalant sur plusieurs années ont été effectués, sous contrat, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, et ont contribué à la fabrication des éléments de graphite. D'autres études sont en cours au Centre de recherche de Petten aux Pays-Bas, études qui doivent définir les limites acceptables de la tendance qu'a le graphite à se contracter sous l'influence du rayonnement.





Le revêtement intérieur, en acier, du bâtiment du réacteur. (en haut, à gauche) - M. T. A. Jaques, du groupe de la technique des hautes températures, inspecte un matériau chauffé par induction à 2 000°, (en haut, à droite) - Techniciens du groupe de recherche à leur table de travail. A l'arrière-plan, à droite, l'installation pilote pour la purification de l'hélium, (ci-contre, à gauche) - Un membre du personnel fait la pesée d'éléments combustibles du « Dragon » : thorium, uranium et carbone, (ci-dessus, à droite).



LES AIDES FINANCIERES AUX INDUSTRIES DE LA PECHÉ

DANS le cadre d'une confrontation périodique des politiques de pêche, le Comité des Pêcheries de l'OCDE a récemment consacré une grande partie de ses efforts à l'étude des subventions et autres aides financières accordées aux industries de la pêche des pays Membres. En effet, les développements survenus depuis l'adoption par l'OECE, en 1960, du Rapport Général sur les Politiques de Pêche en Europe Occidentale et en Amérique du Nord (1) avaient montré

que, malgré les recommandations formulées à cet égard, les aides financières tendaient nettement à augmenter et non à diminuer.

Le Comité a donc procédé à une étude détaillée des différents systèmes d'aide en vigueur dans les pays Membres; il a évalué dans quelle mesure ils étaient acceptables au vu à la fois du développement des échanges de produits de la mer et d'une saine concurrence entre les industries des pays Membres; il a conclu en recommandant, de façon précise, la diminution progressive et l'abolition finale des aides financières considérées comme ayant des effets néfastes.

(1) Publié par l'OECE en juillet 1960

LES aides financières accordées aux industries de la pêche sont extrêmement variées selon les pays, aussi bien dans leur importance que dans les objectifs recherchés ou dans les conditions dont elles sont assorties. Ceci s'explique aisément par l'éventail extrêmement différencié des situations existantes, les pêches industrialisées et modernes, qui exigent des investissements considérables, pouvant côtoyer, dans le même pays, des secteurs artisanaux traditionnels encore très vivaces quoique d'une productivité limitée par une modernisation insuffisante.

Quelques exemples peuvent donner une idée de la variété de ces systèmes qui sont, en fait, soumis à une évolution constante pour s'adapter à la variation des situations.

Deux grandes séries d'aides sont accordées : les unes sont destinées à aider directement l'exploitation, les autres à faciliter les investissements.

Dans le cas de la première série d'aides, il s'agit de dons qui sont accordés soit au prorata des prises soit au prorata des jours passés en mer. Ainsi, dans l'exercice financier 1960-1961, le Royaume-Uni a donné un montant total de 34 millions de francs pour toutes les pêches sauf la grande pêche qui ne bénéficie d'une aide semblable que depuis 1962; les chiffres correspondants pour 1961-1962 et 1962-1963 ont été respectivement de 50 millions de francs et de 63 millions de francs. Ces subventions sont données selon des barèmes différents pour la pêche côtière, la pêche hauturière ou grande pêche et de plus en tenant compte de la rentabilité des différents navires; les pourcentages par rapport à la valeur des prises peuvent monter jusqu'à 14 % (pour le hareng).

En Allemagne, des primes ont été accordées en 1962 et 1963 pour toutes les prises destinées à la consommation humaine; le montant alloué en 1962 a été de 18,5 millions de francs; les pourcentages étaient variables selon les pêches considérées et selon les types de navires (de 3 à 10 % en 1962 et de 2,5 à 8,5 % en 1963) et ces attributions devaient s'accompagner d'efforts pour l'amélioration de la qualité.

En Norvège, des subventions sont données pour accroître les revenus des pêcheurs en augmentant le prix au débarquement du hareng, de la morue et de certaines autres espèces; en 1962, les montants

distribués ont été de 45 millions de francs ; ces attributions sont effectuées dans le cadre de la réglementation des prix du poisson au débarquement et tiennent compte des rentabilités diverses des différents secteurs.

Dans certains pays, une aide directe à l'exploitation est également accordée sous forme de subventions tendant à réduire les prix de l'équipement et des appâts. D'autres ont de plus des systèmes tendant à garantir aux pêcheurs un salaire minimum.

LE second grand groupe d'aides comprend tous les systèmes visant à favoriser les investissements. Ils peuvent prendre la forme de primes à la démolition des navires anciens, de subventions directes à la construction de navires neufs ou enfin de facilités de crédit (prêts à taux plus ou moins inférieurs aux taux bancaires, garanties de prêt, bonifications d'intérêt). Il faut signaler que le Comité a exclu de son examen les aides qui, dans nombre de pays Membres, sont données aux chantiers de construction navale ; ces dernières font, en effet, l'objet d'une étude spéciale d'un autre Comité de l'Organisation.

En signalant au préalable que les systèmes de ce groupe sont plus nombreux encore et plus diversifiés que ceux du système précédent, on peut en donner quelques exemples.

En *Belgique*, des prêts sont accordés à 6,5 % pour un maximum de 70 % de l'investissement ; les prêts ont été de 2 et de 6 millions de francs pour 1961 et 1962 ; il peut s'y ajouter des bonifications d'intérêt ne pouvant pas dépasser 3 % (dépense gouvernementale totale de 250 000 et de 300 000 F en 1961 et 1962) ; de plus sont données des primes à la démolition à la condition que des navires neufs soient construits en remplacement (740 000 F du 1^{er} janvier au 6 septembre 1963).

En *Espagne*, en plus de subventions à la construction navale (de 4 à 6 % du prix de construction) des prêts pouvant aller jusqu'à 80 % de l'investissement sont donnés avec intérêt de 4 %, (prêts en 1963 : 70 millions de francs), mais le taux d'intérêt devrait être porté à 5,5 %.

Au *Royaume-Uni*, à des subventions pouvant se monter à 25-30 % du prix de construction (total de 21,5 millions de francs en 1961-1962 et de 4,5 millions de francs en 1962-1963), s'ajoutent des prêts à 5,25-5,75 % (prêts accordés : 60 millions de francs en 1961-1962, 25,5 millions de francs en 1962-1963).

Des systèmes, plus ou moins différents et complets, existent également en *Allemagne*, en *Norvège*, etc.

Il faut ajouter que souvent des systèmes particuliers sont prévus pour la modernisation des pêches artisanales dont les moyens propres seraient insuffisants pour suivre l'évolution des techniques. Il a été admis, dans beaucoup de ces cas, que l'aide était acceptable dans la mesure où elle promouvait réellement une amélioration de la productivité des secteurs considérés.

Le Comité des Pêcheries, en effet, a tenu compte, dans toutes ses évaluations, des impératifs sociaux aussi bien que des considérations économiques ; c'est ainsi qu'il a prévu des réserves particulières pour les aides consenties à des « pêcheurs qui

vivent dans des régions où la pêche est pratiquement la seule activité possible et où les conditions économiques sont défavorables à l'industrie des pêches. »

Dans les cas, au contraire, où les aides n'ont pas été estimées acceptables, des recommandations ont été émises pour leur diminution progressive et leur abolition au terme de périodes variant entre trois et dix années.

L'EFFET néfaste des aides financières est double. D'une part ces aides, qui sont presque toujours introduites à titre provisoire, ont tendance, par une sorte de réaction en chaîne, à être renouvelées sinon augmentées et étendues. Ceci n'est pas seulement vrai sur le plan national. Des systèmes d'aide en vigueur à l'étranger ont souvent servi d'argument pour instaurer des systèmes nouveaux dans les pays voisins. D'autre part, les plus importantes aides financières aboutissent à réduire les coûts d'exploitation modifiant ainsi de façon artificielle les conditions de la concurrence internationale.

Mais il est difficile d'évaluer le rôle perturbateur exact que les subventions peuvent jouer. D'autres facteurs ont une importance au moins égale quoique tout aussi délicate à préciser : droits de douane, restrictions aux importations, réglementations des prix, interdictions faites aux navires étrangers de débarquer leurs prises, extension des eaux territoriales ainsi que le niveau général des prix nationaux qui influe évidemment sur les coûts d'exploitation comme sur les prix de vente du poisson. C'est pourquoi le Rapport du Comité des Pêcheries ne manque pas d'indiquer que les subventions ne représentent qu'un aspect de l'ensemble des politiques de pêche. Certains pays, qui n'ont que peu ou pas de subventions, utilisent d'autres moyens pour venir en aide à leurs pêches.

L'accord auquel sont parvenus les pays Membres à propos des aides financières n'est donc pas une fin en soi. Le succès de son application dépendra en partie des progrès faits dans les autres aspects de la politique des pêches. Ceci explique pourquoi le Comité des Pêcheries poursuit sa tâche avec d'autres études actuellement en cours (influence des changements des droits de douane sur les échanges de produits de la mer, systèmes de prix, développement des moyens de production...).

Il faut insister d'ailleurs, à ce sujet, sur le caractère particulier des problèmes de la pêche. Exploitant une « propriété commune », dans la mesure où la plus grande partie des prises se fait en dehors des eaux territoriales, il existe en plus du danger d'ordre biologique de surexploiter certains fonds, l'autre danger, économique, d'une concurrence à l'investissement résultant en des efforts de pêche trop considérables et en une exploitation irrationnelle et trop coûteuse.

Les problèmes de cette nature ne peuvent se résoudre par des mesures purement nationales. Il y faut — et la nécessité y est plus grande que dans d'autres branches économiques — une coopération internationale poussée. Les industries de la pêche ne représentent le plus souvent qu'une faible part des revenus nationaux, mais leur prospérité globale a, sur le plan international, une valeur de test.



LA POLLUTION DES EAUX PAR LES DETERGENTS

Le 1^{er} octobre 1964 est entrée en vigueur une loi de la République fédérale d'Allemagne interdisant aux industries de fabriquer des détergents synthétiques qui ne soient pas biodégradables, c'est-à-dire décomposables par les bactéries, dans une proportion de 80 % au minimum. A l'origine de cette décision, qui a pour les producteurs des répercussions économiques importantes, se trouve le problème de la pollution des cours d'eau par les détergents, commun à tous les pays industrialisés.

La pollution des cours d'eau par les détergents synthétiques est un problème qui peut trouver une solution d'ordre économique. Certains détergents — la plupart de ceux qui sont fabriqués actuellement — ne se laissent attaquer que très lentement par les bactéries présentes dans les rivières et dans les stations d'épuration. Mais il en existe d'autres catégories que la flore bactérienne

est capable de décomposer plus facilement et dont l'effet nuisible est stoppé au bout d'un temps assez court. En orientant leur production vers ces catégories de détergents, les fabricants mettront un terme aux « nuisances » provoquées par la présence de détergents dans les eaux. Plusieurs d'entre eux étudient une telle reconversion, à laquelle les pouvoirs publics s'intéressent également dans certains pays.

Une présence nuisible

La manifestation la plus frappante de la présence des détergents dans les eaux, c'est la formation de mousses sur les rivières traversant des régions à forte densité de population : au pied des barrages et à certaines écluses où le trafic intense

des péniches et l'ouverture incessante des portes provoquent des bouillonnements, il n'est pas rare actuellement de voir une couche de mousse épaisse de deux mètres et s'étendant sur une grande surface. Cependant, si ces mousses présentent par elles-mêmes des dangers certains, rendant les ponts des péniches et les abords des écluses extrêmement glissants, et bien qu'on les soupçonne d'être susceptibles de concentrer certaines bactéries ou certains virus et de constituer de la sorte un vecteur d'épidémie non négligeable, elles jouent surtout un rôle d'« indicateur » de la pollution par les détergents synthétiques.

Dans les rivières, les détergents ont une action nuisible sur la faune piscicole et d'une manière générale sur tous les processus naturels qui permettent à un cours d'eau pollué de s'épurer lui-même progressivement.

Ils causent également des nuisances dans les stations d'épuration. C'est ainsi notamment qu'après l'action de certaines bactéries dont le rôle est de dégrader les matières azotées des eaux d'égouts en molécules plus simples, l'épuration de l'eau suppose l'intervention de ferments nitreux et de ferments nitriques qui permettent à l'eau de redevenir claire et à la vie organique de s'y développer à nouveau; ces ferments constituent ainsi les « agents de finition » de l'épuration. Or, il a été établi que certains détergents ont une action marquée sur cette flore nitrifiante, action qui peut aller, lorsque la proportion de détergents approche de 60 mg par litre, jusqu'à l'inhibition totale des ferments. Mais l'inconvénient le plus grave de la pollution par les détergents réside dans le fait que ces produits, tout au moins ceux qui sont fabriqués actuellement, sont très résistants aux traitements de destruction intervenant de façon naturelle dans les rivières ou appliquées artificiellement dans les stations d'épuration et les stations de traitement. On en arrive par conséquent à les retrouver dans les réseaux de distribution d'eau potable, fermant ainsi un cycle dont la concentration ne peut que s'enrichir progressivement.

Des laboratoires de quatorze pays Membres de l'OCDE se préoccupent de la question. Dès 1961, à l'initiative du Comité de la

Recherche Scientifique de l'Organisation, leurs directeurs se sont réunis pour confronter leurs points de vue sur l'effort de recherche scientifique à accomplir dans ce domaine. Ils ont reconnu qu'aucun laboratoire n'était seul en mesure de traiter l'ensemble du problème, faute de personnel et de moyens matériels; par contre, des études similaires étaient entreprises en même temps dans plusieurs laboratoires différents. Ils ont estimé que la mise en commun de ces efforts de recherche jusque-là dispersés ne pourrait être que profitable à tous et à chacun en particulier, et que les pays Membres bénéficieraient à plus bref délai et à moindres frais des résultats obtenus au moyen d'un programme d'action concerté. Ils ont en conséquence demandé au Comité de la Recherche Scientifique de l'OCDE et à son Service Central pour la Coopération Internationale dans la Recherche Scientifique, de constituer un Groupe de Recherche en vue d'étudier en coopération les problèmes de la pollution des eaux par les détergents synthétiques. Avant toute chose, il fallait faire le point de toutes les études réalisées jusqu'à ce jour sur le problème. Ce travail a été mené à bien par Jean Prat et André Giraud et le résultat vient d'en être publié sous le titre « La pollution des eaux par les détergents ».

De la mesure à la reconversion

Pour mesurer la quantité de détergents dans l'eau, il existe un nombre considérable de méthodes qui ne diffèrent souvent entre elles que par des détails d'importance secondaire. Le recours des chercheurs à une méthode standard apporterait pourtant une simplification et une amélioration des travaux poursuivis dans les différents pays.

Autre méthode standard à établir : celle de la mesure de la biodégradabilité des détergents. Un détergent biodégradable ne pose que des problèmes passagers, tandis que l'action d'un détergent non biodégradable n'a pas de limite prévisible dans le temps. L'aptitude des bactéries à dégrader les molécules de détergents dépend avant tout du type et de la structure moléculaire de ceux-ci; dans

la plupart des détergents actuels, les atomes de carbone sont disposés en « arêtes de poisson » inattaquables par les bactéries, tandis que dans les détergents vers lesquels s'orientera la production future, ces atomes forment une chaîne linéaire facilement décomposable. Il est essentiel de connaître avec précision le degré de biodégradabilité de chaque produit, et cela suivant des normes qui rendent comparables les résultats obtenus dans tous les centres de recherche. Les travaux des chercheurs s'orienteront dans ce sens.

Outre ces deux sujets d'étude, le Groupe de Recherche créé par le Service Central pour la Coopération Internationale dans la Recherche Scientifique a, d'ores et déjà, entrepris les autres travaux qu'il avait jugé intéressant d'inscrire à son programme d'action : étude de la concentration des bactéries et virus dans les mousses, de l'influence des détergents sur les processus de fermentation dans les stations d'épuration et les fosses septiques ainsi que leur influence sur la perméabilité des sols, des procédés applicables en vue de leur élimination des eaux usées.

De leur côté, les fabricants préparent une reconversion de leur production. Les dérivés du pétrole constituent pour eux une source de matières premières de prix peu élevés et relativement stables. On sait déjà qu'il est possible, à partir de ces mêmes matières premières, de préparer des détergents ne résistant pas à la biodégradation. Le problème consiste à rechercher les solutions entraînant les reconversions les moins coûteuses, tout en fabriquant un produit ne présentant pas d'inconvénients.

Une intervention des pouvoirs publics en la matière ne s'est produite jusqu'à présent qu'en République fédérale d'Allemagne; dans ce pays, la loi du 5 septembre 1961, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre 1964, impose un taux minimum de biodégradabilité calculé d'après des résultats expérimentaux et fixé à 80 %, ce qui satisfait à la fois aux exigences de la salubrité et de l'économie. L'action conjuguée des chercheurs, des fabricants et des pouvoirs publics pourrait dans un avenir assez proche rendre caducs les problèmes actuellement posés par les détergents synthétiques.

Comment organiser LA RECHERCHE INDUSTRIELLE ?

par F.N. WOODWARD,
Conseiller scientifique à l'OCDE

Dans le cadre de son programme d'aide aux petites et moyennes entreprises et aux industries des pays en voie de développement, l'OCDE a récemment effectué une étude sur les associations de recherche et les organismes de recherche en coopération. Ce travail a été exécuté par le Dr F.N. Woodward, Conseiller scientifique de l'OCDE. F.N. Woodward décrit ici la structure de ces organismes, qui varie notablement d'un pays à l'autre; il attire également l'attention sur l'importance croissante des laboratoires de recherche qui travaillent sous contrat.

Le texte intégral de son rapport sera publié par l'OCDE, sous le titre: « Structure des associations de recherche industrielle ».

LE sens du terme « association de recherche » varie selon les pays; au Royaume-Uni, où l'idée a pris naissance et est appliquée depuis un demi-siècle, on entend par là une organisation qui travaille pour l'ensemble d'une branche industrielle et dont le financement est assuré en partie par l'État et en partie par l'industrie. Dans certains pays, comme le Danemark, la France et la Norvège, il existe des organisations de recherche en coopération qui exercent des fonctions analogues, mais dans lesquelles le Gouvernement ne joue aucun rôle actif. Le tableau 1 donne une idée approximative de l'importance de ce mouvement de recherche en coopération; on voit que, dans les douze pays de l'Europe occidentale où cette structure s'est établie, il existe près de 400 laboratoires de ce type; le total de leurs ressources annuelles s'élevait en 1962 à quelque 11 millions de dollars.

Les buts et avantages principaux de ces associations de recherche sont les suivants :

- encourager la coopération dans la recherche et le développement entre les industriels d'une même branche et amener les milieux industriels à percevoir l'importance de la recherche.
- examiner les problèmes auxquels s'intéresse une grande partie des industriels d'un secteur donné, mais dont l'étude dépasse les moyens matériels et économiques d'une entreprise isolée.
- faire bénéficier l'industrie qui finance ces laboratoires de nouvelles idées de recherche et de nouveaux procédés techniques provenant de diverses sources.
- stimuler et aider les petites et moyennes entreprises et autres organisations qui ne possèdent pas en propre d'installations de recherche.
- réaliser des économies d'argent et de personnel scientifique.

En Europe occidentale, les activités de recherche en coopération se sont quelque peu éloignées du modèle britannique; les systèmes adoptés diffèrent beaucoup entre eux, tant par leur structure que par les principes qui président à l'organisation des travaux, soit, pour ne parler que des cas extrêmes, que l'État en impose le mode d'exploitation et en assume le financement, soit que l'État ne fournisse ni directives, ni soutien. Le montant de l'aide publique varie de 60 à 0 % du revenu total.

Les techniques employées pour obtenir l'appui financier de l'industrie intéressée sont d'une diversité tout aussi déroutante. Certaines organisations nationales de recherche admettent les adhésions individuelles, d'autres non. Les premières ont recours à diverses méthodes pour calculer ou toucher les cotisations de leurs membres; dans deux pays au moins, ces contributions peuvent être exigées par voie légale. Dans les autres pays, il est en général demandé aux entreprises intéressées de former une association ou une fédération professionnelle qui est chargée de collecter les fonds nécessaires.

Sur les 380 organisations de recherche en coopération qui existent dans les douze pays européens cités dans le tableau, 61 % sont des associations de recherche au vrai sens du mot : l'État leur accorde, en effet, une aide financière permanente dans le cadre de sa politique nationale. Ces contributions de l'État représentent une fraction des ressources globales de l'association qui varie de 60 % aux Pays-Bas, à 10 % en Autriche. Pour l'ensemble des associations de recherche européennes, la moyenne est de 24 %. Ces organismes

NOMBRE, TYPE, REVENUS ET SOURCES DE FINANCEMENT DES LABORATOIRES COOPÉRATIFS DANS LES PAYS D'EUROPE MEMBRES DE L'OCDE

	Nombre de laboratoires de chaque type		REVENUS (1961)			
			Total en millions de livres sterling par an	Sources de financement en %		
	AR	ORC		Gouvernement	Industrie	Recherches sous contrat
AUTRICHE	22	—	0,425	10	50	40
BELGIQUE	55	—	2,16	31	57	12
DANEMARK	—	11	0,432	9	77	14
FRANCE	—	89	16,7 (+)	< 2	> 90	
ALLEMAGNE	61	—	4,68	31	62	7
ITALIE	4	—	0,082	50	50	—
	—	8	(*)	—	100	—
PAYS-BAS	23	—	2,30	60	7	33
NORVÈGE	5	15	0,50	—	78	22
ESPAGNE	9	—	0,112	50	50	—
SUÈDE	15	12	1,11	20	75	5
SUISSE	—	3	(*)			
ROYAUME-UNI	50	—	8,70	23	75	2
	—	20	3,25	—	100	—
	234	158	40,45	23 (AR seulement)		

(*) Non disponible (+) Estimation pour 1960, y compris les ORC dans les anciennes colonies

reçoivent également des dons de l'État pour la construction et l'entretien de nouveaux bâtiments, l'achat d'appareils spéciaux, etc.; cependant, dans beaucoup de pays, on incite les associations de recherche nouvellement constituées à utiliser à cet effet les ressources accumulées au cours de la période de formation ou les droits d'admission des membres.

TOUTES les associations et organisations de recherche en coopération d'Europe occidentale, sauf celles des Pays-Bas et de la Suède, ont adopté un système qui permet à toute entreprise intéressée, d'adhérer moyennant le paiement d'une cotisation. Dans les deux pays mentionnés, des organismes spécialement créés à cet effet et patronnés par l'industrie intéressée s'emploient à fournir aux associations de recherche les ressources financières dont elles ont besoin. Cette technique est également employée, à des degrés divers, en Allemagne, en Norvège et au Royaume-Uni. Cependant, dans la plupart des cas, l'adhésion est individuelle et la contribution est calculée suivant l'importance de l'adhérent et les services que l'association peut lui rendre. Il s'ensuit que les petites entreprises paient généralement une

cotisation moins élevée que les grandes; elles jouissent cependant des mêmes privilèges, encore qu'elles n'aient probablement pas les mêmes possibilités d'exploiter les résultats des recherches.

Dans certains cas, le système de cotisation a un caractère réglementaire, en particulier en France et, jusqu'à un certain point en Italie, en Norvège et au Royaume-Uni; mais, plus souvent, elles sont volontaires.

Le seul trait commun à toutes les associations et laboratoires de recherche en coopération de l'Europe occidentale est sans doute que les recherches sont effectuées au profit de tous les membres, quelle que soit leur importance.

On estime généralement, parmi les associations de recherche européennes, que les entreprises concurrentes d'une même industrie peuvent et doivent fournir et gérer les installations qui permettront d'entreprendre des recherches pour l'ensemble de la branche (opinion diamétralement opposée à celle que l'on rencontre le plus couramment en Amérique du Nord, à savoir que l'industrie est éminemment concurrentielle, ce qui laisse peu de place à l'exécution des recherches en commun).

La formule de l'association de recherche semble particulièrement bien adaptée aux industries composées d'un grand nombre d'entreprises et dont l'effort de recherche est dans l'ensemble peu développé.

Dans quatre grandes industries, celles des produits chi-

miques, des produits pharmaceutiques, des produits pétroliers et de l'équipement électronique, l'activité est essentiellement fondée sur l'exploitation de données scientifiques; chaque entreprise doit, si elle veut survivre, posséder en propre d'importantes installations de recherche; aussi n'ont-elles guère ressenti le besoin de créer des associations de recherche; pourtant, il arrive assez fréquemment que des entreprises cotisent individuellement à des associations de recherche dont les travaux les intéressent.

On n'est pas toujours d'accord sur l'utilité de ces associations de recherche; certains estiment qu'étant donné le pourcentage extrêmement faible des dépenses totales consacrées par l'industrie à la recherche et au développement, qui est alloué aux travaux des associations, la plupart de celles-ci ont trop peu d'envergure et de moyens pour être efficaces. C'est ainsi qu'au Royaume-Uni, en 1959-1960, le total des dépenses industrielles de recherche et de développement a atteint 250 millions de livres sterling (700 millions de dollars) : 2 % seulement ont été consacrés aux cinquante associations de recherche. En Suède, le pourcentage correspondant est un peu plus élevé : 2,8 %. En Allemagne, les membres des soixante et une organisations de recherche de l'Arbeitsgemeinschaft Industrieller Forschungsvereinigungen emploient au total quelque 2 300 travailleurs soit 800 scientifiques et technologues, 600 techniciens, 600 ouvriers et 300 employés, soit en moyenne 38 personnes par association. En Belgique et en Norvège, la moyenne est de 23. En fait, la situation est encore plus grave que les chiffres ne l'indiquent : un pourcentage important du personnel de ces associations s'occupe en effet de tâches administratives et, bien souvent, les services d'information en absorbent la plus grande partie.

Ces inconvénients ne sont pas les seuls : le directeur de l'association passe beaucoup trop de temps à s'occuper des désirs de ses adhérents, les préoccupations scientifiques du personnel des associations ne coïncident pas toujours avec les intérêts commerciaux des membres, beaucoup de membres hésitent à confier aux associations de recherche des problèmes dignes d'attention; si bien que les industriels s'intéressent de plus en plus à la recherche contractuelle, sous ses diverses formes.

Jusqu'à vers 1950, il n'existait pratiquement pas en Europe de laboratoires effectuant des recherches sous contrat et seul un petit nombre d'associations ou de laboratoires de recherche en coopération entreprenait ou envisageait d'entreprendre des recherches confidentielles pour le compte d'une entreprise isolée. On pensait, et dans certains pays on continue de penser, qu'on ne peut entreprendre simultanément dans le même laboratoire des recherches confidentielles pour un client isolé et des recherches en coopération pour un grand nombre d'entreprises. Une autre objection fréquemment émise est que, si une association de recherche ou une organisation de recherche en coopération entreprend trop de travaux sous contrat, les résultats scientifiques qu'elle obtient et, par voie de conséquence, sa réputation en souffriront; il lui sera donc de plus en plus difficile d'attirer et de retenir du personnel de premier plan. En fin de compte, on semble penser que si la recherche placée sous l'initiative pri-

vée répond au besoin des grandes affaires américaines, dont elle devient en quelque sorte le cerveau, cette formule n'est pas adaptée aux conditions européennes. Les associations et les laboratoires de recherche en coopération ont changé très nettement d'avis, ces dernières années, sur la façon de poursuivre leurs activités. Ils effectuent maintenant pour le compte de particuliers des recherches confidentielles, qui viennent s'ajouter aux recherches communes exécutées pour l'ensemble d'une industrie.

Les voyages d'études organisées aux États-Unis après la deuxième guerre mondiale sous les auspices de l'OECE ont permis de faire connaître l'excellence des résultats obtenus par les institutions de recherche américaines à but non lucratif, placées sous l'initiative privée; par la suite, beaucoup de ceux qui, en Europe, élaborent les politiques scientifiques nationales ont fortement modifié leur opinion.

Le succès presque immédiat de l'Institut américain « Battelle Memorial », qui a inauguré en 1951 ses activités en Europe, à Francfort et à Genève, avec une mise de fonds initiale de 1,5 million de dollars, a exercé également une forte influence sur l'élaboration des politiques scientifiques nationales.

En Europe, ce n'est que très lentement que les instituts de recherche sous contrat ont fait leur apparition et ont atteint une certaine envergure; dans un grand nombre de pays, on admet maintenant que ces organismes sont rentables; dans d'autres, ils se développent rapidement, notamment en Allemagne, en France, en Norvège et au Royaume-Uni. Mais alors qu'aux États-Unis tous les grands laboratoires travaillant sous contrat sont des organismes indépendants qui ne reçoivent ou ne sollicitent pas de subventions de l'État, en Europe on a vu se créer trois types de laboratoires :

- des associations ou organisations de recherche en coopération qui effectuent aussi bien des recherches sous contrat que des recherches en coopération.
 - des laboratoires travaillant sous contrat, contrôlés ou subventionnés par l'État.
 - des laboratoires indépendants travaillant sous contrat.
- C'est ce dernier type qui se développe le plus rapidement.

En Allemagne, une nouvelle forme est apparue; il s'agit d'un Bureau consultatif indépendant pour la recherche sous contrat, qui possède dans ses fichiers les noms de 2 000 scientifiques et de 300 instituts prêts à accepter des contrats de recherche. Le Guide scandinave de la recherche contient également la liste de 390 instituts danois, finlandais, islandais, norvégiens et suédois qui acceptent des contrats de recherche.

L'intérêt croissant porté aux instituts de recherche indépendants et l'utilisation de plus en plus large qui en est faite, m'ont conduit à recommander, lors d'une enquête effectuée pour le compte de l'OCDE, que l'on procède à une étude de la structure et des activités de ces instituts.

Les renseignements ainsi obtenus permettraient de faire le point des besoins de recherche industrielle des pays en voie de développement. En outre, les pays plus avancés de l'OCDE seront peut-être amenés à réexaminer leurs politiques concernant le financement de la recherche industrielle par l'État.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag,
Postfach 9380, 53 BONN.
Sous-dépositaires : BERLIN : Elwert &
Meurer.
MUNICH : Hueber.
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;
et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade,
EAST MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.
Sous-dépositaire :
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

N.V. Standaard-Boekhandel.
Huidevettersstraat 57, ANVERS.
Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78, Coudenberg, BRUXELLES.

BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.
Les commandes sont payables d'avance.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard Forlag, Nørregade 6,
COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinas de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONE 1.

ÉTATS-UNIS

McGraw-Hill Book Company,
OECD Unit, TMIS Annex,
351 West 41st St.,
NEW YORK 36, N.Y.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal, PARIS (16^e).
Principaux sous-dépositaires :
PARIS : Presses Universitaires de France,
49, bd Saint-Michel (5^e).
Librairie de Médecis,
3, rue de Médecis (6^e).
Sciences Politiques (Lib.),
30, rue Saint-Guillaume (7^e).
La Documentation Française,
16, rue Lord-Byron (8^e).
BORDEAUX : Mollat.
GRENOBLE : Arthaud.
LILLE : Le Furet du Nord.
LYON II^e : L. Demortière.
MARSEILLE : Maupetit.
STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 21, rue du Stade,
ATHÈNES.

INDE

International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY 1.
Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, NEW DELHI.
17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O. BOX 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Blumstein's Bookstores Ltd.,
35 Allenby Road, and 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via La Marmora 45, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.
Corso Cavour 39, BARI.
Sous-dépositaires :
GÈNES : Libreria Di Stefano.
MILAN : Libreria Hoepli.
NAPLES : Libreria L. Cappelli.
PADOUE : Libreria Zannoni.
PALERME : Libreria C. Cicala Inguag-
giato.
ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-
bolini.
TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori Nichome Nihonbashi, TOKYO.

MAROC

Éditions La Porte " Aux Belles Images ",
281, avenue Mohammed V, RABAT.

NIGERIA

University Bookshop Nigeria Ltd.,
University College, IBADAN.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

NOUVELLE ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,
20, Molesworth Street (Private Bag), and
Government Bookshops at
AUCKLAND (P.O.B. 5344).
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721).
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65, The Mall, LAHORE 3.

PAYS-BAS

Gros :
Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs.
Beulingstr., 2, AMSTERDAM.
Détail :
W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
LONDRES, S.E.1.
Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes. Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,
40, rue du Marché, GENÈVE
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL, et 12, Ziya Gökalp
Caddesi, ANKARA.

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita, 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :
OCDE, Bureau des Publications, 2, rue André-Pascal, Paris (16^e)

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

